



REPUBLIK ÖSTERREICH
Parlament

Xth meeting of the Association of European Senates X^{ème} Réunion de l'Association des Sénats d'Europe



© Parlamentsdirektion/Bernhard Zofall

17 to 19 April 2008 in Vienna
17 au 19 Avril 2008 à Vienne



Xth meeting of the Association of European Senates
17 to 19 April 2008 in Vienna

Programme

Thursday 17th April 2008

- Delegations arrive in Vienna
19:45 Transfer from hotels
20:00 Dinner at the invitation of the President of the Federal Council
 Helmut Kitzinger at the hotel Imperial
 Return to the hotels

Friday 18th April 2008

- 09:00 Transfer from the hotels to the Parliament
09:30 Opening of the Xth Meeting of the Association of European Senates by
 the President of the Federal Council, Helmut Kitzinger, in the Plenary Hall of
 Nationalrat

Subject of the conference: *"The contribution of the information and communication technologies to the legislative process"*

- 10:45 Coffee break
11:00 Discussions continue
12:30 Family photo

For the heads of delegations:

- 12:50 Transfer to the Hofburg
 Lunch at the invitation of the Federal President Heinz Fischer
 Transfer to Parliament

For other conference participants:

13:00 Lunch in the Abgeordnetensprechzimmer at the invitation of the Director of the Federal Council Susanne Bachmann

15:00 Discussions continue

Closing remarks

Speech on the occasion of the Xth meeting of the Association of European Senates

Announcement of upcoming meetings of the Association of European Senates

Return to hotels

Free evening

Saturday 19 April 2008

9:30 Departure from the hotels and transfer to Klosterneuburg

10:00 Visit of the convent Klosterneuburg

12:00 Lunch

14:00 Visit of the museum Essl (contemporary art)

15:30 Transfer to Vienna or to Vienna airport

Helmut KRITZINGER

President of the Austrian Federal Council

Welcome and Opening of the 10th Meeting of the Association of European Senates

Presidents,

Madam Vice-President,

Presidents and Vice-Presidents of the Senates,

Ladies and Gentlemen,

It is a great honour and pleasure for me to welcome you most cordially today on the occasion of the 10th Meeting of the Association of European Senates at the Austrian Federal Council in Vienna.

I extend a special welcome to M. Christian Poncelet, the founder of the Association and President of the French Senate, who, at the end of our meeting, will provide a summary of the previous conferences of the Association of European Senates. Cordially welcome!

Ever since its foundation in November 2000, this Association has proven to be an outstanding institution as it provides for an excellent forum for sharing knowledge on the role and workings of the second chambers. This meeting is the tenth of its kind, and it is a particular honour for the Austrian Federal Council to host the meeting here in Vienna.

Today, we have gathered in the meeting hall of the Austrian National Council, that very room where the other chamber of the Austrian Parliament conducts its sittings. This is a fine example of the smooth cooperation between the two chambers. Moreover, both chambers share the same building as well as a common administration. This room was completely destroyed during the second world war and refurnished in the late 1940s; from 2010 it will be undergoing a complete facelift. The bidding process of architects is currently in full swing and I am curious to find out which project will eventually be realised.

The Austrian Parliament building itself was constructed in the late 1870s during the Austro-Hungarian monarchy by Theophil Hansen, a renowned architect in Vienna at the time. Theophil Hansen also designed the *Musikverein* building, which you might happen to know from the New Year's Concert, the Stock Exchange building, and the Academy of Fine Arts, to name just a few. The architect chose the neo-Greek building style, which he considered

synonymous with a spiritual and political ideal and thereby dedicated a monumental building of symbolic importance to democracy.

The Parliament building has lived up to its purpose; it has been undergoing state-of-the-art renovations for some years. Currently, you can still see the “house on the house”, mounted for the restoration of one of the roof-top quadrigas. The most recent visible alteration was the large-scale redesign of the entrance area into a modern visitor centre, which can now easily accommodate 120,000 visitors per year.

The topic of our meeting today is the “Contribution of Information and Communication Technologies to the Legislative Process”. For us in Austria, the internet has become an indispensable tool, at least in the practical organisation of the law-making process. Citizens increasingly have their own internet connection and expect to receive all information via this medium. The public administration in Austria responded early on and is currently offering many services within the framework of e-government. Apart from the distribution of documents, electronic legislation has not yet found its way into the Standing Orders of either of the federal chambers. This, however, is only a matter of time. One province parliament in the south of Austria has already digitalised its law-making process. I am eager to listen to the experience of your countries.

At this point I would like to provide some housekeeping information: This morning the delegations will be given the floor following the order of the German alphabet. You will find a corresponding list in your folders and I would kindly ask you to keep to this order.

Today, the Federal President, Heinz Fischer, will host a lunch for the heads of delegation at his official residence, the Hofburg Palace. A bus shuttle from the Parliament building will take you there. All other delegates are kindly invited to a lunch in the MPs’ meeting room.

The outcome of the meeting will not be an official statement by the Presidents, but a summary of the main ideas presented by the delegations of the different countries. By way of conclusion I wish you all fruitful and enriching deliberations. I am convinced that the meeting will be carried by a spirit of mutual friendship and understanding.

I hereby declare the 10th Meeting of the Association of European Senates open.

Armand DE DECKER

President of the Senate of the Kingdom of Belgium

Mister Chairman!

Ladies and Gentlemen!

Presidents!

Excellencies!

Ambassadors!

Dear colleagues!

The essential functions of parliament are to legislate and to exercise parliamentary oversight over governments. Lawmaking itself has developed considerably in recent years and to a growing extent the evaluation of legislation is playing an important role as does communication. Communication has been chosen as a topic for our meeting by our Austrian hosts.

In fact pressure groups and the citizenship participate in the lawmaking process through petitions, hearings, e-mail and electronic fora. Today it is easier to follow the lawmaking process by consulting our internet sites which precisely reflect each stage of the lawmaking process. Once a piece of legislation has been adopted and promulgated the modern legislator is no longer satisfied with the publication in an official journal which is only read by a very small and restricted public. Today, the law is published on the internet site and the media is informed through specific information channels.

This development as well as the need for a better communication have induced the Belgium Senate to strengthen its communication service in order to develop better relations with the public and the media and in order to engage the assembly in close contacts with the citizen. as it is probably the case in all our Senates our communication service increasingly uses modern means of technology. Concerning the relations with the public our internet site constitutes the most important vehicle for the dissemination of information about the Senate of Belgium. For a number of weeks a bulletin of written questions and answers is being published electronically only on our site. We also publish the Senate review in the form of a PDF file and a film about the federal parliament which is also shown to visitors to the Senate and which is also available on our internet site. Our electronic newsletter which is currently sent to a database of 10 000 addresses is also published on the internet. The Belgian Senate has opted for responsible citizenship with this approach. In addition we have a specific site which is designed for teachers and educators. A DVD is being prepared for a

young audience and young people are participating in the production of this DVD. It is an interactive method to familiarise young people with issues of democracy and citizenship.

In the Belgium Senate events for a broad public are being organised: education days, a European week, meetings between readers of our journal and political decision makers and on the 6th of May an event recalling the great and noble values on which our democracy rests. Through these contacts and this activities we get floods of e-mails from citizens which our communication services have to respond to. This communication is also transmitted to the various bodies of Senate, to the political groups or to single Senators.

Let me now say something more specific about relations with the media. When it comes to information for journalists we have an info flash which is an excellent information tool. In the more than 60 categories we inform journalists about draft legislation at its various stages. For this purpose a database of 3.000 electronic addresses has been drawn up. In this context I would like to add that Brussels together with Washington and New York has the largest journalist population in the world which is due to the presence of the European Union and the Atlantic alliance. Given the rapid changes in the world of journalism updating and improving our database is a continuous effort.

It's not easy to waken the interest of journalists as far as our work is concerned. After all we are operating in a highly competitive market particularly in Belgium where we have the federal parliament and the federal government as well as regional parliaments and governments. Furthermore, there is the presence of the European institutions and the European Parliament. This is why the communication services have to make journalists aware of what is happening also by telephone. A database of 600 mobile telephone numbers has been set up and collective text messages are being sent out regularly. In our culture of images the Senate also offers messages in the form of photos and videos of our plenary sessions which are also disseminated on the internet. We have been doing this for a number of years and archived recordings are now also available to the public. While we are used to direct coverage of sessions this is something new for us. We quite envy France for its own television channel but not all Senates or Parliaments of the world can afford themselves the luxury of having their own TV-channel.

All this progress will eventually lead to higher demand for such recordings. External communication also demands good internal communication and so we are also working on improving our internal communication. We have launched an internal electronic newsletter for our own staff and Senators which will be linked to the existing intranet. These are the new

technologies which our Senate is using and is continuously updating.

I would also like to draw your attention to a problem which you are certainly confronted with as well. It has to do with the flood of information we are confronted with every day. Our current technology are mobile telephones and we would no longer be able to survive without a mobile phone. In addition there are the Blackberries which is a more sophisticated tool that allows us to send e-mails at any time of day wherever we are. During the past political crisis in Belgium - a minor political crisis is only lasted for six months but not longer – we noticed the extreme influence of new technologies which may pollute a political debate. When you are negotiating it's a matter of confidentiality. Mutual confidentiality has to prevail between the negotiators. Via their Blackberries politicians may receive at any time articles or interviews that are going to be published in tomorrow's daily but which may already be received during the negotiations. This can have a devastating influence on the negotiations. At the time when the far west was conquered, people were obliged to leave their guns outside the saloon if they wanted to get a seat. I see the day – but I doubt the political will - when politicians will be asked to leave their Blackberries at the entrance. It's not as dangerous as it was in the wild west, but it does have a harmful negative influence on the development of negotiations and consequently on the development of democracy. This excess of communication may be a bad thing. This is an aspect which we should certainly think of and therefore it is a good idea that communication has been chosen as a topic by our Austrian hosts.

In a world of today where information is flowing continuously and globally the control of information becomes a major problem. The code of ethics of journalists is becoming an even more essential problem today than it was in the past. Once a piece of information has been released it's very difficult to keep it under control. If it is wrong and if hundreds of media have already disseminated this wrong information I wish you good luck when it comes to repairing the damage that has already been done. The wrong interpretation of a sentence or a half sentence may make life difficult for us. So very often we receive information which is not accurate or which is not adequately researched. Nevertheless we react immediately and so we live in a world of over-information. We are being flooded with information and this gives rise to a problem of ethics. This is a subject which deserves to be reflected on and that would certainly be a good topic for one of our future meetings if you feel that it is of interest.

Thank you very much.

Mladen IVANIC

Vice-president of the House of Peoples of the Parliamentary Assembly of Bosnia and Herzegovina

Mister President!

Bosnia and Herzegovina is a less interesting, but still enough interesting country which was faced with a lot of difficulties in the past. We are still very much concerned with the consequences of the war and we are still trying to physically recover the country which means that it's not so easy for us to deal with the modern technologies and that we are a little bit late in that process. Even the building of the parliament of Bosnia and Herzegovina is still not completely reconstructed after the war but we hope that work will be finished during this year. We also hope that we will have normal conditions and of course we will do our best in this respect.

I would also like to inform you that after four years of the difficult discussions and ups and downs the day before yesterday the Upper House of Bosnia and Herzegovina finally approved laws dealing with the policy reform. Bosnia and Herzegovina will fulfil the condition to sign the stabilisation and association agreement with the European Union and we expect that in the next few weeks if not until the end of this month. This is a very important politically, especially when considering the developments in the whole region including the problematic relations of Serbia with the European Union. This is a very positive news from Bosnia and Herzegovina and we hope that in the future this will be more often the case.

Speaking about information technologies and their influences in the legislative process I have to say that Bosnia adopted a strategy which had different faces. The first one was to establish an agency which will deal better with a very significant part of society which is personal data protection and issuing of passports. Of course passports are printed in the best possible way - we have an agency which is printed, we have one place where we print all this documents under full control and full protection. I think that we will from that point we will fulfil the real European conditions.

The next face is to establish the agency for the information society and to make all the links through our society. As I said at the beginning Bosnia and Herzegovina is still not very much developed and even there we have to make a lot of efforts in order to have internet access to all members of our society. We are still at the beginning of that process in country which is still underdeveloped.

In the legislative process we are not using so much information technologies. This is something which we have to do relatively soon and we will do so, because this is a part of the goals of the agency for the information society. Of course like all the others even we have a web page and we have all the necessary information there. But the legislative process is still not very much covered there. We will do our best and I think that next year is the time when we will have an e-parliament also in Bosnia and Herzegovina.

For us this will be not be very costly because we have two very small houses. The House of Representatives consists of 42 MPs and the Upper House, the House of Peoples, of 15 members. So it will not be very costly for the taxpayers in our case. I really believe that it is most important to include the public in our legislative process and we will do our best to do so. It is not only supposed to make the lives of the MPs much easier, but also to include the public and to hear its comments, to read these comments and to give the public a chance to influence politics as much as it is possible. So this will be the main goal. To conclude I may say that Bosnia and Herzegovina still face a lot of difficulties even in this area but we have a very clear plan what to do in the next few years.

Thank you.

Christian PONCELET

President of the Senate of the French Republic

Distinguished President of the Austrian Federal Council,

Dear Colleagues,

Ladies and Gentlemen,

Dear Friends,

It is my firm conviction that new technologies have oriented, structured and thoroughly changed our work as parliamentarians for more than a decade. Several transformations are affecting the way in which we, as legislators, make the law and communicate with the citizens who have entrusted us with this mandate and expect accountability. The developments prompted by the new technologies are heading in two main directions:

firstly, they allow enhanced transparency of the legislative process, unparalleled in history;

secondly, they create an opportunity for a new, direct interactive and inclusive dialogue between the citizens and their elected representatives.

The new technologies bring about unparalleled transparency of the legislative process. Transparency – a topic which we discussed last year in Bucharest – is a democratic necessity which has been embedded in our Constitutions and in our Standing Orders for decades, even centuries. No need for us to wait for the advent of the internet! It is evident, however, that transparency takes on a new dimension with the new information technologies:

First, it implies a radical change of scale: Let us take the transparency of parliamentary debates as an example. Yesterday, the transparency of debates in France was a constitutional principle which manifested itself specifically in the right of every citizen to come to Paris to the *Palais du Luxembourg* to attend the sessions of parliament. Transparency manifested itself also in the unabridged minutes of the debates and votes being printed on paper, three weeks later, in the Official Journal.

Today, transparency means the live broadcast of all our debates that is generally accessible with a simple internet connection! Transparency means amendments are put on line in real time, and minutes of the debates and voting outcomes are available online a couple of hours later. In this manner, the website of the French Senate records over 11 million hits each year. This equals several centuries of physical attendance by spectators on the galleries. We are now truly working under the eye of the citizen. Our work has become widely open to the public at large beyond the small circle of insiders, ministerial cabinet members, lobbies and experts.

Citizens and the world at large are becoming ever more global. Let me spell out how this has affected the website of the French Senate. Currently, it is translated into eight languages, including Arabic and Chinese. From among 600 competing sites, it has won – forgive me for sounding proud – the CyberAward for its widespread accessibility to foreign internet users.

However, generalised accessibility requires limitations and discipline. We had to undertake serious pedagogic and data-processing efforts to make the information available to internet users rapidly and readily. The vast majority of documents are now accompanied by a summary or synopsis.

This new transparency also changes the time scale as it happens in real time and allows the different stakeholders in the legislative process, the journalists who follow our debates, as

well as the citizens wishing to inform themselves, to react more promptly. I will highlight just some examples of these developments whose effects we have not yet fully measured. Ever since 2001, the roughly 5000 amendments that are lodged each year in the French Senate have been introduced to the legislative process by a web application which is available to the senators, the government, and the public at large in real time, without processing delays.

This modernisation also affects the government's control function: 90% of the written questions addressed by French senators to the government are submitted through yet another web application which enables them to put any questions they may have to a minister from any place and to receive the answers on-line in real time. In all earnestness, I need to differentiate my remarks: when it comes to actual law-making, the assembly in the French Senate has not yet become digitalised. I have always made a point that it remains a part of the real world. The French senators discuss amendments that are printed on paper in public sessions, they vote by raising their hands or by casting a ballot into the ballot box. It seems to me that, overall, many of our parliaments are fully engaged in the "transparency revolution". Less progress has perhaps been achieved when it comes to the second major consequence of information technologies, which I call "participatory revolution".

In theory, the new technologies allow for direct participation of the citizens in legislative decision-making.

The new aspirations of the citizens and the latest technological developments together allow parliaments to enter a new era, one in which internet users take part in the decision-making process. Internet users will want to give their opinion, react, contribute, exercise control, even vote! They are already having a say and have become players in their own right. The new generation of websites enables this type of dialogue: forums, blogs and comments are mushrooming. We see ample evidence of this in election campaigns! Parliamentarians today often have their own website, or a personal blog where they detail their legislative work and receive contributions, requests - or criticism - about their work as legislator, not to forget the flood of emails they are swamped with! Being tuned to the citizens from their office, without the media as a go-between, being at the pulse of society, being able to identify social developments, trends and requirements hands-on: These novel forms of dialogue are a major contribution. But are they already substantially changing the decision-making process? I do not think so, at least not for the time being. Why?

Perhaps because we still lack the instruments to deal with citizen contributions in an effective and tangible manner that conforms with the law. While it is conceivable that an "electronic

petition" filed by internet users could be taken up by Parliament in the form of a resolution or draft law, this is not yet possible in France. We should not forget, however, that legislative debate is a time of reflection, expert know-how and contradiction. It is not a time of spontaneous, often short-lived contributions that are fraught by emotion and the pressure of current events that permeates the world of the internet.

I am convinced that we have only begun exploring this new terrain. It is largely unknown but promising, the land which we are venturing into with enthusiasm, determination, but also with prudence!

Thank you for your attention.

Yvonne E.M.A. TIMMERMAN-BUCK

President of the First Chamber of the States General of the Kingdom of the Netherlands

Mister Chairman!

Mister President!

Colleagues!

Ladies and Gentlemen!

I would like to thank you for your hospitality. Each year it is an honour to be present in this select company. Today it's the international day for monuments and sights. What better way to spend this way than in the beautiful city of Vienna with its historical monuments. Even though monuments bring us much enjoyment today they were built in the past.

The topic of today's conference, information and communication technologies, should guide us into our future. I would like to take today's opportunity to share some of the best practises of the Dutch Senate in using ICT for the benefit of our parliamentary work. Better ICT in general is not an object in itself. It is a powerful instrument that can help improve many aspects of our international, European and national economies, societies and cultures. We need however also to be aware that dangers and risks are part and parcel of the ICT development. I want to give you one recent example of legislative activity in my Senate in which ICT development was questioned on many different arguments.

If a draft bill in my country is rejected by the Senate it is totally removed from the

parliamentary agenda. Only recently the Senate rejected with a very narrow majority a bill to allow a pilot project of three years for legalized gambling on the internet. Currently gambling on the internet is illegal in the Netherlands with many negative side effects. The government proposed this pilot to see if those negative side effects might diminish if a legal platform was created.

At this moment it is of no particular interest to go into the different arguments of the political parties on this issue. I just want to point out the fact that the development of ICT not only provides us with many opportunities. It also forces us to make new and sometimes difficult choices in politics. For this reason we as institutes of democracy and as representatives of our people are very much involved in the ICT phenomena.

In 2005 a European parliament research initiative conducted research on learning to live with the internet and on how European parliamentarians are adapting to the digital age. Their analysis presented a triple tide model of parliamentarians: the representative, the party actor and the legislator. Each role makes use of ICT in a different way. A parliamentarian in his role of representative uses ICT to establish democratic connections. A parliamentarian in his role of party actor uses ICT as a communications and marketing tool and last the parliamentarian in his role as legislator uses ICT to improve the efficiency of his activities. Reasoning from this triple tide model I will give you some examples to visualise the three different purposes of ICT and the combination of the three different roles of parliamentarians as it can be applied to the Dutch Senate. This might give you an insight into the way we in the Netherlands use ICT.

First of all our task as representatives of the people. As the Senate in the Netherlands we are a "chambre de reflexion". The interaction and communication with the citizens, the civil society and other organisations is a crucial and important element of our democratic process. In the Senate we indeed use ICT to let our democracy prosper. The main ICT instruments we use in this context are our four websites. Our main website is the general site of the Senate where everyone can find all sorts of information, use items of the history of the Senate and of our historical building, information on our senators and of course on the weekly business. Our website – and I am very proud to say so – has been nominated for several awards and even won some.

On our second website we register the results of our activities such as what have we in Senate accomplished in clarifying the way in which the laws should be interpreted. What promises has the government made concerning the way in which a law will be implemented.

This enables not only ourselves but also the citizens and civil society to monitor closely if the government needs its promises and is carrying out the law as it is intended. Of course precise clarification of the law is very helpful to legal courts.

Our third website is completely dedicated to the European activities of the Senate. Again you can find useful items such as agendas of the EU involved committees, documents of different EU councils and a separate dossier on every European proposal. We also use this website to regularly ask citizens and interest groups to comment on European proposals. Every year right after the presentation of the annual legislative and working programme of the European commission we make an appeal to everyone interested to let the Senate know which future European proposals should deserve our specific attention. On the basis of those replies we make a list of proposal that should take priority. Using our website for the purpose of interactive communication is a very helpful method of not only enhancing our democracy but especially of engaging civil society. We created opportunities for everyone to give input which is relevant to the parliamentary decision making process.

Our last, the fourth website is also a very special one which we use to interact with and involve the young generation. It is a joint website which the Dutch House of Representatives called "The third chamber". It has been set up to inform children on activities of the Dutch parliament and of course engage them in politics. The second element of the triple tide model is the way a parliamentarian in his role of party actor uses ICT as a communications and marketing tool.

The political groups do play a key role in shaping the policies and disseminating politics by their representatives. We recognise the importance of providing the political groups with their own platform in order to communicate and market the activities of the Senate from their political perspective. Therefore we set up special websites for all the groups represented in the Senate. The content of the party sights is of course the responsibility of the political parties themselves and not of the Senate itself. The third and last element of the triple tide model is our role as legislator in which we use ICT to improve the efficiency of our activities. We also use the websites to inform our members about the agendas of our plenary meeting and the meetings of the different committees. As an additional tool our senators can log on to our websites to find certain pieces of confidential information such as drafts of contributions to questions to the government. Almost all information needed to prepare for a day in the Dutch Senate can be found on the internet. It's efficient and above all this it's environmentally friendly.

I can add to this that the Dutch government administers a website which contains all parliamentary documents that relate to legislative projects. All the existing laws of the land and all draft laws, questions and answers and readings of plenary meetings produced during the legislative process are instantly accessible to the public. In the Dutch Senate we are in a process of reducing the amounts of printed paper by tuning the printed paper provided to the senators better to their personnel needs which are related to their speciality fields, their specific interests and their expertise. So far we have succeeded in organising sixteen separate information flows corresponding with the sixteen main policy areas we distinguish. But we want to make the supply of documents for our members even more flexible. We want to minimize the work that senators have to do themselves to get the documents they want. In short we are working on a ICT tool that provides everyone of the 57 senators with their own personalized file of documents. Very soon we will start with a pilot project in the Dutch Senate to do a trial run with this new ICT tool. Our members will be informed by e-mail on new documentation which are in line with their personal preferences. They can chose whether to read the documents online or whether to get them in print. If the trial run is a success we can implement a system and in a nearby future become a truly paper poor parliament.

Dear colleagues! Finally I would like to make a suggestion concerning the website of our association: The association of European Senates. Shouldn't we make an effort to really turn this website into the central communication instrument for European Senates. We could bring together information which is useful for all of us such as a short overview of the different Senates with names and contact data, the documents concerning the annual meetings of the association including all reports and presentations made through the years. I would like to propose that we work out this idea.

Thank you so much.

Susanne NEUWIRTH

Vice President of the Federal Council of Austria

Mr. President, Ladies and Gentlemen,

Let me begin by thanking all our guests most sincerely for coming. I hope that your host, the Austrian Federal Council, has succeeded in providing adequate material conditions for this

year's meeting so that we can discuss and harmonise our common concerns in a well-structured dialogue.

Ladies and Gentlemen, In the last few decades the industrial society of the highly developed countries has been on the way to what has been called information society. This process has progressed fast but has by no means seen the end of its development. In the course of this process the emerging information society has developed new information and communication technologies, the use of which has encompassed more and more areas of private and public life and has gained central importance for humanity in the 21st century.

It goes without saying that this development has advantages and drawbacks. In this context I should like to point, in particular, to the problems of an emerging "two-class society" of those who have internet access and those who have not, either because they do not want it or because they cannot afford it. And I do not wish to expand on the most decisive problems of data protection that arise in this context.

Still, the use of these technologies serves in considerable measure an important purpose: to provide information on the activities of the organs of the three supreme powers and, in this connection, to ensure freedom of information, an essential, if not the most essential, precondition for democracy and the exercise of citizens' rights and duties. While I look forward with great interest to your presentations regarding this matter, I should for the time being like to focus on the core issues of this year's meeting and describe to you the contribution that the new technologies are already making to the legislative process in Austria.

It is with some measure of pride that I can say that Austria has played a pioneering role in introducing the new technologies into both administrative and legislative processes, and should like to give you an overview of how these new technologies have been integrated in practice by describing a few projects that have already been implemented.

1. Parliamentary Website

Since the mid-1990s citizens have been able to access the Parliamentary Website which indicates the status of all bills and other legislative matters on the agenda of Parliament. The website presents a completely transparent picture of the legislative process. Whoever is interested can access free of charge the updated full text of all legislative matters, from ministerial submissions and the positions taken thereon, to committee reports, decisions, and finally the text published in the Federal Law Gazette. In addition, they can learn when a

particular matter will be taken up by the committee in question and/or by the plenaries of both houses, and find information on amendments proposed and voting results.

All parliamentary questions and the answers thereto are also published on the internet, and so are the dates of meetings and their agendas and, finally, information on all Austrian Members of Parliament since 1918.

2. The “E-Law“ Project

The “E-Law“ project – the computerisation of the legislative process - goes back to a political initiative taken in the spring of 1999, the central motivation for which was the search for ways and means to streamline, and effect economies in, public administration. The project, which was mainly in the hands of the Federal Chancellery and Parliament, aimed (and still aims) in particular at reducing as much as possible the not inconsiderable costs of printing and disseminating government drafts, members’ bills, committee reports and the Federal Law Gazette, while at the same time simplifying the workflow. The legislative process as such is in no way influenced or modified by the E-Law project, which so far merely affects the administrative working levels of Ministries, the Federal Chancellery and Parliament.

In the course of implementation an *electronic workflow* was developed which supports the legislative process through all stages of parliamentary work. It goes without saying that this was done in successive implementation steps.

Legislative proposals are prepared electronically in the competent ministries, sent out electronically for review by the competent levels, whose positions are returned and integrated into the text in the same way and finally transmitted to the Council of Ministers for decision. Since 2004 all government bills have been transmitted electronically from the Federal Chancellery to Parliament, where all changes made by committees and the plenaries are integrated in the text and passed on electronically. The decisions are then transmitted electronically to the Federal Chancellery and published in the electronic Federal Law Gazette. This process ensures that throughout the various stages all levels concerned deal with one and the same basic text.

Members’ bills are scanned-in, published on the internet along with textual interpretations, and integrated into the workflow as and when the committee reports are drafted. In a next step, the electronic legislative process is likely to be embodied in law along with the expanded use of electronic signatures. In this context, the Styrian Provincial Diet has a

pioneering role to play, since a large part of the legislative process at the level of this Province has already been computerised

Let me summarise what in my opinion are the major advantages of E-Law: The general public can follow up each and every step in the legislative process by accessing the "history" of each individual legislative proposal, which can be identified by number, and all relevant downloadable documents.

All Members of Parliament, citizens and indeed internet users all over the world have real-time, free-of-charge access to the information concerned. In all meeting rooms, legislators have at their disposal laptops with WLAN links, so that they can access documents even in the course of the meeting. To facilitate access Members are sent emails several times a day with structured information on new legislative matters received (which can be accessed by clicking on the numbers provided) as well as on dates. The availability of online information saves time, since all Members receive on their laptops all relevant documents within 72 hours at the latest. The E-Law project has reduced paper and printing costs from EUR 1.2 million to EUR 75.000 per year, an economy in the order of EUR 1.1million. The number of potential users is infinitely greater than the number of those who receive the documentation in print on the basis of subscription.

3. The electronic Federal Law Gazette

The E-Law project has generated discussions of how the publication of legal provisions could be speeded up while at the same time saving expenditures. As a consequence, the use of electronic signatures for the publication of legal provisions was legalised, and since January 1, 2004 the Federal Law Gazette has only been published in electronic form as part of the Federal government's legal information system. Print versions may still be ordered against payment. Prior to electronic publication, 5000 to 6000 copies of all legal provisions adopted had to be printed. The advantage of the new procedure is obvious: while costs have been drastically reduced, the materials published on the internet can be accessed by a much wider circle of users.

4. The Federal Government's legal information system

A legal information system can best be defined as one that provides, in the interest of democracy and the rule of law, basic information on the a country's legal provisions in force. In Austria the Federal Government's legal information system (Rechtsinformationssystem des Bundes - RIS) was set up in 1983, initially as a (free) internal legal information system available to public authorities and institutions that would also help to streamline activities of

the administrative services and the courts. In the early days, the system comprised only federal laws, but from 1990 onwards efforts were made to incorporate in the system the entire content of the Federal Law Gazette and the jurisprudence of the Administrative and Constitutional Courts. In 1991 the system was broadened to include provincial legislation, from 1992 onwards, the decisions of the Independent Administrative Tribunals, and from 1993 court decisions in general.

In the wake of the success of the internet and on account of the general interest in ensuring a maximum of publicity and impact of legal information, citizens have since 1990 been given free access to an enormous store of legal texts as well as court and administrative decisions. It may therefore be said that the presumption of knowledge of the law embodied in Section 2 of the General Civil Code (ABGB) has been placed on firm ground. To give you a few examples, the following applications are currently available around the clock and in updated form:

The entire body of Austrian Federal Law with all amendments;
the Federal Law Gazette in authentic form from 2004 onwards;
the Federal Law Gazette and its forerunners from 1780 onwards in the form of scanned images;
the entire body of law of all nine Federal Provinces including all amendments thereto;
the Provincial Law Gazettes;
the decisions of the Constitutional, Administrative and Supreme Courts and their predecessors back to the year 1867;
selected decisions of the ordinary courts and independent administrative authorities;
the decisions of commissions; and
the directives and regulations issued by Federal Ministries.

5. E-Government

The measures outlined above are complemented by the extensive computerisation of administrative and judicial services in Austria, from the option to file certain types of complaints or lawsuits by electronic means to electronic access to the Land Register and electronic tax assessment and collection. Information and numerous official forms can be obtained via a special internet platform (help.gv.at) to facilitate day-by-day transactions between public authorities and citizens.

6. Subsidiarity Control

Last but not least I should also like to underscore the importance of these new technologies in the context of the system of subsidiarity control on the part of the European Union. Within the scope of this procedure, the national parliaments of EU members have become the “guardians” of EU legislation through the Early Warning System established by the Lisbon Treaty. They can review and, where necessary, raise objections to the European Commission’s legislative proposals. In the absence of these new technologies – and I should like to cite in this context in particular the information platform and data base www.ipex.eu, which comprises all EU documents from 2006 onwards – the implementation of an efficient and effective subsidiarity control procedure would be impossible. The importance of these technologies is clearly demonstrated by the fact that some 2000 EU documents have to be reviewed each month. Accordingly, the use of the new technologies is a basic prerequisite to ensure a fast and practicable exchange of information indispensable to national parliaments in the exercise of their right to control EU legislation.

7. Final Remark

Developments are sure to continue, and we will aware that find ourselves only in the early phases of making full use of information and communication technologies for the benefit of legislative bodies. It may well be that twenty years from now we shall be holding committee meetings via video conferences in order to save travel time...

Ladies and gentlemen, I hope that my presentation has given you a panoramic view of the situation in Austria and look forward to hearing about the situation in your countries.

Thank you for your attention.

Bogdan BORUSEWICZ

President of the Senate of the Republic of Poland

Mister Chairman!

Ladies & Gentlemen!

In Central Europe information technologies became widely accessible after 1989, when Poland returned to the community of democratic states and open societies. The revived Senate of the Republic of Poland was the first fully democratic parliamentary institution in the former communist block. The Polish Senate received its computers from the US Congress as

"a Gift for Democracy". These were PC IBM AT with DOS. The first Polish text editor developed by a Polish company Malkom QR-Tekst was installed on them. The Polish version of the Microsoft Word text editor did not exist at that time yet. In 1991, a local area network (LAN) was put into service in the Senate. On that basis, standards of legislative documentation flow and storage on network discs were developed. The system is still in operation today. An appropriate shared disc system, authorisation and operational procedures constitute a team work environment that facilitates effective cooperation. Unlike in the Chancellery of the Sejm, Senate's text files do not have to be sent to other Senate offices by e-mail since information is available on shared discs.

Since 1992, the Chancellery of the Senate has used a fixed-line internet access. Initially, it was used to access external data bases and several external e-mail accounts of the Senate. Senate's own e-mail servers and personnel e-mail accounts have been in use since 1993. It was the first mail system in the gov.pl domain. Senate's own WWW server was acquired in 1994. Today, a computer network consisting of optical fibre and copper cables covers all Senate facilities and work stations. Work stations are equipped with PCs with Pentium processors Core 2 Duo. Windows XP and Windows 98 have been installed in them. The main operating system is MS Office 97 and MS Office 2003. The mail runs on Pegasus. Servers are serviced by NetWare, Suse and Windows Server 2003 systems. Database software includes Oracle, MS SQL, Lotus Domino and Postgres. A dedicated database software is also used.

The application of the IT infrastructure can be best presented by following Senate's amendments to the laws adopted by the Lower House of the Parliament. Printed and signed paper documents are still the evidence of legality and basis of Senators' work in the Meeting Hall, however the whole text preparation process is done electronically. Laws drawn by the Sejm are provided both in a paper and electronic version. The content of new laws with auxiliary material is posted on the Senate's server. Amendments proposed in successive readings are recorded by the personnel, edited, processed and communicated through the computer network. During plenary sessions, legislators use their computers in backrooms to assist Senators in putting the amendments into the right legal form. Amendments are directly recorded – and sometimes also communicated – electronically. The third reading consists in voting on the summary of amendments prepared by legislators. The content of acts, amendments and associated documents is processed using the Office packet with a dedicated set of dictionaries, styles and macros that automatically perform numerous operations. The personnel can use an updated legal information system installed in the computer network. They can also have a regular access to the Internet, including data bases

with EU documents and publications of the Sejm and government. The results of Senate work – adopted amendments to legal acts – are posted on the WWW server.

In 1991, the Plenary Hall was equipped with an electronic system that allows voting and speaking from one's place. Voters and interlocutors used to be identified by punched cards. Today, the Senate Meeting Hall uses an electronic voting system based on the Digital Congress Network. The Senator's seat is equipped with an electronic identification card reader, voting facilities and a microphone. The original system has been extended with additional hardware and software to facilitate management over voting, information boards in the Hall and the Speaker's information screen. On entering the Meeting Hall, the Senator takes his or her identification card and inserts it into the reader at his or her seat. Senators have their regular seats, however with the identification cards, they can take any seat in the Hall and still will be identified by the system. When identification cards are used names of Senators speaking from their seats can be quickly shown in the board. Cards are indispensable for voting. When the electronic system is used, the voting has the roll call format. Upon voting completion, results with Senators' names are immediately printed and recorded on servers to be posted later in the web site. Boards in the Meeting Hall show the agenda, names of Senators willing to take the floor and voting summaries. The Senate meeting is registered and broadcast by the local cable television network. The board can be seen in the corner of the TV screen. Recorded proceedings in form of shorthand records are posted in the web site next day at 9:00. To store recorded parliamentary debates is a real technical challenge. In the 90's, recordings were made on magnetic tape cassettes. Historic recordings are being transferred now into the digital format. Digitally processed records will be easily stored, made accessible and posted in the Internet.

Senators in their constituencies receive 2 computer sets consisting of the main unit, screen and laser printer. Currently, these are Pentium 4 with Windows XP, Office packet and anti-virus software. Senators' offices can use a fixed line Internet access, rent and maintain their own WWW server and e-mail accounts. Senators are free to choose service providers. The Chancellery of the Senate offers technical support only and the senat.pl domain for Senators' domains. Dispersed resources ensure technical security.

The Polish Senate is involved in all forms of cooperation between national parliaments of the EU states. In our opinion, a very precious initiative based on modern technology is the IPEX. Work is underway to transfer the data from the Senate's system directly to the IPEX. The IPEX is a very precious tool for horizontal contact between national parliaments. We would

expect, however, some improvements, such as an opportunity to search for opinions grouped by parliaments.

A separate issue is the Senate's participation in EU legislative processes. Due to the number of documents provided by the European Commission and the Council of Ministers as well as the speed of work imposed by the Council's secretariat, a special document storage and processing programme has been developed for the EU Affairs Committee. Documents are automatically classified based on their reference numbers. The agenda of the Committee's proceedings and Senator notifications are made automatically. Upon authorisation, Senators can download all necessary materials on-line. However the Sejm and Senate do not use the inter-departmental electronic system for decision making with respect to issues associated with the EU membership.

Twenty years ago, the Senate used the network that belonged to the National Railways. Senators' offices were connected to nodes on railway stations. Today, we are still far from the communication infrastructure of Belgium where 90% households have Internet access. Due to the cost barrier, we can only watch the solutions applied in other EU countries. According to our predictions, at the end of next year, legal documents will be signed electronically by the Speakers of the Sejm and Senate and the President and electronically submitted for publication.

With great interest, we are watching the experiences of "e-elections". The electronic signature has been made available in Poland on commercial basis. We may not expect our citizens to pay for electronic voting. In Estonia, the electronic signature was made available to all citizens for free. Nevertheless, during the last local elections only 2% of votes were made electronically.

Suggestions are made that public administration should predominantly use free software. It seems however that the selection of software to be used by the parliament should not be based on financial criteria only. We use a non-commercial software because it is safe, not just because it is politically correct.

Several words should be said about television broadcast of parliamentary debates. In May 2007, in the Meeting Hall of the Polish Senate and the Lithuanian Seimas, parliamentarians of the two countries held simultaneous meetings commemorating the Constitution of May 3rd 1791. The plenary halls in Warsaw and Vilnius were joined by a TV bridge. It was the first case in the world when joined parliamentary proceedings were carried with satellite

connection. Mr Premysl Sobotka, present here today, will certainly agree that the undertaking was both a technical and political success.

Soon, the Senate will have its own television studio facilitating regular on-line broadcast.

Poland too considers development of a computer-based legislation system covering the two Houses of the Parliament and the government. By principle, the system should make legislative processes more automatic and orderly. Documents would be drawn and distributed in a single binary format – the XML standard is considered. All legal documents would have a standard format. The system would require a specific structure and layout of the document allowing for automatic processing of e.g. effects of amendments put to vote. An electronic signature and time markers would ensure close control over the legislative process. However, legislative processes require negotiations and compromise. Every pre-defined format ensuring automatic processing may soon turn too limited to properly express the intention of the legislator. A system technically too sophisticated might distort the process. On the other hand, too flexible format rules would make automatic processing impossible. Some intermediate solution will have to be found. Poland is watching with interest the experiences of other parliaments. We know about Austria's long experience in this area. Application of information technology in legislative processes is certainly possible and beneficial. Computerisation, however, shall not be an objective of its own. Otherwise, we may face a situation when lost Senate files will have to be searched for with the Galileo system.

Thank you for your attention.

Nicolae VĂCĂROIU

Speaker of the Senate of Romania

Dear Mr. President Kitzinger, Distinguished colleagues, Ladies and Gentlemen,

I would like, first of all, to express my pleasure and honour to be in this city, which splendor is a proof of Austria's rich past and to thank warmly the President of the Federal Council, Mr. Helmut Kitzinger, for the invitation and for the special welcome he gave us on the occasion of our Meeting. It is also a great pleasure for me to extend to you, on behalf of the members of the Romanian Senate, the most sincere greetings.

We reached the Xth ordinary meeting of our Association. All the themes debated until now, through an exchange of views and experience, helped us to know each other better and at the same time to improve our activity. The theme proposed for today's debate doesn't make an exception: «*The contribution of the information and communication technologies to the legislative process*» has a special relevance nowadays, when the emergence of the information society bears both opportunities and challenges for parliaments.

The parliaments' activity cannot be conceived nowadays without the information and communication technologies (ICT). These technologies affirmed, developed and diversified themselves so much that they prompted spectacular changes of our parliamentary work, in many aspects, contributing in a decisive way to ensure the transparency of the legislative process toward the citizens and to the flow of information inside and outside the organization.

It is generally known that the Internet and the Web led to the acceleration of communication and the improvement of interoperability. The computer became, inclusively for the parliaments, an open window to the world. The progress in the technical infrastructure offer systems and services that a parliament cannot do without anymore. Web sites became an important tool both for parliamentarians and citizens, media, other institutions etc. The personal computer (PC), the data bases and the web improved the access to reliable information, as well to studies and analysis on current issues. Thanks to these instruments, the parliamentarians are better informed about what have been achieved and they can better justify their decisions. At the same time, the parliaments' intranets answer the most various requirements: confidential requests for information, additional security for emails, legislative applications, etc.

The free access to information of the Romanian citizens, key element of the participatory and representative democracy, is regulated by the Law on the free access to the information of public interest, and by the Law on certain measures to ensure transparency in the exercise of public dignities and functions, and in the business environment, for the prevention and sanctioning of corruption, defining the objectives, principles, terms and conditions related to the electronic access to public information and services.

The Parliament of Romania, respectively the Senate, is increasingly using the ICTs as a way to enhance its role in promoting a constructive exchange of information and dialogue with State entities, the private sector, civil society organizations and, last but not least, the citizens. The constitutive parts of the information system concerning the parliamentary activity in the Romanian Senate are: the bill tracking system; the system related to

parliamentary debates (minutes of the plenary meetings, political statements, questions&interpellations); flow and management of legislative documents at the level of the entire organization; management of the financial, material and human resources.

As regards the bill tracking system, the users have access to all information regarding the different phases undergone by a draft law, as well as to the documents related to it in an electronic format (the initial legislative initiative, preamble, the opinion of the parliamentary committees, the committees' report, the form adopted by the Senate / the Chamber of Deputies, the promulgated form). Thanks to the connection of the senatorial offices to the intranet / internal Senate network, Senators can be promptly informed about the projects on the agenda of the committees or of the plenary meetings and they will be able to access the text of the draft law in an electronic format.

At the same time, the citizen may have direct, rapid and easy access to the political decision, materialized, in this case, in the different phases undergone by a draft law in the debates of the committees or in the plenary. The information available on the Senate website (address: www.senat.ro) includes: the membership – present or archive information on the senators; structure, functioning and history of the institution; the daily program and the agenda of the plenary and committees meetings; on-line results of vote in plenary meetings; the minutes of the debates; documents related to the parliamentary oversight function: questions, interpellations and motions; the contents of the legislative process in the Senate and the Chamber of Deputies; calendar of events; press releases; activities and reports in the field of foreign parliamentary relations; the Constitution and other laws and regulations; normative acts regulating the organization and functioning of the various departments of the Senate; the names and contact information of the persons holding decisional positions in the institution, and those of the staff members in charge with the dissemination of public information; links to other national institutions (Chamber of Deputies, Presidency, Government); access to the data base of the European Commission and to the data base IPEX (Interparliamentary EU Information Exchange). The e-mail communication also enables the citizen to expose his point of view on a draft law, to request directly information and to send on-line questions and petitions.

The system related to the parliamentary debates ensures the automatic saving of the minutes of the meetings, thus providing an efficient access to the information regarding the Senators' contribution in the plenary meetings of the Senate. At present, we focus on developing a new application concerning the structured reports of the debates in plenary meetings and an *on-line* system of access to the parliamentary debates.

The system related to the circulation and management of legislative documents at the level of the entire organization has to ensure the communication among all factors involved or those influencing the legislative process. This system, together with the introduction and use of the electronic signature might eliminate the paper as a means of saving and circulating legislative information. A step forward will be the replacement of the documents distributed to Senators on paper by documents in an electronic format, thus leading to a considerable cut in the costs represented by the paper documents multiplication.

The creation of electronic links between the senatorial offices and the central headquarters – permitting the Senators to work at the senatorial office or anywhere in the world, as if located in the central headquarters, with access to all facilities offered by the central network – supposed, first of all, ensuring the functioning of the information system for the protection of the used soft and, implicitly, the protection of the information hold and of the security of information exchanges via Internet. The direct consequences of this application will be a longer presence of Senators among the voters, the possibility of also working while being in mission abroad, exchanges of information with other parliaments anywhere in the world.

As I showed at the time of the meeting of the Association in Bucharest last fall, at the Senate of Romania took place the PHARE Twinning Programme „*Enhancing the Administrative Capacity of the Senate of Romania*”, conducted in cooperation with the French and Italian Senates, and the Hungarian National Assembly. One of the objectives of this project was to create the conditions for setting up an e-Parliament / Paperless Parliament, in order to make the Senate activity more effective and compatible, from a technical point of view, with other national parliaments, firstly with those of EU members states. Having in mind that the current level of the information technology of the Romanian Senate is not adequate to cope with the European work environment, experts from the Italian and French Senates, together with representatives of the Romanian Senate's administrative structures and following the consultations with a number of Senators directly involved in the ICT field, elaborated the *ICT Strategy on the medium and long term towards an e-Parliament*, approved on 17 April 2007 by the Standing Bureau of the Senate.

The Strategy makes provision for strong efforts to be done in terms of investments with a special view to the recruitment and instruction of the human resources, first of all within the ICT Department, as well as within the other structures of the Senate. The efficient utilization of the information technology resources requests at the same time the training of the Senators, through special courses given within the Senate or organized by other institutions.

I would like to make mention of an interesting provision of the Strategy: the creation of an *ICT Users Conference*, a structure comprising all the Heads of Division/Department of the Senate which will be coordinated by a member of the Standing Bureau. Its main role would be to decide upon investments and projects priority, aiming to ensure the coherence and integration of all ICT projects within the Senate activity.

The new applications and services will support, first and foremost, the parliamentary work of Senators and staff. The development, in the future, of a Personal Portal for Senators and the utilization of the Extranet access may be considered essential applications to boost the daily use of the ICT devices from inside the Senate and from outside, anywhere in the world.

The implementation of the Strategy is expected to enable a substantial increase in the effectiveness of parliamentary activity, in particular the legislative process, as well as the provision of new facilities and services, at European standards, for parliamentary groups, standing committees and the Senators' constituency offices.

As legislators and elected representatives of the people, we need to make sure that the ICT-related values and opportunities are used in order to consolidate the democratic societies, to increase the civic responsibility, to support the sustainable development. ICTs must be instrumental in promoting tolerance and the dialogue among civilizations.

Thank you for your attention!

Sergey M. MIRONOV

Chairman of the Council of Federation

Distinguished Colleagues

1. Availability of objective, operational and sufficient information allows not only to take the necessary decisions timely and control their execution, but also to foresee possible problems, and choose in advance the optimal ways of addressing them. Credible and representative information acquires special significance for legislative activities. In the words of the great Greek poet Aeschylus "The one knowing what is profitable, and not the man knowing many things, is wise".

Information support is an integral part of the legislative process in the Russian Federation. The State Strategy for Development of the Information Society in the Russian Federation adopted in February this year is particularly focused on this issue.

2. The Council of Federation is focused on developing information and communication resources. These contribute both to enabling effective search, provision and analysis of information as well as the procedures of reviewing and adopting laws and bills prescribed by the Regulations of the Council of Federation. Both Chambers of the Federal Assembly of Russia are introducing electronic documents processing and enhancing information systems and resources.

Electronic information exchange is an important condition for the interaction of the Chambers of the Federal Assembly in the legislative process. Today an Automated System to support the legislative activities of both Chambers of the Federal Assembly has been established and organized in full compliance with the legislative procedure adopted in Russia.

In the near future the Chamber intends to introduce advanced information and analysis technologies in its working arrangements that, already at the stage of drafting legislation, would provide for analysis of implications of legislative decisions in the social, economic, political and other spheres. To this end, we are laying the groundwork for the creation of a Situation Analysis Center of the Council of Federation.

3. Russia is a federal state, therefore its national legislation comprises two levels – federal and regional ones. In accordance with the Constitution of Russia, the legislative assemblies of the Federation constituent entities have the power to introduce legislation at the federal level. A recently adopted law entitled also the members of the Council of Federation to initiate legislation in parliaments of the Regions that they represent in our Chamber.

The work of the Council of Federation, as a Chamber of the Regions, implies a continuous system-level interaction with the legislative State government bodies of the constituent entities of the Federation. Establishment of a single information and legal space uniting the legislative State government bodies of the constituent entities of the Federation and the Federal Assembly is a guarantee of a dynamic development of Regions, implementation of the federalist principles.

Integration of activities of various legislative process participants, representing one Region or a group of Regions of the country, has become one of the steps in this direction. With the participation of our Chamber, a best Internet-site contest is organized annually for regional legislative bodies. The winners in the 2007 contest were the sites posted by the legislative bodies of the Novosibirsk and Samara Regions as well as that of the Republic of Karelia.

A continuous open dialogue between the Council of Federation and Regions of the country allows to timely trace emerging problems and prepare specific legislative initiatives.

4. Within the framework of the Federal Targeted Program "Electronic Russia", a specialized Internet-based information system "Parliamentary Portal" has been developed. It provides a timely access to the information resources of the Federal Assembly's and regional parliaments' chambers. The portal is designed to ensure information exchange between the legislative State government bodies of Russia, their informational presence in the Internet, openness of their activities and a permanent contact with the public. The further development of the portal involves the establishment of mechanisms for evaluation by the public of the Russian legislative State government bodies' activities and monitoring of legislation and law-enforcement practices.

The annual report "On the State of Legislation in the Russian Federation" which is prepared by our Chamber is published on the official Internet-site of the Council of Federation. Actually, it is a public report of legislators on the work that has been done during the year. It is accessible to all those wishing to familiarize themselves with the report and evaluate the quality of decisions made by the Parliament.

I would like also to note that beginning with this year the report is translated into English, which would allow implementing our inter-parliamentary cooperation more actively and more focused. This will surely contribute to the growth of mutual understanding, development of the process of convergence of European countries' legislations.

5. The current phase of the development of Russia suggests higher requirements for the quality of legislative activities. It requires parliamentarians to permanently work with the civil society, have a well established "feed-back" from the public through the mass media.

Parliamentary representations in the open information systems play a special role in the improvement of relations between the legislative power and the civil structures. I'm convinced that thanks to the intensification of the public dialogue, achieved through the use of Internet,

democratic processes receive a strong impetus for further development. The creation of a new information basis of the parliamentary democracy lowers barriers between power and society, power and individual. I think that governmental information resources on all socially important matters should be open to all citizens, and, free of charge.

6. A new Internet-site of the Council of the Federation has been operating since 2006. The information placed on the site is official and is being regularly updated every 2-3 hours. To keep the public informed of the activities of our chamber, interactive broadcastings of the meetings of the Council of the Federation, Internet-conferences of senators are being organized.

The organization of parliamentary events with the participation of high executives of major companies working in the field of information technologies, of the Internet-community representatives has become a good practice.

The introduction of Internet-reception desks of the members of the Council of Federation takes to a qualitatively new level the work of legislators with the applications of citizens, providing a feedback for the members of the Council of Federation. I personally reply to all communications sent to my personal site. The ideas and proposals contained therein help define the priorities of the legislative activities more clearly. Thanks to the "electronic democracy", people receive not only a broad access to information, but also an opportunity to take part in the preparation of decisions of the State importance.

Modern information technologies effectively permit to carry out public examination of laws and bills, as well as to obtain reliable information about local law enforcement practices.

7. However, there is another side to the introduction of new information technologies in the work of lawmakers. What is meant is the need for an intelligent and adequate response to the challenges arising in the information sphere.

Informatization of the modern life does not preclude various illegal actions. Moreover, it can fuel new threats. We have been constantly facing such negative manifestations as the propaganda of extremist ideas, violence and cruelty, dissemination of hostile programmes, violations of copywrite, cyber-crime. At the same time, it should be honestly recognized that not always those challenges can be neutralized on the basis of the available legislation.

The world experiences show that legal regulation of public relations, arising in the process of implementation of the right to search, obtain, transmit, produce and disseminate information is a very complex task. High professionalism and responsibility of parliamentarians consists in ensuring that legislation take into account the balance between the interests of an individual, society and state. In that regard I would like to recall the words said by Winston Churchill that "the difference between a politician and a statesman is that a politician thinks of the next election, while a statesman thinks of the next generation".

8. Dear colleagues,

As you remember, at the last meeting of the Association of European Senates, the Council of the Federation came out with an initiative to hold an extraordinary meeting in 2008 in Russia. The initiative has been broadly supported by all members of the Association.

In this connection I would like once again to thank all those who extended to us their friendly cooperation and assistance in this matter. Availing myself of this high tribune, I have the honour to invite you to the extraordinary meeting of the Association of European Senates devoted to the fifteenth anniversary of the Council of the Federation of the Federal Assembly of the Russian Federation to be held on 13-15 November 2008 in the city of Saint-Petersbourg. It is suggested to hold discussions on two topics: "The role of upper houses of parliaments in promoting a cultural and intercivilizational dialogue" and "Specifics of legal support in the formation of a common European legal and humanitarian space".

I am looking forward to seeing you in my native city of Saint-Petersbourg. Thank you for your attention.

Christoffel BRÄNDLI

President of the Swiss Council of States

Since the invention of book-printing, nothing has changed information and communication as drastically as the new technologies. This "revolution" obviously also has an impact on the life of a politician. While the younger generation has grown up with computers, the Internet and mobile telephones and has no problem making the best use of them, the older generation sometimes struggles with the complexities of these tools and likes to withdraw to an attitude of 'we made do without them in the past, thank you very much'. Of course we made do

without them, and our work was certainly not any worse for it. After all, it is the human mind that is at the basis of every law-making process. Policy makers do, however, have the responsibility to meet new challenges. There is no way around it. We need to have some inkling of the subject matters we discuss. And the rapidly developing new information and communication technologies (ICT) will increasingly be found on the agenda of policy makers. Let me briefly sketch out the developments in Switzerland: in the autumn of 1995 the Swiss Parliament went online. Like anywhere else in the world, probably, electronic services offered by state authorities and political institutions have been successively expanded and professionalised since then. With a view to the topic of this year's meeting I would like to single out the three important development steps:

For nearly 13 years, the general public has been enjoying access to the parliamentary database "Curia Vista" which contains full information on all the issues dealt with by the National Council and the Council of States. The items of parliamentary business are entered into the database even before they are debated by the Councils and decisions are entered and updated on an ongoing basis. In addition to the drafts discussed in Parliament, the full verbatim reports of debates – important material for the interpretation of laws – and the voting results are also available.

Since 1999, these verbatim reports – and that takes me to the second important development step – have been entered by means of a digital transcription system and published on the internet about one hour after the speech while the session is still ongoing. The names of the speakers are highlighted as electronic links. Through the links, users can access a short biography of the respective Council member and contact him/her by email or listen to and watch the contribution again. The online-bulletin has accelerated processes, resulted in quicker publication of the verbatim reports, greatly reduced paper output and decreased the running expenses. Ultimately, this means that the democratic parliamentary processes become more quickly accessible and more transparent to the general public. The media, interested citizens or associations can participate directly in the political debates. All of these achievements are important for the ongoing development of a democratic state. I would also like to mention in passing that this online production system was awarded an "Administration Oscar" at the International Speyer Quality Award in the year 2000.

Still, a critical comment may be permitted: there is no doubt that citizens should know what their political representatives are doing. However, a transparent Parliament and the concomitant personification of policy-making also incite Members of Parliament to produce more output than necessary. Unfortunately, quantity has become a mark of quality. We see

proof of that every year when the media draw conclusions about the quality of a Council Member's work on the basis of the number of votes passed and requests presented by that member. This takes me to the third big step: a few months ago we introduced the e-Parl project. Since the beginning of the new parliamentary term in December 2007, all documents necessary for Council business can be accessed on the Internet to the extent that they exist in electronic form. As far as the commissions are concerned, Council Members can access commission minutes, proposals, draft laws etc on a extranet with restricted access. The extranet also includes documents of delegations in international assemblies and supervisory bodies. The system can distinguish different user groups and the documents these groups have access to. The areas accessible to all Council Members include information and services in the areas of remuneration, infrastructure and logistics, as well as documentation and library.

Despite the new electronic options, paper copies of documents are still being sent out to Council Members, and the transition process will probably take until the end of the parliamentary term. While this currently means an additional burden for our in-house services, we may assume that it will soon be easier to administer and disseminate the documents required for parliamentary business.

The new options indubitably hold benefits for the Council Members: the documents required for legislative business are accessible more quickly - and above all from anywhere - and they are always available in the most recent version. This is certainly a big plus for Swiss MPs who do not permanently live and work in capital city of Bern. Apart from their political office they also have a job in their canton of residence. In the context of their political mandate, they have to travel to Bern outside of parliamentary session period for certain meetings and events. And although distances in Switzerland are not vast, the politicians need to cover them very frequently. I can now study the latest commission minutes and documents on a train without having to carry around a big pile of paper files. In this respect, the new technologies actually mean an efficiency gain, which is probably lost again, however, when I have to print out the documents at home. And presumably I am not the only Member of Parliament who prefers studying documents on paper rather than on a screen.

I assume that the law-making process will not speed up significantly because of the new technologies: as we all know, procedures have their own rules and time requirements. We will not be able to think more quickly. And despite the many practical electronic instruments, we will not discuss draft laws less comprehensively.

By way of conclusion let me venture a glance into the not too distant future: we will probably see significant change when it will be possible consistently to enjoy political rights through electronic processes and when voters will be able to adopt or reject laws on the Internet or by mobile phone. For Switzerland, a country with direct democratic processes and frequent voting, e-voting can offer new opportunities. Political participation options need to keep up with the changing lifestyle of the citizens. It remains to be seen what consequences e-voting will ultimately have for the work of parliamentarians. It seems unlikely to me that politics will in the future be made only in the virtual world of cyberspace. Policy-making thrives on direct contacts, on debates and, most importantly, on the people behind it.

I hope I am not mistaken...

Blaž KAVČIČ

President of the National Council of the Republic of Slovenia

Mister President, Distinguished colleagues, Ladies and Gentlemen, Dear Friends,

the theme of this jubilee, the 10th meeting of the Association of European Senates on the contribution of information and communication technologies in the legislative procedure is very interesting and does not relate merely to the second chambers but to the parliaments on the whole, thus to the first chambers as well. I am glad that we are discussing the modern, fast and efficient ways of transfer of information that are of key importance for quality decision-making of the members of parliament, even more, when the decisions have to be taken in a short time period. The Slovene National Council has a lot of important decisions that are time bound. It has, for example, to adopt a suspensive veto or to request a call of a referendum within seven days. Therefore it is urgent that information are given to the members of the National Council in as short time as possible and in the most concise form.

Before I continue with the presentation of the implementation of various communication technologies in the National Council, may I in short present the composition, the competences and the manner of functioning of the National Council. These are very unique. And it is from them that is derived the need for a fast transfer of information, for discussion and decision-making.

The National Council of the Republic of Slovenia is a representation body, defined by the Constitution as the representation of social, economic, professional and local interests. It

therefore consists of two fundamental parts: of the representatives of working and social interests as well as the representatives of local interests. The National Council consists of 40 members, from which 22 are representatives of local interests, six representatives of non-economic activities, four representatives of employers, four representatives of employees, two representatives of peasants and one of craftsmen and one of independent professions.

The National Council of the Republic of Slovenia is the second chamber of the Slovene parliament and is not on the equal footing with the first chamber that is the National Assembly of the Republic of Slovenia. It is not a legislative body but can participate in the legislative procedure. Its competences are not too strong to a great extent, so it can only acquire information, give opinions, request introduction of a parliamentary investigation and suspend individual decisions of the National Assembly. Suspensive veto is an important competence of the National Council but not the strongest one. The strongest competence is that it can request call of a referendum. It is a competence that other second chambers in Europe or in the world do not dispose of. This competence represents a threat to the National Assembly and to the Government, namely, if they do not observe the National Council this one can request that the final decision is made by voters. It is a very interesting competence through which the National Council can acquire legitimacy. An example of it occurred last autumn when the National Council, after an unsuccessful veto, requested call of a referendum on the Law on the Ownership Transformation of Insurance Companies. Only 30% of voters voted in favour of the law, which in a certain sense meant no-confidence to the Government. The National Council, not having such legitimacy as the National Assembly, as its members are not elected directly but indirectly, achieved legitimacy of its decision through the very institute of referendum, as the citizens in the referendum did not support the law that the National Council rejected.

As already stated above, the National Council has very short terms for decision-making at its disposal. After the adoption of a law in the National Assembly the National Council has only seven days at its disposal to file in veto or a call of referendum. Both seven-day terms can coincide. But, if the National Council first files in veto and the National Assembly nevertheless adopts the law by an absolute majority, the National Council has another term of seven days to request a call of referendum. In the procedures of giving opinions the National Council and its working bodies have to stick to the terms for the legislative procedure, determined by the Standing orders of the National Assembly. These terms are short, especially in the cases of laws to be adopted by an urgent and shortened procedure. In such instances the National Council and its working bodies have at their disposal only a day or two to adopt opinion.

Short disposable time for the decision-making is, nevertheless, not the only obstacle in the functioning of the National Council. Besides, the members of the National Council exercise their function non-professionally. This means that they are still employed where they were before being elected members of the National Council. In the National Council where they could get best acquainted with the contents of the laws and the process of the legislative procedures they are not present every day. They come to the National Council several times a month to the sessions of the working bodies and for the plenum otherwise they can not be reached at the seat of the National Council. They are available by means of mobile phones, e-mail, fax and other modern means of communication. Communication technology is for this reason of key importance for the functioning of the National Council.

Considering the fact that the members of the National Council cannot follow the legislative procedure the professional services of the National Council do this work. The task of the professional service is to follow the course of the legislative procedure in adoption of all laws and to notify the members of the National Council about the course as well as about the possibilities of the implementation of individual competences of the National Council and its working bodies.

In the past the communication between the professional service and the members of the National Council went through stationary telephones, telefax and post. In the cases of a suspensive veto this meant that the adopted law was sent to the members of the National Council in written by post. In this way two days were wasted in the already short time period of seven days for the filing in of veto. Today the communication goes through e-mail and mobile phones. In the greatest part the communication on the level between the professional services and the members of the National Council is in the electronic form. Considering that the members of the National Council receive a lot of e-mails a phone message is sent to them as well, telling them they received an e-mail together with a short summary of it. All the messages are uniquely formed, short, clear so that the members cannot overlook them.

The National Council can use various ways of communication also in the case of a correspondence session that is convened in urgent cases. The president of the National Council consults the members by phone or in any other way – by fax or by e-mail. in spite of the fact that the Standing orders do not have any limitations as to the correspondence sessions, the National Council in practice does not take advantage of this institute for the adoption of important decisions as for example the suspensive veto or the call of referendum.

The National Council, since its beginning in 1993, has been using the information system of the National Assembly. The members of the National Council have no direct access to this system, all the relevant information are given to them by professional services. Because of overburdening of the information system of the National Assembly and because of the need to add to this system also the members of the National Council, the National Council decided for its own information system in order to facilitate the communication between the professional service and the members of the National Council.

The restoration of the National Council in the field of information and communication system does not mean only the introduction of a new system but includes also the renovation of the Hall of the National Council. This will enable easier functioning of the National Council and its working bodies. Each member will have direct access to information system and to all sorts modern connections and devices.

In the framework of discussions on communication technologies I can also emphasise that Slovenia has started with the introduction of the project of electronic elections. The project group for e-elections that attracted to its work beside the members from the public administration and electoral bodies also experts from Universities, suggests the introduction of three phases for the realization of e-elections.

The first phase consists of the informatization of the functioning of electoral organs and of the communication with them (e.g. electronic application etc.) in the case where no changes in the valid legislation are needed. In the second phase electronic voting is executed in a limited range and on the basis of the changed legislation (e.g. use of electronic voting machines on the voting polls in the pre-voting and electronic voting through web as an equivalent to the voting by post). In the last phase general electronic voting is introduced.

The opinions of the professional public of the introduction of the systems of e-elections range from uncritical enthusiasm to the total rejection. Those in favour of total rejection say that remote internet e-elections will always be of too high a risk. Anyway, those in the midway, between the two extreme approaches, the moderate optimists are looking for direct benefits from informatized voting polls in comparison to the technology of ballot papers.

In e-elections all fundamental constitutional principles of elections from general, direct, equal and free suffrage, secrecy of vote have to be consistently respected. Especially the principle of the secrecy of vote is the most threatened in the introduction of e-elections as the information-communication technology does not yet assure sufficient security of voting and

the prevention of abuses. For the future of e-elections the development of code technologies and of better methods for the assurance of a safe information environment is of key importance.

In my opinion it is correct that the second chambers and parliaments introduce and use new communication technologies that enable easier transfer of information, acts and documents. In spite of this we have to be cautious as new ways of communication bring along various dangers such as: accessibility and loss of information, possibility of monitoring information and the like. Any haste in decision-making and the use of the new communication means on the other hand menace the possibility and the quality of debate. Good and quality debate is in my opinion still the best in plenum where members of parliament are present and can present their arguments.

Allow me please to conclude by thanking you, Mister President, for the excellent organization of the conference. My congratulations for the excellent choice of the theme.

Francisco Javier ROJO GARCÍA

President of the Senate of the Kingdom of Spain

Your Excellency the President of the Bundesrat, my dear colleagues,

I would like my first words at this conference to be of thanks for the welcome extended to us by our Austrian hosts, in this 10th Meeting of the Association of European Senates, and also of congratulations for the theme chosen, since it is a pivotal aspect of the work of modern Parliaments.

The impact of information and communication technologies in today's society is undeniable. This is equally true in the sphere of Parliamentary Houses, where this instrument is making a major contribution to facilitating the various areas linked to the legislative process. This was revealed in a recent study on this matter sponsored by the United Nations and the Inter-Parliamentary Union, and conducted by the Global Centre for Information and Communication Technologies (ICT) in Parliament.

The Spanish Senate began using information technology more than twenty years ago, always in an orderly manner in accordance with Information Technology Plans approved by the Senate Standing Committee. We therefore have considerable experience in this field.

In our case, and no doubt this applies to many others, one of the main advantages of applying new technologies has been to boost efficiency and efficacy in services. At this time, one would be hard-pressed to find administrative or parliamentary procedures which do not benefit from some kind of computer programme. All of these are based on a system which allows data to be accessed swiftly and with sufficient guarantees.

There is no doubt that efficiency is valuable in itself. But, for us, the depositaries of the people's will, ICT must represent an opportunity to improve the quality of our democracy, affording greater transparency to our activity and fostering citizens' access and participation. Our plural, dynamic and mature communities are fully aware that representational democracy is not enough on its own to resolve the complexities of contemporary society, and they demand significant advances in participative democracy.

A high-quality democracy needs active and informed citizens, who are involved in governing public matters. And this is only possible based on an inclusive idea of what we call citizenship, granting civil, political and social rights a positive and active role in citizens' intervention, while at the same time imbuing confidence in the autonomy of politics and its ability to change reality. Transparency, accessibility and participation are, then, values and attitudes that enrich our democracy and are, furthermore, the elements which make up what the aforementioned United Nations report calls the electronic Parliament (e-Parliament).

And I am pleased to say that the Spanish Senate, for some time now, has been working to become an e-Parliament. The unyielding, orderly and ongoing drive of those who have occupied its presidency, plus the highly-valued work of the professionals at the service of the House, have enabled us today to amply meet the requirements for classification as such. As for transparency and information itself, anyone connecting to our website can see details of the work performed by the Spanish Senate, both in terms of legislative procedures and supervision of the government, set out from different angles, thoroughly and accurately.

I would like to make a special mention of the inclusion in our website of the video of the Senators' interventions during plenary sessions, as a visual complement to the texts which are recorded in the Journal. This project, which was the first of its kind and of which the Spanish Senate feels particularly proud, offers access to the precise fragments of video of

each intervention. It is possible to access all the interventions of a particular senator, all those of a senator on a particular matter, all those of all senators on a particular matter, and so on.

We have also set great store by efforts to improve accessibility, and, in this connection, we have a "text only" version of the website which we designed together with the Spanish National Organisation for the Blind (ONCE) to allow blind net surfers to listen to the contents of each text using specialised software.

One of the challenges of this website, which this year celebrates its tenth anniversary using the same basic system, is that it manages to unlock the value of the huge amount of data it contains, all of which are related using links which make surfing consistent and efficient. However, the development of new technologies in the Spanish Senate would never have been possible without the involvement of the people. This has been a vital part of our working system since, at the end of the nineteen-nineties, a study conducted by the Information Networks Commission on the political, economic, social and cultural consequences of information networks in society yielded highly satisfactory findings.

Spanish and foreign experts were consulted, the Senators were involved, plunging themselves head-first into a process of technological immersion which allowed them to get the very best out of the information networks under study, tapping the opportunities granted by new technologies and applying them to their own parliamentary work, and projects were made available to society as a whole via a special website for accessing the tasks which were underway and submitting and posting opinions, suggestions and proposals in this connection. After all these years it is fair to say that the findings of the report by that Commission are just as valid today as they were then, and that its recommendations have since been ratified by later reports compiled by international bodies.

As we begin the ninth legislature in Spain, in which I am honoured to have been re-elected President of the Senate, the Spanish Senate will continue to be particularly sensitive to the impact on society of these technological developments, using ICT increasingly often and in a broader range of issues, so as to consolidate its position as an e-Parliament. This was our aim when we launched an ambitious project based on an Intranet containing a portal defined in line with the profile of each individual user, who will be able to work with data classified by their needs and preferences.

Ultimately, the idea is to make further headway by tapping all available resources, such as web 2.0 technology, through which it will be possible to participate actively in compiling information, rather than simply accessing it passively, by contributing ideas, joining debates or levelling criticism. This technological leap from what websites could offer in the early days is based on two watchwords: participate and share. A parliamentary website built with tools using this technology should open a whole new range of possibilities for cooperation between Parliaments as well as for citizens' involvement.

All of these advances will bring us closer to what we have termed *electronic democracy* (*e-democracy*), namely the use of technology to enhance democratic processes, within the framework of the established *status quo* in this kind of process. So the idea is not to break with the past and propose e-democracy as an alternative to representational democracy, but to allow a much more direct and immediate relationship between the people and their representatives.

I think this is the way forward. And I think we should continue our journey in the knowledge that our role as parliamentarians is to participate with determination in the emerging *global information network*, rather than be left behind, and contribute to adapting the advantages of technological evolution to such a complex, important and decisive sphere as Legislative Assemblies, the very essence of our democratic systems.

The experience accumulated over so many years of representational democracy must serve to help us adequately handle any kind of change which might come, and conferences like this one are another contribution to this crucial debate.

Many thanks to all of you for your attention.

Premysl SOBOTKA

President of the Senate of the Czech Republic

Ladies and gentlemen,
dear colleagues from European Senates,

Allow me to greet you most warmly at today's Xth meeting of the Association of European Senates organized around the theme "The Input of Information and Communication

"Technologies for the Legislative Process". As we discussed last year in Bucharest the issue of ensuring a transparent and responsible governance, I consider that our theme today as well is very interesting and worthy of our attention.

My experiences from the Czech Senate are linked, as information and communication technologies are concerned, with the issue of the so-called e-government, where our Senate in its seminars and other contacts and activities has focused on the Czech project "e.State" as an effort to create a friendly transparent State as a truly effective service for the citizen.

The theme if the State and its administration is a long-term item, over-arching the different electoral mandates in our countries. Therefore, the consensus around its concept should be maximal; it should contain a transparent vision on many points solved for a long time already today by management theory. The different political representations would then, based on their orientation, fit in this concept either more or less regulation, re-distribution and administrative involvement. However, the basis of the State administration and its relationship to local self-government should remain untouched. European Senates are precisely due to their broad perspective the adequate place for the conception of these objectives.

This is without a doubt closely linked to the whole process of European integration, threatened not by the differences between our countries, but on the opposite by common efforts to speed up this process at any price by regulations and directives from an omniscient centre that ignores the experience of national parliaments.

Jumping over the stages of natural historical development did not serve well Marxist social engineers. This is one more reason why the part of Europe that has been spared this horrible experience should take quite seriously the realistic view on integration from us, coming from the former Soviet bloc. Our ideal is certainly not a new COMECON, albeit with a friendly face.

On the other hand we feel sympathy for the mutual use of all new technical means and knowledge, IT in the first place. This goes as well for the IPEX database functioning so far on a voluntary basis, where each Chamber of European parliaments "uploads" data in the amount and frequency it deems useful. As I consider this system as one of the interesting tools for the monitoring of the control of subsidiarity, I am interested in the opportunities for its development and I do believe it will be possible to deepen it content-wise and above all

broaden it to the highest possible number of active users from the different European countries.

Some time ago I discussed these issues with ambassadors from Central European countries based in Prague. If I am well informed, our Italian colleagues are most advanced in these areas, therefore I am looking forward that their Czech colleagues shall be able to build on their experiences and that they will be able to get involved in this system. Anyway, I am convinced this meeting has pushed forward these opportunities. I shall hence with great interest accept all inspirations deriving from the theme of our present meeting as a whole bearing in mind that the 3 principles of IPEX – simplicity, quality and integrity – are fitting as well for the broader theme of our conference and shall serve in the future to strengthen the democratic oversight of EU matters and ensure responsibility in the EU decision-making processes, where the Lisbon Treaty the positive role of national parliaments shall deepen, as they are basic decision-making centres that are the closest to the citizens within the Union.

Thank you for your attention.

Baroness Helen HAYMANN

Lord Speaker of the House of Lords

Madam Vice-President,

like others I thank you for your splendid hospitality at this extremely interesting and I think valuable meeting. It is a particular pleasure for me to take part in your chamber. We are very reluctant in the United Kingdom about allowing anyone else then parliamentarians into the chamber and in the House of Commons it has never happened. I am rather proud that in the House of Lords we have breached the rule and next month the UK youth parliament will sit in the Chamber of the House of Lords to debate what should be their priorities for the year. They will find out why we can not have electronic voting in the House of Lords because we do not even have a little ledge to put your papers on let alone enough seats for all the members to sit. But the proceedings will be webcast. We will use technology so that those young people can be seen in their own home regions debating.

I hope that some of the stereotypes about the House of Lords and how it functions can be put to one side. One of the stereotypes I think apart from the composition that it is all elderly

white aristocratic man. This does not accord with the reality where we have a woman leader of the House of Lords, a woman chief whip for the government, a woman chief whip for the opposition, a woman leader of the independent peers, a third of all the front benchers for the parties are women. So we are doing okay on the gender front. Equally we have doubled the proportion of ethnic minority peers as there are ethnic minority members of the House of Commons. You probably know that we have bishops of the Church of England in the House of Lords but we also have Muslims, we have Jews, we have Hindus, we have Catholics, we have Sikhs and so we do have some diversity outside that stereotype. One of the other stereotypes is that this is not a Chamber that does a great deal and this does relate to our subject today: technology. In fact we sat for a 137 days in 2005 to 2006 and that was three days more than the House of Commons. We can amend legislation at three stages: at committee stage, at report stage and at what we call third reading. The House of Commons processes have changed in recent years and they timetable legislation so they concentrate on major areas of principles. The House of Lords has compensated for that by doing the line by line scrutiny of legislation.

So last year or in an average year the United Kingdom passes over 3000 pages of primary legislation. In the last session in those three legislation stages and in the subsequent changes between the two houses 5559 amendments were tabled for a consideration and 1911 amendments were actually made. We do not have a reconciliation process so many of those amendments go between the two houses. So for us having the technology that can keep not only legislators but also the public up to date with those changes in that complicated process of legislation is tremendously important. We have the Adobe frame maker software which is an extremely powerful drafting tool which has automated many of the tasks that were done manually. It is a very difficult culture change. We in the House of Lords are the custodians of the records of parliament and we have the actual legislation, the statutes going back to the 15th century. You can see the process by which amendment took place by hand and was read out to parliaments over centuries. Nowadays we can speed up that process. As other contributors have said we have to be careful that in doing so and in taking advantage of the transparency that this allows to the outside world we do not overspeed the process of deliberation and thoughtfulness in the passing of legislation. But as well as those issues relating to the technicality of legislation we too like others who have spoken today are very interested in using the tools of communication that many of our citizens and particular younger citizens use. So our website is tremendously important.

Looking at that website and making sure that we look at it not from our perspective of at what stage is this legislation, what is the process the things that we are interested in, but being

able for the young person who is interested in climate change to find something about climate change by not having to know today that the House of Lords is debating this bill but to be able to see which committee, which House of Parliament at what point and on what issues is talking about climate change is tremendously important. Gearing that website to be user-friendly is I think very, very important and an important way forward to us. We are also using the internet for consultation. Some of our specialist committees are using e-consultation process which again open up that area of involvement. We have the luxury not only of the parliament channel on television but also of having not only both Houses but many committees in real time being webcast on the internet.

There are lots of ways that we may use this as a tool of scrutiny of our work as we scrutinise government as parliamentarians. We are also looking at some innovative ways of doing this so we have a number of members who have opened up their own blogs and are doing that as part of the House of Lords project. We have a parliament site on youtube. I have just made a three minute clip and we are making two others about 50 years since the life peerage is at, about the work of the House of Lords, about the work of the Lord Speaker. So we can do it in the sort of bite sites chunks that young people and internet users need.

But that leads me to one of the challenges about the use of new technology. It is true that all of us are finding that we and those who come after us have shorter attention spans. In parliament we show everything. When we broadcast parliament it is very easy to say everything should be available. It is much more of a challenge whether it is on a website or whether it is a part of a broadcasting with edited highlights. These things will catch peoples interest to decide what was the most interesting thing in parliament today and who said it. I do not have to tell anyone in this room that who makes these decisions are highly charged issues. I think that one of the problems that we have to confront in making something accessible is that issue about editorial control.

The last thing I would say is on other peoples' comments about information overload. Sometimes I think the best way to keep what you are doing at a meeting secret is to put the agenda, the minutes, and all the discussion onto your internet. You do that and you still have many people, even members of your own house who come and say I never knew. It is not enough simply to say it was there on a website. Sometimes the best place to hide a tree is in a forest.

The danger is to think that giving all documentation and making everything available is sufficient. I do not believe this is sufficient. I believe we will still have the challenge of

engaging people through a variety of media and a variety of strategies if we want to be respected by electorates and our citizens.

Thank you very much.

M. Albert HANSEN,

Conseiller d'Etat

Distinguished President, Dear Colleagues, Ladies and Gentlemen,

Since its creation in 1856, the documents of the State Council of Luxembourg that are elaborated within the framework of the legislative process have been published in the collection of parliamentary documents of the Chamber of Deputies. For some years, the Chamber has had its own internet site on which documents dating from 1945 onwards can be consulted.

Since 1997, the State Council has also been running an internet site on which it publishes its Opinions and the agenda of its plenary sessions. The public at large can therefore learn about the Opinions delivered by the plenary assembly of the State Council on the day of their adoption and about the work of our institution.

Publicity entails benefits at two levels:

The Opinions delivered by the State Council are better taken note of by the press and their publication through the internet can feed public debate. This type of publicity creates transparency, as demanded by citizens of the 21st century, about the role played by the State Council in the law-making process. Rapid availability of the information contained in our Opinions, as well as direct access for every citizen without any intermediary, are considerable advantages.

Another aspect not to be ignored for the purpose of our discussions is the fact that the information and communication technologies allow not only the institutions involved in the law-making process and the citizens, but also the members of the State Council, to gain a better overall view of the subject-matter of our work. And this against the background that the number of Opinions rendered by the State Council is rising and the problems addressed are

of an extremely varied and increasingly complex nature. The use of information technology has therefore become indispensable these days as it allows for consistency in the review of the draft bills submitted to us.

This is all the more true when points of law come into play, which require absolutely identical treatment over time. Even though we are not a court, we still must preserve the “jurisdiction” of our institution. Any variation in the legal examination of the texts submitted to us would immensely harm the image of the State Council of Luxembourg. The State Council, in fact, maintains authority vis-à-vis other stakeholders in the law-making process by the measure to which its reactions are foreseeable. This is all the more important given that we enjoy a suspensive veto right in case of non-compliance with superior legal norms, such as constitutional or international provisions, i.e. the overarching principles of law.

The State Council is currently in the process of setting up an intranet to be able to better manage its collective memory and to facilitate continuity in the work of the institution. Thanks to a more powerful search engine, it will then be possible to more easily backtrack problems addressed by the State Council in the past, as well as the answers then furnished. Once this system has stood the test of time, it could be made accessible to the public at large and to the other stakeholders in the law-making process.

There is yet another aspect to the publicity of our Opinions via the internet. The Opinions rendered by the State Council concern not only legislative, but also regulatory matters. In terms of files studied and workload completed, the two fields are more or less equal. Since only Opinions on draft legislation are published to date - as paper versions and electronic versions - the whole area of Opinions on regulatory issues goes unnoticed. Every minister will see only those Opinions that are related to a draft regulation of the Grand Duchy he himself has prepared. The government as a whole is neither aware of the existence of these Opinions, nor of the body of doctrine they contain, let alone the public or the media who are fully unaware of this important part of our work. Moreover, the State Council recently submitted a request to the government asking whether the Opinions rendered on regulatory matters should not be made public as well. This involvement of the government may come as a surprise. However, the State Council in the Grand Duchy of Luxembourg also acts as institutional counsellor to the executive power. The government requests our Opinions, but is at the same time at the receiving end, and such has sole power to decide whether Opinions, received or not, are made public.

In conclusion, I would like to avail myself of the opportunity to thank first and foremost the Association of European Senates for having accepted the State Council of Luxembourg at its meeting and for having been so courteous to give the floor to a humble observer to address your august forum.

I would also like to thank the President of the Austrian Federal Council, Helmut Kitzinger, and the other members of the Federal Council whom we had the privilege to meet, as well as his entire team. We are grateful for the hospitality which has been extended to us.

Helmut KRITZINGER

President of the Austrian Federal Council

Closing Statement

Since the signing of its Statutes by the presidents of this institution on 8th November 2000, the Association of European Senates has become a major forum for international cooperation. At this year's tenth meeting, we are celebrating a small anniversary of this still fledgling association. I am therefore immensely pleased that the founder and *spiritus rector* of our Association and President of the French Senate, M. Christian Poncelet, will furnish a summary of our short but rich history in his closing remarks.

Since the organisation came into being in the year 2000, we have been able to gather for a meeting ten times to discuss issues of mutual concern. This very fact is evidence of the important role and the success of our Association as a forum which, through sharing of knowledge on the role and functioning of the second chambers, not only deepens our understanding of different parliamentary systems and their structural particularities, but also creates major impetus for the workings of our own chambers.

This year's meeting was aimed at discussing and evaluating technological developments of the past 20 years as well as their role in and benefits for the law-making process. It was extremely interesting to learn from the vivid contributions to the debates about the growing use of technology in the different countries and about the projects which have been planned for the near future.

I can fairly state that this development, a genuine revolution in the field of information and communication technology, has also markedly changed the life of politicians and confronts the political players with new challenges.

Ultimately, the processes within a parliamentary body have become public much more readily and, in overall terms, are more transparent.

Interested citizens are now able to obtain a more direct picture of the state of the political debate. A highly developed democracy needs informed citizens who are involved in democratic processes early on. Transparency and better access are values which enrich our democracy and allow for the emergence of a “digital democracy” by means of a digital parliament.

The underlying idea, however, is not to abandon those very democratic institutions that have served us well in the past, but to forge an even faster and closer link with the citizens. With these new means of information and communication technology, even those who are unable to personally attend the debates in the plenary halls of the parliamentary chambers can now gain a more comprehensive picture of what is happening in Parliament.

Digital technologies allow for a rapid exchange of information between the citizens on the one hand and Members of Parliament on the other. They hold out the promise of bringing the policy-making process even closer to the citizens. Promoting such closeness to the citizen is a special challenge confronting the two-chamber parliaments: namely to review European legislation as to its compatibility with the principle of subsidiarity.

With all these new digital means of citizen participation we should not overlook one thing: Politics is made for the people. Politics lives from direct contact and interaction with the people! No virtual medium is able to replace this direct contact and ready discussion of individual concerns. We must therefore ensure that citizens who do not have access to the internet are not left behind.

As our meeting is soon drawing to a close, I would like to avail myself of the opportunity and sincerely thank all delegations for the interesting input they have provided.

I am delighted that our lively exchange of ideas will be continued this year at an extraordinary meeting of the Association of European Senates which will be hosted from 13-15 November

2008 in St. Petersburg, Russian Federation, marking the 15th anniversary of the Federation Council of the Federal Assembly of the Russian Federation.

The extraordinary meeting will discuss the following themes:

- The role of the upper chambers of Parliament in developing a dialogue between cultures and civilisations;
- The specific challenges of creating a legal basis for the development of a common European Legal and Humanitarian Area.

I am honoured and privileged to now pass the floor to the President of the French Senate, M. Christian Poncelet, who will provide a summary of the ten-year history of our Association.

Christian PONCELET,

President of the Senate of the French Republic

Distinguished President of the Austrian Federal Council, Dear Colleagues, Ladies and Gentlemen, Dear Friends,

I was immensely touched and honoured at your suggestion to say a few words on the occasion of the tenth meeting of our Association.

It is true that I am one of its founding fathers, and, indeed, I have been very attached to this idea. I am therefore greatly satisfied, as I believe all of us are, to see that our organisation is very much alive today, eight years after its inception. During this period we have held ten meetings, and our family has even grown: we started out with fourteen, today we are sixteen!

Our Association was launched in the spring of 2000 in the wake of a meeting of senates from all over the world in Paris. At that meeting, we were able to gauge the scope and the diversity of bicameralism in the world. Moreover, it made us aware of how close the second chambers on our continent are. Clearly, there is great diversity among the upper chambers in the countries of Europe. However, they are founded on one and the same heritage of civilisation which the Lisbon Treaty calls the “cultural, religious and humanist heritage” of Europe.

Moreover, our assemblies are often faced with similar problems. And we need to constantly adjust to be able to fulfil our missions, both traditional and new, also in the future. We must therefore adapt parliamentarism to the building of Europe, and - more generally - to the new organisation of Europe, since our Association extends beyond the current borders of the European Union. Also, we must adapt parliamentarism, especially bicameralism, to the changes within our societies and political systems. National contexts are of course specific, but we cannot deny the usefulness of common reflection among upper chambers on these very issues.

This Association was conceived as a platform for exchange and reflection, where everyone can present their experiences, certainly not as a forum where one would be judged upon or condemned or where some would even try to impose their own models onto others. This balance is one of the fundamental reasons why our project has been so successful. Our meetings have naturally focused on the role of bicameralism. We started by underlining how much bicameralism contributes to a balanced, reflective democracy that respects the rights of each and every individual.

In Brussels, in 2001, we looked at how the senates contribute to the quality of legislation.

In Madrid, in 2003, we studied their special contribution to parliamentary oversight.

In Bern, in 2006, we discussed the role of our chambers in shaping policies that are closer to the citizen.

In Bucharest, last year, we examined what contribution our chambers make to transparent and responsible governance. This year, in Vienna, we are debating the effect of the new information technologies on our work.

We then looked at how bicameralism contributes, in a federal or other system, to the representativeness of Parliament as a whole, and to the extent to which the institutional system takes account of national diversity.

In Paris, in 2000, we debated representation of the local authorities. In Ljubljana, in 2002, we looked at the role of civil society. In 2003, in Prague, we examined the question of the different composition of the two chambers. Finally, in 2005, in Berlin, we studied the link between current changes in federalism and the development of bicameralism.

I must also mention our extraordinary meeting in Prague in 2006, to mark the tenth anniversary of the reinstitution of the Czech Senate, which was devoted to the general theme of “The role of the upper chambers”.

Finally, the discussions at our meeting in Warsaw in 2004 centred on the role of our assemblies in the building of Europe.

Some of the problems that have been identified in the framework of the building of Europe could be of interest to all of our assemblies. I am thinking here of subsidiarity, which is a subject relevant not only to the building of Europe, but has taken on wider importance. It can also serve as a reference point for every one of our countries, whether a member of the European Union or not, because it addresses problems such as decentralisation and the relationship between the state powers and civil society.

And yet, dear colleagues, recalling all the questions we have touched upon, I might have overlooked one essential fact. While our meetings allow us to engage in an exchange of experiences and to reflect, collectively, about the indispensable changes we have to work for, the human aspect of our meetings is certainly equally important.

A famous German writer once coined a saying: *“You have to love the French to be able understand them, you have to understand the Germans to be able to love them”*. This quip, I believe, holds good for every one of us.

In our meetings we learn to better get to know one another, to better understand one another, and ultimately to better appreciate one another. Conversely, the more we appreciate one another, the better we understand each other. Taking stock of our meetings, I would argue that enrichment at the human level is as important as intellectual enrichment. In fact, isn't the great lesson we can draw from the existence of our Association, my dear colleagues, that bicameralism is an essentially modern idea?

It is a modern idea because, after so many tragedies, the Europeans have come to learn that political power must always be balanced, controlled, and moderate.

It is a modern idea because it allows diversified parliamentary representation and because all over we are seeing a tendency towards a better consideration of diversity.

Even our Association is a modern idea. We have reached the era of networking. We clearly see that problems are solved better when being open vis-à-vis others than by looking inward. We at our level are contributing to a drawing closer of our countries. For this reason, I wish our Association a long life. May it thrive for long in the same spirit and the same climate of friendship.

Thank you.

Xth meeting of the Association of European Senates

17 to 19 April 2008 in Vienna

List of participants

Senate of the Kingdom of Belgium

H.E. Mr. Armand DE DECKER, President
Mr. Georges BRION, Deputy Secretary General

House of Peoples of the Parliamentary Assembly of Bosnia and Herzegovina

Mr. Mladen IVANIC, Deputy Speaker
Mr. Marin VUKOJA, Secretary General of the House of Peoples
Ms. Mirsada BUKARIC-KOVACHEVIC, Head of Department for International Relations

Federal Council of the Federal Republic of Germany

Mr. Dirk Brouër, Secretary General of the Federal Council
Ms. Sonja MELLIES, Presidium Office

Senate of the French Republic

H.E. Mr. Christian PONCELET, President
Mr. Jean CABANNES, Director of the Cabinet of the President
Mr. Jean LAPORTE, Director of the European Affairs Department
Mr. Bruno BAUFUME, Director of the International Relations Department
Mr. Jérôme CAUCHARD, Diplomatic Adviser to the President
Mr. Francois MENARD, Security officer

Senate of the Italian Republic

Ms. Maria Valeria AGOSTINI, Director of the International Affairs Service

First Chamber of the States General of the Kingdom of the Netherlands

I.E. Mrs. Yvonne E.M.A. TIMMERMAN-BUCK, President
Mr. G.J.A. HAMILTON, Secretary General

Federal Council of the Republic of Austria

H.E. Mr. Helmut KRITZINGER, President
Ms. Susanne NEUWIRTH, Vice-President
Ms. Susanne BACHMANN, Director of the Federal Council
Mr. Alexis WINTONIAK, Head of the EU and International Service
Ms. Alice ALSCH-HARANT, Deputy Director of the Federal Council
Mr. Christian HÜTTERER, EU and International Service
Mr. Yilmaz KARA, EU and International Service

Senate of the Republic of Poland

H.E. Mr. Bogdan BORUSEWICZ, President
Ms. Joanna URBAN, Director of the Office of the President
Mr. Leszek KIENIEWICZ, Director of the Office for International and European Union Affairs
Ms. Urszula GEGNIEWICZ, Office for International and European Union Affairs
Mr. Stanislaw PUZYNA, Office for International and European Union Affairs
Ms. Małgorzata MARCINKOWSKA, Interpreter (English)
Mr. Eugeniusz IDZIK, Interpreter (German)
Mr. Jaroslaw SLEDZINSKI, Security Officer

Senate of Romania

H.E. Mr. Nicolae VACAROIU, President
Mr. Ghiorghe PRISACARU, Counsellor in the Cabinet of the President
Ms. Adriana PESCARU, Counsellor, Foreign Relations Department
Ms. Carmen IONESCU, Counsellor, Bilateral Relations Department
Mr. Octavian Mircea CIULEA, Cameraman
Ms. Lilioara POPA, Interpreter (English, French)
Mr. Vasile BUHUS, Security Officer

Council of Federation of the Federal Assembly of the Russian Federation

H.E. Mr. Sergey MIRONOV, President
Mr. Ruslan TATARINOV, Head of the President's office
Mr. Vladimir EREMENKO, Spokesman of the President
Mr. Anatoly KUZNETSOV, Advisor of the President
Mr. Vitaly LITVIN, Head of the Department for International Relations
Ms. Alla AKZHIGITOVA, Deputy Head of the Economic Department
Mr. Alexander CHUMITCHEV, Photographer of the President
Mr. Vsevolod SALOMATOV, Member of the Protocol Department
Ms. Olga PLATO, Advisor in the President's Office
Mr. Michail MUCHLAEV, Cameraman of the President
Mr Yury MERKULOV, member of the Department for Official Events
Ms. Olga Mostinskaya, Interpreter
Ms. Anna Tuneva, Interpreter
Mr. Konstantin CHRITANKOV, Deputy Head of Administration, Head of Department of Courier Services
Mr. Vadim ZVEZDOCHKIN, Adjutant
Mr. Dmitry KORMILIZYN, Adjutant
Mr. Evgeny RAZUMOV, Adjutant
Mr. Alexander STUDENIKIN, Adjutant
Mr. Petr TCHESTESTISHIN, Adjutant
Ms. Tamara YEGOROVA, Security Officer
Mr. Igor AKIMOV, Security Officer
Mr. Igor BOCHKO, Physician

Council of States of the Swiss Confederation

H.E Mr. Christoffel BRAENDLI, President
Mr. Christoph LANZ, Secretary General of the Federal Assembly
Mr. Philippe SCHWAB, Secretary of the Council of States (as of 1 June 2008)

National Council of the Republic of Slovenia

H.E. Mr. Blaz KAVCIC, President
Ms. Lilijana ZURMAN, Advisor
Ms. Zdenka SIMCIC, Protocol and Interpreter

Senate of the Kingdom of Spain

H.E. Mr. Javier ROJO, President
Mr. Manuel CAVERO, Secretary General
Ms. Maria Eligia FERNANDEZ, Chief of Cabinet of the President
Mr. Jorge VILLARINO, Director for International Relations
Mr. Ángel CAPAPÉ, Adviser in the Cabinet of the President
Mr. Luis SPATH, Interpreter
Ms. Evelin URBAN, Interpreter

Senate of the Parliament of the Czech Republic

H.E. Mr. Premysl SOBOTKA, President
Ms. Radmila SOBOTKOVA, Spouse of the President
Mr. Edvard KOZUSNIK, Head of the Secretariat of the President
Ms. Eva HELLOVA, Head of the Protocol Department
Mr. Radek MERKL, Head of the Foreign Relations Unit
Mr. Petr KOSTKA, Press Secretary
Mr. Tomas OPOCENSKY, Interpreter
Mr. Ondrej STANEK, Interpreter
Mr. Milos SVOBODA, Security Officer

House of Lords of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland

H.E. Rt. Hon. Baroness HAYMAN, Lord Speaker of the House of Lords
Mr. Rhodri WALTERS, Reading Clerk and Clerk of the Overseas Office

Observer:

Council of State of the Grand Duchy of Luxembourg

Mr. Albert HANSEN, Conseiller d'Etat
Mr. Marc BESCH, Secretary General



X^{ème} Réunion de l'Association des Sénats d'Europe

17 au 19 Avril 2008 à Vienne

Programme

Jeudi 17 avril 2008

	Arrivée des délégations à Vienne
19 h 45	Départ des hôtels
20 h 00	Dîner officiel offert par le président du Conseil fédéral, M. Helmut Kitzinger à l'hôtel Imperial
suivant	Retour aux hôtels

Vendredi 18 avril 2008

09 h 00	Départ des hôtels pour le Parlement
09 h 30	Ouverture de la X ^{ème} Réunion de l'Association des Sénats d'Europe par le président du Conseil fédéral, M. Helmut Kitzinger, dans la salle des séances plénières du Nationalrat

Thème de la conférence « *La contribution des technologies d'information et de communication au processus législatif*»

10 h 45	Pause café
11 h 00	Reprise des délibérations
12 h 30	Photographie de famille

Pour les chefs des délégations:

- 12 h 50 Départ pour la Hofburg
Déjeuner offert par le Président de la République, M. Heinz Fischer
Retour au Parlement

Pour les autres participants :

- 13 h 00 Déjeuner dans l'Abgeordnetensprechzimmer offert par la directrice du Conseil fédéral, Mme. Susanne Bachmann

- 15 h 00 Reprise des délibérations
Allocution de clôture
Allocution à l'occasion de la X^{ème} Réunion de l'Association des Sénats d'Europe
Informations concernant les prochaines réunions de l'Association des Sénats d'Europe

Retour aux hôtels

Soirée libre

Samedi 19 avril 2008

- 9 h 30 Départ pour Klosterneuburg
10 h 00 Visite du couvent Klosterneuburg
12 h 00 Déjeuner
14 h 00 Visite du musée Essl (art contemporain)
15 h 30 Départ pour Vienne ou pour l'aéroport

Helmut KRITZINGER

Président du Bundesrat (Conseil fédéral) autrichien

Accueil et ouverture de la X^e réunion de l'Association des Sénats d'Europe

Mesdames les Présidentes,

Mme la Vice-Présidente

Messieurs les Présidents et Vice-présidents des Sénats

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur et un plaisir pour moi de vous accueillir aujourd'hui au Bundesrat autrichien à Vienne, à l'occasion de la X^e réunion de l'Association des Sénats d'Europe.

Je tiens à saluer tout particulièrement le fondateur de l'Association et Président du Sénat français, M. Christian Poncelet, qui vous présentera à la fin de notre réunion un résumé des conférences antérieures de l'Association des Sénats d'Europe. Soyez le bienvenu !

Depuis sa création en novembre 2000, l'Association s'est révélée être un organisme de la plus grande utilité. Elle offre un forum excellent d'échange d'informations sur le rôle et la façon de travailler des secondes chambres. Nous célébrons cette fois-ci la X^e réunion et c'est un honneur particulier pour le Bundesrat autrichien d'être votre hôte de cette manifestation ici à Vienne.

Nous nous sommes réunis aujourd'hui dans l'hémicycle du Conseil national, à l'endroit donc où siège l'autre chambre du Parlement autrichien. C'est un bel exemple du bon fonctionnement de la coopération entre les deux chambres du Parlement autrichien. Les deux chambres sont en plus logées dans le même immeuble et se partagent une même administration. Cette salle a été entièrement détruite pendant la guerre et nouvellement aménagée à la fin des années 40 : à partir de 2010 elle fera à nouveau l'objet d'une rénovation globale, le concours d'architectes est en cours et j'attends avec curiosité le choix du projet qui sera réalisé.

L'édifice du Parlement a été construit au temps de la monarchie austro-hongroise dans les années 70 du XIX^e siècle par l'architecte Theophil Hansen, personnage célèbre dans la Vienne de son époque, à qui nous devons également d'autres bâtiments tels que le Musikverein (palais de la musique) que vous connaissez peut-être pour avoir suivi à la télévision le concert du Nouvel An, la Bourse et l'Académie des Arts plastiques. Pour l'édifice du Parlement, l'architecte a choisi le style grec qui pour lui figurait une attitude intellectuelle

et politique idéale. Il a ainsi dédié à la démocratie une œuvre monumentale de grande portée symbolique. Partant de la conception du parlement comme œuvre d'art totale, Hansen y a conçu lui-même tous ses éléments jusque dans le plus petit détail y inclus les poignées de porte.

En somme le bâtiment a fait ses preuves et depuis quelques années il est sous restauration minutieuse. On aperçoit actuellement encore « la maison sur la maison » installée pour la restauration du quadrigue sur le toit. La dernière modification visible est la grande transformation de la zone d'entrée en zone d'accueil de visiteurs, accueillant actuellement environ 20.000 personnes par an.

Nous allons étudier aujourd'hui la « contribution de la technologie d'information et de communication au processus législatif ». En Autriche, l'Internet est devenu aujourd'hui l'instrument indispensable pour l'organisation de ce processus. Un nombre de plus en plus grand de citoyens sont connectés à l'Internet et s'attendent à recevoir les informations par cette voie. En Autriche, l'administration publique a réagi très tôt à ce développement et offre déjà de multiples services dans le cadre de e-Gouvernement.

Dans les rapports entre les deux chambres au niveau fédéral, le processus législatif électronique n'est pas encore mis en œuvre – à l'exception de la diffusion des documents –, mais ce n'est sûrement qu'une question de temps. Une diète au sud de l'Autriche a, elle, déjà numérisé son processus. J'attends avec intérêt vos rapports sur les expériences faites à cet égard dans vos pays respectifs.

Permettez-moi de vous soumettre encore quelques précisions d'ordre pratique : ce matin nous entendrons les rapports des délégations dans l'ordre alphabétique du nom de leur pays en allemand. Vous trouvez la liste des orateurs dans vos dossiers et je vous prie de respecter ce plan.

A midi, les chefs de délégation sont attendus par le Président de la République, M. Heinz Fischer, pour un déjeuner à la Hofburg et seront transportés en bus vers le lieu de la réception. Les autres participants sont cordialement invités à un déjeuner à la salle de réception des députés.

A la fin de cette réunion il n'y aura pas de déclaration officielle des présidentes et présidents, mais un résumé des idées les plus importantes apportées par les délégations des différents pays.

Pour terminer, je vous souhaite des discussions fructueuses et enrichissantes. Je suis convaincu que notre réunion se déroulera dans une atmosphère d'amitié et de cordialité.

Je déclare ainsi ouverte la X^e réunion de l'Association des Sénats d'Europe.

Armand DE DECKER

Président du Sénat du Royaume de Belgique

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Les fonctions essentielles du parlement consistent à légiférer et à exercer le contrôle parlementaire sur les gouvernements. L'activité législative s'est considérablement développée au cours des dernières années et l'évaluation de la législation joue un rôle très important, tout autant que la communication. C'est donc à point nommé que nos hôtes autrichiens ont choisi la communication comme sujet de notre réunion.

Les groupes de pression et les citoyens participent au processus législatif par des pétitions, des auditions, des courriers et des forums électroniques. De nos jours, il est plus facile de suivre le processus législatif en consultant nos sites internet qui reflètent fidèlement chaque étape du processus législatif. Une fois qu'un texte législatif a été adopté et promulgué, le législateur moderne ne se contente plus de la publication dans un journal officiel qui est lu exclusivement par un public très peu nombreux et restreint. Aujourd'hui, la loi ou l'ordonnance est publiée sur le site web, et les médias sont informés par des canaux d'information spécifiques.

Ce développement, ainsi que la nécessité d'une meilleure communication ont amené le Sénat belge à renforcer ses services de communication pour développer de meilleures relations avec le public et les médias afin d'engager l'assemblée dans des contacts étroits avec le citoyen. Comme c'est probablement le cas dans tous nos Sénats, notre service de communication fait de plus en plus souvent appel à des moyens technologiques modernes. En ce qui concerne les relations avec le public, notre site internet constitue le véhicule le plus important pour la dissémination d'informations sur le Sénat belge. Pendant plusieurs semaines, un bulletin présentant les questions écrites et les réponses est publié électroniquement exclusivement sur notre site. Nous publions également la revue du Sénat

sous forme d'un fichier PDF, et nous avons un film présentant le parlement fédéral qui est montré aux visiteurs du Sénat et qui est également disponible sur notre site internet. Notre bulletin d'informations électronique qui est actuellement envoyé à une base de données de 10 000 adresses est également publié sur internet. En adoptant cette approche, le Sénat belge a opté pour une citoyenneté responsable. De surcroît, nous avons un site spécialement conçu pour les enseignants et les éducateurs. Un DVD est en cours de réalisation à l'intention d'une audience jeune, plusieurs jeunes ayant d'ailleurs été associés à la production de ce DVD. La méthode est interactive en vue de familiariser les jeunes avec les questions relatives à la démocratie et à la citoyenneté.

Au Sénat belge, on organise des événements qui s'adressent à un public large : des journées d'éducation, une semaine européenne, des rencontres entre les lecteurs de notre bulletin d'informations et les décideurs politiques, et le 6 mai il y aura un événement consacré aux grandes et nobles valeurs sur lesquelles notre démocratie repose. À la suite de ces contacts et de ces activités, les citoyens nous envoient des quantités de mails auxquels notre service de communication doit répondre. Le contenu de cette communication est par ailleurs transmis aux différents organismes du Sénat, aux groupes politiques ou à des Sénateurs individuels.

Permettez-moi maintenant de parler plus spécifiquement de nos relations avec les médias. En ce qui concerne les informations destinées aux journalistes, nous avons un flash info qui est un excellent outil d'information. Il y a plus de 60 catégories dans lesquelles nous informons les journalistes sur les projets législatifs dans leurs différents stades. À cet effet, une base de données de 3 000 adresses électroniques a été constituée. Dans ce contexte, j'ajouterais encore que Bruxelles a, aux côtés de Washington et New York, la plus grande population de journalistes du monde, ce qui est dû à la présence de l'Union européenne et de l'OTAN. Étant donné les changements rapides qui caractérisent le monde du journalisme, la mise à jour et l'amélioration de notre base de données fait l'objet d'un effort continu.

Il n'est pas facile d'éveiller l'intérêt des journalistes pour notre travail. Après tout, nous évoluons dans un marché fortement concurrentiel, notamment en Belgique où nous avons le parlement fédéral et le gouvernement fédéral ainsi que les parlements et gouvernements régionaux. Qui plus est, il y a la présence des institutions européennes et du parlement européen. C'est la raison pour laquelle les services de communication doivent informer les journalistes par téléphone sur nos activités. Une base de données de 600 numéros de téléphones portables a été constituée, et des textos collectifs sont envoyés régulièrement. Dans notre culture marquée par les images, le Sénat offre aussi des messages sous forme

de photos et de vidéos de nos séances plénières qui sont également diffusées sur internet. Nous faisons cela depuis plusieurs années et les enregistrements archivés sont maintenant accessibles au public. Bien que nous soyons habitués aux retransmissions des séances en direct, cet élément est nouveau pour nous. Nous envions la France pour sa chaîne de télévision dédiée, mais tous les Sénats ou Parlements du monde ne peuvent pas se permettre le luxe d'avoir leur propre chaîne de télévision.

Tout ce progrès finira par conduire à une demande accrue concernant ces enregistrements. La communication externe exige aussi une bonne communication interne, et c'est pourquoi nous nous efforçons d'améliorer notre communication interne. Nous avons lancé un bulletin d'informations électronique destiné à nos propres collaborateurs et aux Sénateurs, ce bulletin devant être relié à l'intranet existant. Voilà donc les nouvelles technologies que notre Sénat utilise et actualise continuellement.

Je voudrais également attirer votre attention sur un problème avec lequel vous êtes certainement confrontés comme nous. Je parle du flux d'informations qui déferle sur nous tous les jours. Notre technologie actuelle repose sur les téléphones portables et nous ne saurions survivre sans eux. De plus, il y a les Blackberries qui sont un outil plus sophistiqué dans la mesure où ils nous permettent d'envoyer des mails à n'importe quel moment et où que nous soyons. Pendant la crise politique que la Belgique a vécue récemment - une crise politique mineure qui n'a duré que six mois -, nous avons observé l'influence extrême des nouvelles technologies qui risquent de polluer le débat politique. Lorsque vous négociez, la confidentialité est indispensable. Les négociateurs doivent pouvoir se faire confiance mutuellement. Grâce à leurs Blackberries, les responsables politiques peuvent recevoir à tout moment des articles ou des interviews qui vont être publiés dans le journal du lendemain. Le fait d'en avoir déjà connaissance pendant les négociations peut avoir un effet dévastateur sur celles-ci. À l'époque de la conquête du Far West, les gens étaient obligés de laisser leurs armes à l'extérieur du saloon s'ils voulaient y être admis. Je vois arriver le jour – bien que j'aie des doutes relatifs à la volonté politique nécessaire à cet effet – où l'on demandera aux politiciens de déposer leurs Blackberries à l'entrée. C'est moins dangereux que dans le « wild west », mais ces outils ont une influence néfaste sur le développement des négociations et a fortiori sur le développement de la démocratie. Ce genre d'excès de communication peut être une mauvaise chose. C'est un aspect auquel nous devrions certainement réfléchir, et c'est la raison pour laquelle c'est une bonne idée que nos hôtes autrichiens aient choisi la communication comme sujet de cette réunion.

Dans le monde d'aujourd'hui où les informations circulent constamment et à l'échelle

mondiale, le contrôle des informations est un problème majeur. Le code de déontologie des journalistes devient plus que jamais une question tout à fait essentielle. Une fois qu'une information a été diffusée, il est très difficile d'en garder le contrôle. Si l'information est fausse et si des centaines de médias ont déjà divulgué cette information fausse, je vous souhaite bonne chance si vous avez à réparer le dommage qui a déjà été causé. La fausse interprétation d'une phrase ou d'un membre de phrase peut nous rendre la vie difficile. N'arrive-t-il pas souvent que nous recevions des informations qui ne sont pas justes ou qui n'ont pas été soigneusement recherchées ? Néanmoins, nous réagissons immédiatement, et ainsi nous vivons dans un monde de sur-information. Nous sommes inondés par des informations et ceci crée un problème moral. C'est un sujet qui mériterait qu'on y réfléchisse et qui constituerait certainement un thème intéressant pour l'une de nos prochaines rencontres, à condition bien sûr que vous le pensiez également.

Je vous remercie de votre attention.

Mladen IVANIC:

Vice-Président du Chambre des Nations de l'Assemblée Parlementaire de la Bosnie et Herzégovine

Monsieur le Président,

La Bosnie-Herzégovine est peut-être un pays moins intéressant, mais intéressant quand même du fait des nombreuses difficultés que nous avons eues à affronter dans le passé.

Nous sommes toujours très préoccupés par les conséquences de la guerre et nous n'avons pas encore fini d'essayer de rétablir le pays, ce qui signifie qu'il n'est pas facile pour nous de nous doter de technologies modernes et que nous sommes un peu en retard à cet égard.

Même l'édifice du parlement de Bosnie-Herzégovine n'est pas encore complètement restauré depuis la guerre, mais nous espérons pouvoir achever les travaux avant la fin de l'année. Nous espérons également pouvoir travailler dans des conditions normales et nous ferons, bien sûr, tout ce qui est dans notre pouvoir pour y arriver.

Je voudrais vous dire également qu'après quatre années de discussions difficiles et des aléas multiples, la Chambre Haute de Bosnie-Herzégovine a finalement adopté avant hier des lois de réforme politique. La Bosnie-Herzégovine remplira les conditions pour signer l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Nous attendons cette

signature pour les semaines à venir si ce n'est pour la fin du mois. C'est un acte politique de la plus haute importance, notamment eu égard aux développements dans la région toute entière y compris les relations problématiques entre la Serbie et l'Union européenne. Voilà une très bonne nouvelle de Bosnie-Herzégovine et nous espérons qu'à l'avenir il y en aura d'autres.

Quant aux technologies de l'information et leur impact sur le processus législatif, je puis dire que la Bosnie a adopté une stratégie à plusieurs phases. Nous avons d'abord créé une agence qui sera équipée au mieux pour veiller à un problème important pour la société, à savoir la protection des données personnelles et la délivrance de passeports. La qualité de fabrication des passeports est excellente – nous avons une agence qui est investie de l'impression de tous les documents officiels et qui travaille sous plein contrôle et pleine protection. Je pense qu'à cet égard nous répondons entièrement aux conditions européennes.

La phase suivante consistera dans la création de l'agence de la société de l'information et dans l'organisation de tous les liens via notre société. Comme je vous l'ai dit au début, la Bosnie-Herzégovine n'est toujours pas très développée et nous avons le plus grand mal pour obtenir l'accès à l'internet pour tous les membres de notre société. Nous sommes encore tout au début de ce processus dans un pays encore sous-développé.

Dans le processus législatif nous n'avons encore guère recours aux TIC. C'est un domaine auquel nous devons nous attaquer bientôt et nous le ferons, puisque c'est un des objectifs de l'agence pour la société de l'information. Comme tous les autres, nous aussi avons notre site web qui contient toutes les informations nécessaires. Mais le processus législatif n'y est pas encore bien couvert. Nous ferons de notre mieux et je pense que l'an prochain nous aurons un e-parlement même en Bosnie-Herzégovine.

Ceci ne nous coûtera pas très cher car nous avons deux chambres minimes. La Chambre des représentants comprend 42 membres et la Chambre haute, la Chambre des peuples, 15 membres. Ainsi, cet investissement ne sera pas très coûteux pour le contribuable. Je pense vraiment qu'il est important d'inclure le public dans notre processus législatif et nous ferons tout pour y arriver.

Une telle façon de travailler n'est pas seulement susceptible de faciliter la vie des députés, elle permettra aussi d'associer le public au travail législatif et permettra d'entendre ses commentaires, de les lire et de donner au public une réelle chance de participer au

processus de prise de décision. C'est là notre objectif principal.

Pour conclure, je dois dire que la Bosnie-Herzégovine est toujours confrontée à des tas de difficultés, y compris même dans le domaine qui nous occupe aujourd'hui, mais nous avons un plan très précis pour progresser dans les années prochaines.

Merci de votre attention.

Christian PONCELET

Président du Sénat de la République française

Monsieur le Président du Bundesrat,

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

J'en suis intimement convaincu : depuis maintenant une dizaine d'années, les nouvelles technologies orientent, structurent et modifient en profondeur notre travail de parlementaires. De nombreuses transformations affectent en effet notre façon, à nous, législateurs, de faire la loi et de communiquer avec les citoyens qui nous ont confié ce mandat, et qui attendent que nous leur rendions des comptes.

Les évolutions induites par les nouvelles technologies se font dans deux grandes directions :

- elles permettent, d'abord, une transparence encore accrue, et historiquement inégalée, du processus législatif ;
- elles ouvrent, ensuite, la possibilité d'un nouveau dialogue, direct, interactif, « participatif », entre les citoyens et les élus.

Les nouvelles technologies permettent une transparence inédite du processus législatif. La transparence - nous avons eu l'occasion d'en parler ensemble l'année passée à Bucarest - est une exigence démocratique inscrite dans nos Constitutions et nos Règlements depuis des décennies, voire des siècles ! Nous n'avons pas attendu Internet ! Mais -c'est l'évidence- avec les nouvelles technologies de l'information, la transparence prend une nouvelle dimension :

D'abord, elle change radicalement d'échelle. Prenons l'exemple de la transparence des débats du Parlement. Hier, la transparence des débats, en France, c'était un principe constitutionnel, et c'était, concrètement, la possibilité pour tout citoyen de venir à Paris, au Palais du Luxembourg, assister aux séances. C'était aussi l'impression sur papier, trois semaines après, du compte rendu intégral des débats et des votes au Journal Officiel.

Aujourd'hui, la transparence, c'est la retransmission vidéo de tous nos débats en direct, accessible à tous avec une simple connexion Internet ! Ce sont les amendements mis en ligne en temps réel. Ce sont les comptes rendus des débats et l'analyse des votes en ligne quelques heures après. Le site Internet du Sénat français reçoit ainsi plus de 11 millions de visiteurs chaque année : soit l'équivalent de plusieurs siècles de fréquentation de nos tribunes de séance... Désormais, nous travaillons vraiment sous l'œil du citoyen. Au-delà du petit cercle d'initiés : cabinets ministériels, lobbies, spécialistes..., la publicité de nos travaux touche désormais le grand public.

Et le citoyen, comme la planète, se mondialise. J'ai souhaité en tirer les conséquences pour le site Internet du Sénat français : il est ainsi traduit en 8 langues, y compris l'arabe et le chinois. Ce qui a lui a valu, permettez-moi un -bref- accès de fierté, un « cybertrophée » pour sa large accessibilité aux internautes étrangers, face à 600 autres sites également en compétition...

Mais cette large accessibilité aux citoyens impose bien entendu des contraintes et une discipline. Il a fallu faire un réel effort de pédagogie et de traitement des données pour rendre l'information rapidement et facilement accessible aux internautes. La plupart des documents sont ainsi désormais accompagnés d'un résumé ou d'une synthèse.

Cette nouvelle transparence change aussi de dimension temporelle : elle s'exerce en temps réel. Elle permet une meilleure réactivité des différents acteurs du processus législatif, des journalistes qui suivent nos débats, mais aussi des citoyens désireux de s'informer. Je ne citerai que quelques exemples de ces évolutions dont nous n'avons pas fini de mesurer les effets. Ainsi, au Sénat français, depuis 2001, les quelque 5 000 amendements déposés chaque année sont introduits dans le processus législatif par une application Internet, qui les met à disposition des sénateurs, du gouvernement et du public en temps réel, sans délai de traitement.

Cette modernisation touche aussi la fonction de contrôle du Gouvernement : 90 % des questions écrites posées au gouvernement par les sénateurs français sont déposées par

une autre application Internet qui leur permet, depuis n'importe où, de poser les questions qu'ils souhaitent aux ministres, et de recevoir les réponses, le tout étant mis en ligne en temps réel.

Pour être parfaitement honnête, je nuancerais un peu mon propos : dans la confection de la loi, au Sénat français, l'hémicycle lui-même n'est pas numérisé. Il est resté -et j'y ai tenu-dans le monde réel. En séance publique, les sénateurs français discutent sur des amendements imprimés sur papier, et les votes ont lieu à main levée ou avec des bulletins glissés dans une urne. Il me semble, au total, que beaucoup de nos parlements sont bien engagés dans la « révolution » de la transparence. Les choses sont, peut-être, moins avancées en ce qui concerne la seconde grande conséquence des technologies de l'information : je veux parler de la « révolution participative ».

Car les nouvelles technologies rendent théoriquement possible la participation directe des citoyens à la prise de décision législative.

Les nouvelles aspirations des citoyens et les dernières évolutions technologiques se combinent pour permettre aux Parlements d'entrer dans une nouvelle ère, qui serait celle de la « participation » des internautes à la prise de décision. Les internautes aspirent désormais à donner leur avis, réagir, contribuer, contrôler, voire noter ! Ils ont pris la parole, ils sont devenus des acteurs à part entière.

La nouvelle génération de sites Internet permet ce dialogue : forums, blogs ou commentaires se multiplient. On le voit clairement pendant les campagnes électorales ! Un parlementaire, aujourd'hui, dispose souvent d'un site Internet personnel, ou d'un blog où il expose son travail législatif et où il reçoit des contributions, des demandes... ou des critiques quant à son travail de législateur, sans parler des nombreux courriels sous lesquels il croule ! Être en prise directe avec les citoyens depuis son bureau, sans l'intermédiaire des médias, « sentir » la société, percevoir en direct ses évolutions, ses exigences, ses tendances... Ces nouveaux modes de dialogue sont un apport important. Mais changent-ils déjà substantiellement le processus décisionnel ? Je ne le pense pas, du moins pas encore. Pourquoi ?

Peut-être parce que nous manquons d'outils pour donner un débouché effectif, tangible, juridique, aux contributions des citoyens. Une « pétition électronique », introduite par les internautes, pourrait par exemple -mais ce n'est pas encore possible en France- être reprise par le Parlement sous la forme d'une résolution ou d'une proposition de loi. Mais n'oublions pas que le temps de la discussion législative est celui de la réflexion, de l'expertise et de la

contradiction. Il n'est pas celui de la contribution spontanée, souvent éphémère, soumise à l'émotion et à la pression de l'actualité que diffuse assez largement le monde de l'Internet.

Ma conviction est que nous ne faisons que commencer à explorer ces nouveaux rivages. C'est encore une terre largement inconnue, bien que prometteuse, sur laquelle nous abordons avec enthousiasme, détermination, mais aussi prudence !

Je vous remercie de votre attention.

Yvonne E.M.A. TIMMERMAN-BUCK

Présidente du Première Chambre des Etats Généraux du Royaume des Pays-Bas

Messieurs les présidents,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous remercier pour votre généreuse hospitalité. Chaque année, c'est un honneur renouvelé que d'assister à cette assemblée distinguée. Nous célébrons aujourd'hui la journée des monuments et des sites. Quel meilleur endroit pour célébrer cette journée que la belle ville de Vienne avec son patrimoine historique si riche ! Les monuments historiques font notre joie aujourd'hui, alors qu'ils ont été construits dans le passé

Or, le sujet de notre conférence d'aujourd'hui, les technologies de l'information et de la communication (TIC), devrait nous orienter vers le futur. Je voudrais saisir cette occasion pour vous présenter quelques-unes des meilleures pratiques du Sénat néerlandais dans l'emploi des TIC au service de notre travail parlementaire. Le perfectionnement des TIC n'est pas une fin en soi. C'est un instrument puissant susceptible de nous aider à améliorer de nombreux aspects de nos économies, de nos sociétés et de nos cultures internationales, européennes et nationales. Nous devons cependant aussi être conscients du fait que le développement des TIC comporte inévitablement des risques et des dangers. Je voudrais vous présenter un exemple récent d'activité législative de mon Sénat dans laquelle le développement des TIC a été mis en question avec de nombreux arguments différents.

Si, dans mon pays, un projet de loi est rejeté par le Sénat, il disparaît totalement du programme parlementaire. Récemment encore, le Sénat a rejeté par une faible majorité une

loi visant à permettre le lancement d'un projet pilote sur une durée de trois ans, relative à la légalisation des jeux sur internet. Actuellement, les jeux sur internet sont illégaux au Pays Bas, avec beaucoup d'effets secondaires négatifs. Le gouvernement avait proposé cette étude pilote pour savoir si ces effets négatifs seraient moindres dans le cas où une plateforme légale serait créée.

Il est ici sans intérêt d'entrer dans les détails des différents arguments avancés par les partis politiques à ce sujet. Je voudrais seulement souligner le fait que le développement des TIC ne nous fournit pas seulement de multiples opportunités. Il nous oblige aussi à faire de nouveaux choix politiques, parfois difficiles. Pour cette raison, nous sommes, en notre qualité d'institutions démocratiques et de représentants de nos peuples, fortement impliqués dans les phénomènes des TIC.

En 2005, une recherche d'initiative parlementaire a porté sur l'apprentissage de la vie avec internet et sur la manière dont les parlementaires européens s'adaptent à l'âge numérique. Cette analyse a fait apparaître trois types d'utilisateur dans chaque parlementaire : le représentant du peuple, le militant du parti et le législateur. Chacun des trois types utilise l'internet de manière différente. En sa qualité de représentant du peuple, le parlementaire utilise les TIC pour tisser des liens démocratiques. En sa qualité de militant du parti, il les utilise comme outil de communication et de marketing et dans son rôle de législateur il utilise les TIC pour améliorer l'efficacité de ses activités. Partant de cette triple fonction, je vous fournirai quelques exemples pour démontrer les trois objectifs différents des TIC et la combinaison des trois rôles différents d'un parlementaire dans son application au Sénat néerlandais. Vous comprendrez ainsi comment nous utilisons les TIC au Pays Bas.

D'abord notre fonction en tant que représentant du peuple. Le Sénat au Pays Bas est une "chambre de réflexion". L'interaction et la communication avec les citoyens, la société civile et d'autres organisations sont des éléments vitaux et essentiels de notre processus démocratique. Au Sénat, nous nous servons des TIC pour faire prospérer notre système démocratique. Les principaux instruments des TIC utilisés dans ce contexte sont les sites web. Notre principal site web est le site général du Sénat où chacun peut trouver toutes sortes d'informations, se servir d'éléments puisés dans l'histoire du Sénat et de notre bâtiment historique, d'informations relatives à nos sénateurs et bien sûr se renseigner sur les activités courantes. Notre site web – et je le dis avec fierté – a été nommé pour plusieurs distinctions et a même reçu plus d'une fois un prix.

Sur notre deuxième site web nous enregistrons les résultats de nos activités, comme par

exemple le travail accompli pour clarifier les règles applicables à l'interprétation des lois ou les promesses fournies par le gouvernement pour la mise en œuvre d'une loi. Ceci nous permet, à nous autres sénateurs mais aussi aux citoyens et à la société civile, de contrôler de près si le gouvernement fait honneur à ses promesses et met en œuvre la loi telle que prévue. Il va de soi qu'une clarification précise de la loi est d'une grande utilité pour les tribunaux.

Notre troisième site est entièrement dédié aux activités européennes du Sénat. Là encore vous pouvez trouver des informations utiles telles que les ordres du jour des comités européens concernés, des documents de divers Conseils de l'UE et un dossier distinct pour chaque proposition de réglementation européenne. Nous utilisons ce site web aussi pour demander régulièrement aux citoyens et aux groupes d'intérêt de commenter les propositions européennes. Chaque année, immédiatement après la présentation du programme annuel législatif et de travail de la Commission européenne, nous lançons un appel général au public l'invitant à nous faire connaître les propositions européennes auxquelles le Sénat devrait accorder une attention particulière. Sur la base des réactions du public nous dressons une liste de priorités. Nous avons créé les possibilités pour que chacun puisse apporter sa contribution au processus de prise de décision parlementaire.

Notre quatrième et dernier site web est aussi un site spécial que nous utilisons pour interagir avec la jeune génération. C'est un site géré en commun avec la Chambre néerlandaise des représentants, appelée "la troisième Chambre". Il a été créé pour informer les enfants sur les activités du Parlement néerlandais et, de ce fait, les intéresser à la politique.

Le deuxième élément du modèle tripartite est la façon dont les parlementaires, en leur qualité de militant du parti, utilisent les TIC en tant qu'outil de communication et de marketing. Les groupes politiques jouent un rôle clé dans la construction des politiques et la diffusion de leur contenu par leurs représentants. Nous reconnaissions combien il est important que les groupes politiques disposent de leur plateforme propre pour communiquer et pour défendre les activités du Sénat selon leur perspective politique. Par conséquent, nous établissons des sites web spéciaux pour tous les groupes représentés au Sénat. Le contenu des sites des partis est bien sûr de leur propre responsabilité et non pas de celle du Sénat.

Le troisième et dernier élément du modèle tripartite est notre rôle de législateur dans lequel nous utilisons les TIC pour améliorer l'efficacité de nos activités. Nous utilisons les sites web aussi pour informer nos membres sur les ordres du jour de nos séances plénières et les réunions des différentes commissions. Nos sénateurs ont en plus la possibilité de se

connecter sur nos sites pour trouver des informations confidentielles telles que des projets de réponse aux questions du gouvernement. Pratiquement, toutes les informations nécessaires pour se préparer à une journée au Sénat peuvent être trouvées sur internet. Ce processus est efficace et avant tout écologique.

Je puis aussi ajouter que le gouvernement néerlandais gère un site web qui contient toute la documentation parlementaire relative aux projets législatifs. Toute la législation du pays et tous les projets de loi, les questions et réponses et les rapports des séances plénières produits tout au long du processus législatif sont immédiatement accessibles au public. Au sénat néerlandais, nous nous efforçons de réduire les piles de papiers imprimés en adaptant les documents imprimés fournis aux sénateurs à leurs besoins personnels en fonction de leur domaine de spécialité, leurs intérêts spécifiques et leur expertise. Nous avons déjà réussi à mettre en place seize canaux d'information distincts correspondant aux seize domaines politiques individuels que nous distinguons. Mais nous voulons flexibiliser davantage encore la fourniture de documents à nos membres. Nous souhaitons minimiser l'effort personnel demandé aux sénateurs pour obtenir la documentation souhaitée. En bref, nous travaillons à la création d'un outil qui fournira à chacun des 57 sénateurs son propre jeu de documents personnalisé. Au Sénat néerlandais, nous lancerons très bientôt un projet pilote pour un premier essai du nouvel outil TIC. Toute nouvelle documentation correspondant à un domaine de préférence personnelle sera signalée à nos membres par courrier électronique. Ils pourront alors choisir de la lire en ligne ou de l'obtenir par écrit. Si l'essai est couronné de succès nous pourrons mettre en place ce système et nous transformer dans un avenir proche en vrai parlement économe de papier.

Chers collègues,

Pour terminer je voudrais faire une proposition concernant le site web de notre association : l'Association des Sénats d'Europe. Ne devrions-nous pas faire un effort pour transformer ce site en instrument principal de communication des Sénats européens ? Nous pourrions réunir des informations utiles pour tous, telles qu'un bref aperçu des différents Sénats avec indication des noms et coordonnées des personnes de contact, les documents relatifs aux réunions annuelles de l'association avec tous les rapports et présentations faites au fil des ans. Je vous propose d'étudier et de mettre en œuvre cette idée.

Je vous remercie de votre attention.

Susanne NEUWIRTH

Vice -présidente du Conseil fédéral autrichien

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier toutes les personnes qui ont donné suite à notre invitation à participer à cette réunion, tout en espérant que votre hôte, le Conseil fédéral d'Autriche, ait su créer les conditions propices pour que notre réunion annuelle puisse permettre une discussion de nos préoccupations communes et des décisions dans le cadre d'un dialogue structuré.

Mesdames et Messieurs, La société industrielle du monde développé s'est engagée ces dernières décennies dans la voie de la société de l'information. Ce processus est déjà très avancé tout en étant loin d'être terminé. Sur cette voie, la société de l'information émergente a mis au point de nouvelles technologies de l'information et de la communication humaines. La mise en œuvre de ces nouvelles technologies s'étend sur un nombre toujours plus grand de domaines de la vie privée et publique. Elle est d'une grande actualité et d'importance centrale pour la société du XXI^{ème} siècle.

Il est évident que ce développement comporte des avantages tout comme des inconvénients. Je signale notamment la problématique de la « naissance d'une société à deux classes », à savoir la division en une classe disposant d'un accès à l'Internet et une autre qui ne peut ou ne veut pas se payer cet accès. Une autre préoccupation essentielle est celle de la protection de données.

Mais la mise en oeuvre de ces technologies sert aussi d'une manière efficace un objectif d'ensemble : l'information sur les actions des organes des trois pouvoirs et le droit lié à la liberté de l'information qui est une des conditions, sinon la plus importante, de la démocratie et de l'exercice des droits et obligations des citoyens. J'attends avec grand intérêt vos contributions à ce sujet, mais pour commencer je me limiterai à la question au cœur de notre sujet de cette année en essayant de vous présenter la contribution fournies dès à maintenant par les nouvelles technologies à la procédure législative en Autriche.

Je suis fier de dire que l'Autriche joue un rôle de pionnier dans le domaine de l'utilisation des nouvelles technologies au niveau de l'administration et de la procédure législative. Je

voudrais par la suite vous montrer quelques exemples de projets déjà réalisés qui devraient vous donner une idée pratique de l'intégration des nouvelles technologies.

1. Le site du Parlement

Depuis le milieu des années 90, les citoyens ont accès au site du Parlement qui leur propose des informations sur l'état d'avancement de tous les projets de loi et autres propositions traités au Parlement. Le site propose une description totalement transparente de la procédure législative. Toute personne intéressée peut consulter gratuitement tous les documents en texte intégral, allant du projet ministériel au Journal officiel en passant par tous les avis qui s'y réfèrent, les rapports de commissions et les décisions prises à leur sujet. Toutes ces informations sont mises à jour quotidiennement. Le citoyen peut également apprendre à quel moment un projet législatif sera discuté en commission ou en plénière des deux chambres et quels amendements y ont été apporté avec les résultats des votes y relatifs.

En plus, toutes les questions posées et les réponses fournies sont publiées sur Internet, tout comme la totalité des calendriers de réunion et leur ordre du jour. On trouve aussi des informations sur tous les députés parlementaires depuis 1918.

2. Le projet „e-droit“

Le projet e-droit – la numérisation de la procédure législative – remonte à une initiative politique du printemps 1999 dont la motivation centrale était la recherche de possibilités d'économie et de rationalisation dans les procédures de l'administration. L'objectif premier du projet, développé essentiellement par la Chancellerie et le Parlement était (et continue d'être) d'économiser les frais énormes d'impression et de diffusion des projets et propositions de loi, des rapports de commission et du Journal officiel. Ces mesures devraient en même temps simplifier le déroulement pratique des travaux. La procédure législative en soi n'est pas influencée par le projet. e-droit ne concerne dans un premier temps que le niveau de travail dans les ministères, la chancellerie et le parlement.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet e-droit, un „workflow électronique“ a été mis au point qui soutient la procédure législative intéressant le parlement dans toutes les étapes de celle-ci.

Les projets de loi, après être établis par voie électronique dans les ministères compétents, sont soumis pour avis et, après intégration des prises de position transmises par voie électronique, ils sont soumis au Conseil des ministres pour décision. Depuis 2004, la

transmission de tous les projets de loi de la Chancellerie au Parlement se fait par voie électronique. Ici, tous les amendements apportés par les commissions et la plénière sont intégrés et transmis électroniquement. Il en va de même pour les décisions qui sont alors adressées à la Chancellerie et publiés au Journal officiel. Le même texte sert ainsi de base aux travaux à tous les échelons.

Des propositions de loi d'initiative parlementaire sont scannés, mises sur Internet avec interprétation du texte et intégrées aux workflow au moment de la rédaction des rapports de commission. Une des futures démarches consistera sûrement dans l'ancrage de la procédure législative électronique, lié à la généralisation de la signature électronique. La diète du Land de Styrie a joué un rôle de pionnier à cet égard du fait que la procédure d'élaboration des lois régionales s'y déroule en majeure partie par voie électronique.

Les plus grands avantages du projet e-droit sont à mon avis:

Le public peut contrôler chaque étape individuelle de la procédure législative à l'aide l'"historique" des initiatives, publié sur Internet avec leur numéro de code et peut télécharger tous les documents y relatifs. Tous les responsables politiques, citoyens et autres utilisateurs de l'Internet du monde entier disposent ainsi de la même offre d'information simultanée et gratuite. La mise à disposition d'ordinateurs personnels avec accès WLAN dans toutes les salles de réunion permet aux députés d'accéder aux documents y inclus en cours de réunion. Pour simplifier l'accès, les députés reçoivent quotidiennement des courriels contenant des informations structurées sur les objets de négociation nouvellement soumis (accessibles par clic sur le numéro) et les calendriers y relatifs.

La mise sur Internet des informations permet des gains de temps importants étant donné notamment que les députés disposent dans un délai maximal de 72 heures des documents chez eux sur leur ordinateur personnel. Le projet e-droit a permis de réduire les coûts d'impression et de diffusion de EURO 1,2 millions par an à EUR 75.000, ce qui correspond à une économie de EUR 1,1 million. Le nombre d'utilisateurs potentiels a augmenté en nombre illimité en comparaison avec les abonnés aux documents papier.

3. Le Journal officiel électronique

Les réflexions dans le cadre du projet e-droit ont aussi porté sur une procédure de publication plus économique et plus rapide de la réglementation. La publication des lois et règlements avec signature électronique a ensuite été fixée par la loi. La publication du journal officiel se fait depuis le 1 janvier 2004 uniquement sous forme électronique dans le cadre du système d'information juridique du Bund. Des exemplaires sur papier peuvent

toujours être commandés à titre onéreux. Avant cette publication électronique, les textes réglementaires ont été imprimés sur papier à un tirage entre 5.000 et 6.000 exemplaires par édition. Le grand avantage, outre les économies de coûts, est évidemment l'énorme augmentation du nombre de personnes pouvant être atteintes par la publication par Internet.

4. Le système d'information juridique du Bund

Un système d'information juridique peut être défini comme système d'information de base nécessaires dans un régime de démocratie et d'Etat de droit sur les dispositions réglementaires de l'Etat. En Autriche, le système d'information juridique du Bund (RIS) a été créé en 1983, motivé par des soucis de rationalisation de l'administration et du système judiciaire, sous forme de système d'information juridique interne (gratuite) pour les administrations. Alors qu'au début le système ne comprenait que les textes des lois fédérales c'est à partir de 1990 qu'on a commencé à documenter les journaux officiels et les arrêts des Cours constitutionnelle et administrative. A partir de 1991 est venu s'ajouter la documentation du droit régional et à partir de 1992 celle des décisions des sénats administratifs indépendants. Depuis 1993, les jugements des tribunaux sont également inclus.

Dans la marche triomphale de l'Internet et de l'intérêt massif à une diffusion et publication optimales d'informations juridiques, les citoyens ont depuis les années 90 gratuitement accès à un énorme réservoir de textes de loi ainsi que de décisions judiciaires et administratives. A partir de là, on peut dire que la présomption du législateur – nul n'est censé ignorer la loi - fixée en Autriche au § 2 du Code civil est devenue d'une option réaliste. Voilà quelques exemples des applications à jour qui sont disponibles 24 heures sur 24 :

Le corps total du droit fédéral dans sa version actuelle

le journal officiel authentique depuis 2004

le Journal officiel et ses prédecesseurs depuis 1780 scannés sous forme d'image

le corps total du droit des Länder de tous les 9 Länder fédérés dans sa version actuelle;

les journaux officiels des Länder

la juridiction de la Cour constitutionnelle, de la Cour administrative et de la Cour suprême et leurs prédecesseurs depuis 1867

des juridictions sélectionnées de la juridiction ordinaire et des tribunaux administratifs indépendants

des décisions des commissions

et finalement des ordonnances et décrets des ministères fédéraux

5. E-gouvernement

Les mesures décrites ici sont complétées, en Autriche, par une numérisation de grande envergure de l'administration et de la juridiction. Elle va de l'introduction électronique de certaines actions en justice au traitement électronique de l'imposition et de la collecte des impôts en passant par le livre foncier et le registre de commerce électroniques. Quantité de formulaires et informations pour la mise à contribution courante des administrations sont offertes à l'aide d'une plate-forme Internet (help.gv.at) qui facilitent grandement la vie des citoyens dans leurs besoins administratifs.

5. La procédure de contrôle de la subsidiarité

Pour terminer, je ne voudrais pas manquer d'attirer votre attention sur l'importance des nouvelles technologies dans le domaine de la procédure de contrôle de la subsidiarité dans le cadre de l'Union européenne. Au moyen de cette procédure les parlements nationaux de l'UE deviennent, grâce au système d'alerte préalable créé par le Traité de Lisbonne, des gardiens de la législation UE en contrôlant les propositions réglementaires de la Commission européenne et en y formant opposition le cas échéant. Sans recours aux nouvelles technologies – j'attire votre attention surtout sur la plateforme d'information et la banque de données www.ipex.eu, contenant tous les documents UE depuis 2006 – la mise en œuvre d'une procédure de contrôle de subsidiarité efficace ne serait pas possible. Si l'on pense que quelque 2000 documents UE par mois attendent ce contrôle, on comprend l'importance des nouvelles technologies dans tous leurs aspects : elles constituent la condition sine qua non d'un échange d'informations rapide et simple, indispensable pour le contrôle de l'activité de création de droit par les parlements nationaux.

Conclusion

Ce développement n'est nullement encore arrivé à son terme. Au contraire, nous nous trouvons plutôt au début de l'utilisation des technologies d'information et de communication dans le domaine de la législation. Qui sait, d'ici 20 ans, nous tiendrons des réunions de commission par vidéo-conférence pour économiser des temps de déplacement...

Mesdames et Messieurs. J'espère vous avoir apporté par ces quelques explications une vue d'ensemble de la situation en Autriche. J'attends avec intérêt vos réactions et je suis curieuse de connaître la situation dans vos pays respectifs.

Je vous remercie de votre attention.

Bogdan BORUSEWICZ

Président du Sénat de la République de Pologne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En Europe centrale, les technologies de l'information sont devenues largement accessibles après 1989, moment du retour de la Pologne à la communauté des Etats démocratiques et des sociétés ouvertes. Le Sénat réaboli de la République de Pologne était la première institution parlementaire pleinement démocratique dans l'ancien bloc communiste. Le Sénat polonais a obtenu ses ordinateurs du Congrès américain comme « cadeau à la démocratie ». C'était des PC IBM AT fonctionnant au système d'exploitation DOS. On y a installé le premier éditeur de texte polonais développé par une société polonaise Malkom QR-Tekst. La version polonaise de l'éditeur de texte Microsoft Word n'existe pas encore à l'époque. En 1991, un réseau local (LAN) a été mis en service au Sénat. C'était la base sur laquelle furent développées des normes de flux et de stockage sur disque réseau de la documentation législative. Le système est toujours en fonction. Un système approprié de disque cluster, d'autorisation et de procédures constitue un environnement de travail en équipe qui facilite la coopération effective. Contrairement au système de la chancellerie du SEJM, les fichiers texte du Sénat n'ont pas besoin d'être envoyés par e-mail à d'autres bureaux du Sénat puisque l'information est disponible sur disque cluster.

Depuis 1992, la Chancellerie du Sénat a utilisé un accès à Internet sur ligne fixe. Initialement il a été utilisé pour accéder aux banques de données externes et à plusieurs comptes e-mail externes du Sénat. Les serveurs e-mail du Sénat et les comptes e-mail personnels sont en usage depuis 1993. C'était le premier système mail du domaine gov.pl. Le serveur WWW propre au Sénat a été acquis en 1994. Aujourd'hui, un réseau d'ordinateurs constitué de fibres optiques et de câbles en cuivre couvre toutes les installations et postes de travail du Sénat. Les postes de travail sont équipées de PC à processeur Pentium Core 2 Duo. Windows XP et Windows 98 y ont été installés. Les principaux systèmes opérationnels sont MS Office 97 et MS Office 2003. Le mail fonctionne sur Pegasus. Le maintien des serveurs est assuré par les systèmes NetWare, Suse et Windows Server 2003. Le logiciel des banques de données comprend Oracle, MS SQL, Lotus Domino et Postgres. Un logiciel de banque de données dédiée est également en fonction.

L'application de l'infrastructure TI peut le mieux être présentée en suivant le chemin des amendements apportés par le Sénat aux lois votées par la chambre basse du Parlement.

Les documents papier et signés continuent à apporter la preuve de la légalité et à être la base de travail du sénateur en salle de réunion, alors que tout le processus de préparation du texte se fait par voie électronique. Les lois élaborées par le SEJM sont fournies en version papier et en version électronique. Le contenu de lois nouvelles accompagnées de matériel auxiliaire est mis en ligne sur le serveur du Sénat. Les amendements proposés au fil des différentes lectures sont pris en note par le personnel avant d'être édités, traités et communiquées via le réseau d'ordinateurs. Au cours des sessions plénières, les attachés parlementaires utilisent leurs ordinateurs dans les salles connexes pour assister les sénateurs à mettre les amendements dans leur forme juridique correcte. Les amendements sont notés – et parfois aussi communiqués - directement par voie électronique. La troisième lecture consiste dans le vote sur la base du résumé des amendements préparés par les experts. Le contenu des lois, amendements et documents associés est traité à l'aide du paquet Office avec un jeu dédié de dictionnaires, styles et macros qui assurent de nombreuses opérations automatiquement. Le personnel dispose d'un système d'information juridique à jour installé sur le réseau d'ordinateurs. Ils peuvent également obtenir un accès Internet normal y compris l'accès aux banques de données contenant des documents UE et des publications du SEJM et du gouvernement. Les résultats du travail du SEJM - amendements adoptés aux textes législatifs – sont postés sur le serveur www.

En 1991, l'hémicycle a été équipé d'un système électronique qui permet de voter et d'intervenir de sa place. Autrefois, les votants et les interlocuteurs étaient identifiés par des cartes perforées. Aujourd'hui la salle de réunion des sénateurs offre un système de vote électronique basé sur le réseau numérique du parlement. Le siège du sénateur est équipé d'un lecteur de carte d'identité électronique, d'une installation de vote et d'un micro. Le système original a été complété par du matériel et du logiciel supplémentaires pour faciliter la gestion des votations, des tableaux d'affichage en salle et de l'écran d'information du président. En entrant dans la salle, le sénateur introduit sa carte d'identité dans le lecteur de son siège. Les sénateurs ont en principe des places fixes, néanmoins ils sont libres de s'asseoir n'importe où dans la salle et peuvent toujours être identifiés par le système. Lorsque des cartes d'identité sont utilisées, les noms des sénateurs parlant de leur siège peuvent rapidement être projetés sur le tableau. Les cartes sont indispensables pour voter. Lorsque le système électronique est utilisé, le vote se fait sous la forme d'un appel nominal. Lorsque le vote est terminé, les résultats indiquant les noms des sénateurs sont immédiatement imprimés et sauvegardés dans les serveurs pour être postés plus tard sur le site web. Les tableaux d'affichage installés en salle, montrent l'ordre du jour, les noms des sénateurs ayant demandé la parole et les résumés des votes. La réunion des sénateurs est enregistrée et diffusée via le réseau local de télévision par câble. Le tableau apparaît dans le

coin de l'écran de télévision. Les procès verbaux pris en sténo sont mis en ligne le lendemain à 9 heures. La sauvegarde des enregistrements des débats parlementaires est un véritable défi. Dans les années 90, les enregistrements se faisaient sur cassette à bande magnétique. Les enregistrements historiques sont maintenant transposés en format numérique. Il sera facile de stocker les enregistrements traités numériquement , de les rendre accessibles et de les poster sur Internet.

Dans leur circonscription, les sénateurs disposent de deux jeux d'ordinateurs composés de l'unité centrale, d'un écran et d'une imprimante. Actuellement, ce sont des Pentium 4 avec Windows XP, le paquet Office et du logiciel anti-virus. Les sénateurs sont libres de choisir leur fournisseur d'accès. La chancellerie du Sénat n'offre que le support technique et le domaine senat.pl pour les domaines des sénateurs. La sécurisation est assurée par des ressources diverses.

Le Sénat polonais participe à toutes les formes de coopération entre les parlements nationaux des Etats membres de l'UE. A notre avis, une initiative très précieuse basée sur la technologie moderne est l'IPEX. Les travaux sont en cours pour transférer les données du système du Sénat directement vers IPEX. L'IPEX est un outil valable de contact horizontal entre parlements nationaux. Nous souhaiterions cependant quelques améliorations telles qu'une possibilité de rechercher des opinions groupées par parlements.

Un problème particulier est celui de la participation du Sénat au processus législatif européen. Vu le nombre de documents fournis par la Commission européenne et le Conseil des Ministres et le rythme de travail imposé par le secrétariat du Conseil, un stockage des documents et un programme de traitement spécial ont été développés pour la Commission des affaires européennes. Les documents sont automatiquement classés sur base de leur chiffre de référence. L'ordre du jour des travaux de la Commission et les notifications des sénateurs sont établis automatiquement. Sur autorisation, les sénateurs peuvent télécharger tout le matériel en ligne. Cependant, le SEJM et le Sénat n'utilisent pas le système électronique inter-départemental pour la prise de décision en matière de sujets associés à la qualité de membre de l'UE.

Il y a 20 ans, le Sénat a utilisé le réseau appartenant aux Chemins de Fer nationaux. Les bureaux des sénateurs étaient connectés à des nœuds ferroviaires. Aujourd'hui, nous sommes toujours loin de l'infrastructure de communication de la Belgique où 90% des ménages ont un accès Internet. En raison de la barrière des coûts nous ne pouvons qu'observer les solutions appliquées dans les autres pays UE. Selon nos prévisions, c'est

vers la fin de l'année prochaine que nous aurons la signature électronique des documents par les présidents du *SEJM* et du Sénat et par le président de la République ainsi que la soumission électronique pour publication.

C'est avec le plus grand intérêt que nous suivons les expériences en matière de e-Elections. La signature électronique a été rendue possible en Pologne sur une base commerciale. Nous ne pourrons pas faire payer nos citoyens pour le vote électronique. En Estonie, la signature électronique a été offerte à tous les citoyens à titre gratuit. Néanmoins, au cours des dernières élections seulement 2% des votes étaient des votes émis par voie électronique.

Il y a des suggestions demandant que l'administration publique utilise avant tout des logiciels gratuits. Mais il semble que le choix du logiciel à utiliser par le parlement ne devrait pas uniquement se baser sur des considérations financières. Nous utilisons un logiciel non-commercial parce qu'il est sécurisé et non pas seulement par ce que c'est politiquement correct.

Il y a lieu d'ajouter un mot au sujet de la diffusion des débats parlementaires par télévision. En mai 2007, des réunions simultanées ont été tenues à l'hémicycle du Sénat polonais et celui du SEIMAS lithuanien par des parlementaires des deux pays, en commémoration de la constitution du 3 mai 1791. Les plénières à Varsovie et à Vilnius étaient reliées par un duplex. C'était une première mondiale d'une réunion conjointe de parlementaires avec connexion par satellite. M. Premysl Sobotka, ici présent, sera sûrement d'accord pour estimer que le projet était un succès aussi bien technique que politique.

Bientôt le Sénat aura son propre studio de télévision facilitant des diffusions régulières en ligne.

La Pologne réfléchit aussi à un système de législation électronique couvrant les deux chambres du parlement et le gouvernement. En principe, le système devrait rendre le processus législatif plus automatique et plus ordonné. Les documents seraient retirés et distribués en un seul format binaire – le standard XML est envisagé. Tous les documents juridiques auraient le même format standard. Le système exigerait une structure spécifique et une mise en page du document permettant le traitement automatique, par exemple, des effets d'amendements soumis au vote. Une signature électronique et des indicateurs d'horaire permettraient un contrôle étroit du processus législatif. Cependant, le processus législatif exige des négociations et des compromis. Tout format prédéfini permettant le

traitement automatique pourrait rapidement s'avérer trop limité pour exprimer authentiquement l'avis du législateur. Un système technique trop raffiné pourrait conduire à des distorsions de texte. D'un autre côté, des règles de format trop flexibles rendraient impossible le traitement automatique du texte. Une solution intermédiaire devra être trouvée. La Pologne observe avec intérêt les expériences d'autres parlements. Nous connaissons la longue expérience de l'Autriche en la matière.

L'application de la technologie de l'information au processus législatif est certainement possible et bénéfique. L'informatisation ne devra cependant jamais être un but en soi. Autrement, nous pourrions nous trouver devant une situation où des fichiers perdus du Sénat devraient être cherchés à l'aide du système Galileo.

Merci de votre attention.

Nicolae VĂCĂROIU

Président du Sénat de Roumanie

Monsieur le Président Kitzinger,

Distingués collègues,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous dire le plaisir et l'honneur que je ressens de me trouver dans cette ville dont la splendeur est une preuve de la richesse de l'histoire de l'Autriche. Je tiens à remercier chaleureusement le Président du Bundesrat, M. Helmut Kitzinger, de l'invitation et de l'accueil qu'il nous a réservé à l'occasion de notre réunion. C'est aussi un grand plaisir pour moi de vous apporter les sincères salutations des membres du Sénat roumain.

Nous sommes à la dixième réunion ordinaire de notre association. Tous les sujets débattus jusqu'à maintenant nous ont aidé, par un échange de vues et d'expériences, à mieux nous connaître et en même temps à améliorer notre travail. Le sujet proposé au débat d'aujourd'hui ne fait pas exception : « La contribution des technologies d'information et de communication au processus législatif » est d'une actualité brûlante à un moment où l'avènement de la société de l'information apporte des chances aussi bien que des défis aux parlements.

De nos jours, l'activité des parlements n'est pas concevable sans recours aux technologies d'information et de communication (ICT). Ces technologies se sont imposées, développées et diversifiées au point de déclencher des changements spectaculaires de notre travail parlementaire à bien des égards, contribuant de manière décisive à garantir la transparence du processus législatif aux citoyens et le flux de l'information à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution.

Il est de notoriété publique que l'Internet et le web ont conduit à l'accélération de la communication et à l'amélioration de l'interopérabilité. L'ordinateur est devenu, y compris pour les parlements, une fenêtre ouverte sur le monde. Le progrès de l'infrastructure technique offre des systèmes et des services auxquels aucun parlement ne peut plus renoncer. Les sites web sont devenus un instrument important, tant pour les parlementaires que pour les citoyens, les médias, d'autres institutions etc. L'ordinateur personnel (PC), les banques de données et le web ont amélioré l'accès à l'information fiable, à des études et analyses sur les thèmes en discussion. Grâce à ses outils, les parlementaires sont mieux informés sur les résultats obtenus et ils sont mieux en mesure de justifier leurs décisions. En complément, les Intranets des parlements répondent aux exigences les plus variées: des demandes confidentielles d'information, une plus grande sécurité des courriels, des applications législatives, etc.

L'accès libre des citoyens roumains à l'information, élément clé de la démocratie participative et représentative, est régi par la loi sur l'accès libre à l'information d'intérêt public et par à la loi sur certaines mesures pour garantir la transparence dans l'exercice des dignités et fonctions publiques et pour la prévention et la sanction de la corruption dans les milieux d'affaires, définissant les objectifs, les principes, les termes et conditions relatifs à l'accès à l'information et les services publics.

Le Parlement de Roumanie, et singulièrement le Sénat, se sert de plus en plus des TIC comme moyen pour accentuer son rôle dans la promotion d'un échange d'information et de dialogue avec les organes de l'Etat, le secteur privé, des organisations de la société civile et surtout les citoyens. Les parties constitutives du système d'information concernant l'activité parlementaire au Sénat roumain sont les suivants: le système de suivi du processus légiférant, le système de suivi des débats parlementaires (compte rendu intégral des réunions plénières, déclarations politiques, questions et interpellations) : le flux et la gestion des documents législatifs pour l'ensemble de l'institution ; la gestion des ressources financières, matérielles et humaines.

En ce qui concerne le système de suivi du processus légiférant, les utilisateurs ont accès, sous forme électronique, à toutes les informations concernant les différentes phases d'un projet de loi aussi bien qu'aux documents qui y sont liés (initiative législative initiale, préambule, avis des commissions parlementaires, rapport des commissions, forme adoptée par le Sénat ou la Chambre des députés, forme promulguée). Grâce à la connexion des bureaux sénatoriaux à l'Internet et au réseau sénatorial interne, les sénateurs sont promptement informés des projets à l'ordre du jour des commissions ou des réunions plénières et auront accès au texte du projet de loi en format électronique.

Parallèlement, le citoyen dispose d'un accès direct, rapide et facile aux décisions politiques, matérialisées en l'occurrence dans les différentes phases parcourues par un projet de loi dans les débats en commission ou en plénière. L'information disponible sur le site du Sénat comprend : la liste des membres du Sénat, des informations à jour ou d'archives sur les sénateurs : la structure, le fonctionnement et l'histoire de l'institution ; le programme du jour et l'ordre du jour des réunions en plénière et en commissions ; les résultats en ligne des votes en plénière, les compte rendus des débats ; des documents relatifs aux fonctions de contrôle du Parlement : les questions, interpellations et motions ; les thèmes faisant l'objet du processus législatif au Sénat et à la Chambre des députés ; le calendrier des manifestations ; les communiqués de presse, les activités et rapports du domaine des relations parlementaires extérieures, la Constitution et d'autres lois et règlements ; les lois normatives régissant l'organisation et le fonctionnement des différents départements du Sénat ; les noms et contacts des personnes investies d'une fonction décisionnelle et ceux des membres du personnel en charge de la diffusion de l'information publique ; des liens avec d'autres institutions nationales (Chambre des Députés, Présidence, Gouvernement), l'accès à la banque de données de la Commission européenne et à la banque de données IPEX (échange interparlementaire d'informations relatives à l'UE). Le citoyen a aussi la possibilité de communiquer par e-mail pour exprimer ses vues sur un projet de loi, pour demander des informations directes et envoyer des questions et des pétitions en ligne.

Le système relatif aux débats parlementaires assure la conservation automatique des comptes rendus de séance, fournissant ainsi un accès efficient à l'information concernant la contribution des sénateurs à la réunion plénière du Sénat. Actuellement nous sommes engagés dans le développement d'une nouvelle application concernant l'établissement de rapports structurés des débats en plénière et un système d'accès en ligne aux débats parlementaires.

Le système lié à la mise en circulation et à la gestion des documents législatifs dans l'ensemble de l'institution doit garantir la communication entre toutes les parties prenantes ou ceux qui ont une influence sur le processus législatif. Ce système, associé à l'introduction et l'utilisation de la signature électronique, pourra éliminer le support papier dans la conservation et la mise en circulation de l'information législative. Un pas en avant consistera dans le remplacement des documents sur papier distribués aux sénateurs par des documents électroniques, ce qui permettrait des économies de coûts considérables de duplication des documents en papier.

La création d'un lien électronique entre les bureaux sénatoriaux et le siège central – permettant aux sénateurs de travailler au bureau au Sénat ou ailleurs dans le monde comme s'il se trouvaient au siège central, avec accès à toutes les facilités offertes par le réseau central – a demandé tout d'abord d'assurer le fonctionnement du système de protection des données et, implicitement, la protection des informations stockées et de la sécurité des échanges d'information par Internet. La conséquence directe de cette application sera une plus grande disponibilité des sénateurs auprès de leurs électeurs, la possibilité de travailler même en mission à l'étranger, des échanges d'information avec d'autres parlements où que ce soit dans le monde.

Comme je vous l'avais montré lors de la réunion de l'Association à Bucarest en automne dernier, c'est au Sénat de Roumanie que s'était mis en oeuvre le programme de jumelage PHARE « Renforcer la capacité administrative du Sénat de Roumanie », conduit en coopération avec les Sénats français et italien ainsi qu'avec l'Assemblée nationale hongroise. Un des objectifs de ce projet était de créer les conditions pour la mise en place un e-Parlement ou parlement sans papier, afin de rendre l'activité du Sénat plus efficace et plus compatible du point de vue technique avec d'autres parlements nationaux et avant tout ceux des Etats membres de l'UE. Conscients du fait que le niveau actuel de la technologie d'information du Sénat roumain n'est pas suffisante pour travailler avec l'environnement de travail européen, des experts des Sénats italien et français, en coopération avec des représentants des structures administratives du Sénat roumain, ont élaboré, en conformité avec les consultations menées avec un certain nombre de sénateurs directement impliqués dans le domaine TIC, la Stratégie TIC à moyen et long terme pour la création d'un e-Parlement, adoptée le 17 avril 2007 par le Bureau du Sénat.

La stratégie prévoit des efforts soutenus en terme d'investissements avec considération particulière du recrutement et de la formation des ressources humaines, avant tout au département TIC, mais aussi dans les autres structures du Sénat. L'utilisation efficiente des

ressources de la technologie d'information demande la formation concomitante des sénateurs au moyen de cours spécialisés dispensés au Sénat ou organisés par d'autres institutions.

Permettez-moi de mentionner une disposition intéressante de cette stratégie, à savoir la création d'une conférence TIC des utilisateurs, structure comprenant tous les chefs de division ou département du Sénat, qui sera coordonnée par un membre du Bureau. Son rôle principal sera de décider de la priorité des investissements et des projets visant à assurer la cohérence et l'intégration de tous les projets TIC dans les activités du Sénat. Les nouvelles applications et services appuieront avant tout le travail parlementaire des sénateurs et de leur personnel. A l'avenir, le développement d'un portail personnel pour les sénateurs et l'utilisation de l'accès Extranet peuvent être considérés comme des applications essentielles pour intensifier l'utilisation quotidienne des outils TIC à l'intérieur du Sénat et des applications de l'extérieur partout dans le monde.

Nous nous attendons à ce que la mise en oeuvre de la stratégie apporte une plus grande efficacité de l'activité parlementaire, notamment au bénéfice du processus législatif, mais aussi dans la mise à disposition de nouveaux équipements et services conformes aux normes européennes pour les groupes parlementaires, les commissions permanentes et les bureaux des sénateurs dans leur circonscription. En notre qualité de législateurs et de représentants élus du peuple, nous devons garantir que les plus-values et les chances que peuvent apporter les TIC soient mises à profit afin de consolider les sociétés démocratiques, à renforcer la responsabilité civique et à soutenir le développement durable. Les TIC doivent aider à promouvoir la tolérance et le dialogue entre les civilisations.

Merci de votre attention !

Sergueï M. MIRONOV

Président du Conseil de la Fédération de Russie

Distingués collègues,

1. La disponibilité d'informations objectives, opérationnelles et suffisantes ne permet pas seulement de prendre les décisions en temps utile et de contrôler leur exécution, mais aussi de prévoir les problèmes éventuels et de choisir à l'avance les meilleurs moyens pour

les résoudre. Pour les activités législatives, il est indispensable de disposer d'informations crédibles et représentatives. Pour citer le grand poète grec Echyle : « Est sage l'homme qui sait ce qui est utile et non pas l'homme qui sait beaucoup. »

L'appui de l'informatique est un aspect important du processus législatif dans la Fédération de Russie. Cette question constitue l'élément central de la Stratégie de l'État pour le développement de la société de l'information dans la Fédération de Russie qui a été adoptée au mois de février de cette année.

2. Le Conseil de la Fédération de Russie attache une grande importance au développement des technologies d'information et de communication. Celles-ci assurent la recherche, la mise à disposition et l'analyse de l'information ainsi que le déroulement des procédures d'adoption et de révision des lois et des ordonnances telles qu'elles sont stipulées dans le Règlement du Conseil de la Fédération. Les deux chambres de l'Assemblée fédérale de Russie mettent en place un système de traitement électronique des documents et elles renforcent les systèmes et les ressources informatiques.

L'échange électronique des informations est une condition importante pour l'interaction entre le Conseil de la Fédération et la Douma dans le cadre du processus législatif. Actuellement, un système automatisé, destiné à assister les deux chambres de l'Assemblée fédérale dans leurs activités législatives a été mis en place et organisé en conformité totale avec la procédure législative en vigueur en Russie.

Dans un avenir proche, la Chambre a l'intention d'introduire des technologies avancées d'information et d'analyse dans l'organisation de ses travaux, si bien que dès le stade de l'élaboration des projets de loi, on disposerait d'une analyse des conséquences que les décisions législatives peuvent avoir dans les domaines social, économique, politique et autres. Dans ce but, nous jetons les bases de la création d'un Centre d'analyse des situations du Conseil de la Fédération.

3. La Russie est un État fédéral, ce qui signifie que la législation nationale comporte deux niveaux – le niveau fédéral et le niveau régional. Conformément à la Constitution russe, les assemblées législatives des entités constitutives de la Fédération peuvent introduire des projets législatifs au niveau fédéral. Une loi récemment adoptée a habilité également les membres du Conseil de la Fédération à prendre des initiatives législatives dans les parlements des régions qu'ils représentent dans notre Chambre.

En tant que chambre des régions, le Conseil de la Fédération est en interaction systématique et continue avec les organes législatif et exécutif (gouverneur) des entités constitutives de la Fédération de Russie. La mise en place d'une plate-forme d'information et de législation unique qui relie les organes législatifs de l'État aux entités constitutives de la Fédération et à l'Assemblée fédérale garantit le développement dynamique des régions et la mise en œuvre des principes de l'État fédéral.

L'intégration des activités des différents participants au processus législatif qui représentent une région ou un groupe de régions du pays représente une étape dans cette direction. Avec la participation de notre Chambre, un concours du meilleur site internet est organisé tous les ans pour les organes législatifs régionaux. Les gagnants du concours de 2007 étaient les sites web créés par les organes législatifs des régions de Novosibirsk et de Samara ainsi que de la République de Carélie.

Un dialogue continu et ouvert entre le Conseil de la Fédération et les régions du pays permet de détecter en temps utile les problèmes qui émergent et de préparer des initiatives législatives appropriées.

4. Dans le cadre du programme fédéral ciblé appelé la « Russie en ligne », un système informatique basé sur Internet et appelé « Portail du Parlement » a été développé. Il fournit un accès en temps réel aux ressources d'information de l'Assemblée fédérale et des chambres des parlements régionaux. Ce portail a été conçu pour assurer l'échange d'informations entre les organes législatifs de la Fédération de Russie, leur présence sur Internet, la transparence de leurs activités et le contact permanent avec le public. Le développement futur du portail comportera la mise en place de mécanismes permettant à la population d'évaluer les activités des organes législatifs de la Fédération Russie et de suivre les pratiques en matière de réglementation et de mise en application de la loi.

Le rapport annuel sur « L'état de la législation dans la Fédération de Russie » qui est élaboré par notre Chambre est publié sur le site Internet officiel du Conseil de la Fédération. En fait, il s'agit d'un rapport public des organes législatifs sur le travail accompli dans le courant de l'année. Il est accessible pour toutes les personnes qui souhaitent se familiariser avec le rapport et évaluer la qualité des décisions adoptées par le Parlement.

Je voudrais mentionner également que depuis cette année, le rapport est traduit en anglais, ce qui permettra de rendre notre coopération interparlementaire plus active et plus ciblée, contribuant ainsi à une meilleure compréhension mutuelle et au développement du processus de convergence des législations des pays d'Europe.

5. La phase actuelle du développement de la Russie implique des standards plus élevés en ce qui concerne la qualité des activités législatives. Les parlementaires doivent collaborer en permanence avec la société civile et recevoir un retour d'information continu de la population par le biais des mass média.

La représentation parlementaire dans les systèmes d'information ouverts joue un rôle spécial pour l'amélioration des relations entre le pouvoir législatif et les structures civiles. Je suis persuadé que, grâce à l'intensification du dialogue avec le public, rendu possible par l'usage de l'Internet, les processus démocratiques se développeront de façon plus dynamique. La création d'une nouvelle plate-forme d'information de la démocratie parlementaire abaisse les barrières entre le pouvoir et la société, entre le pouvoir et l'individu. Je pense que les ressources d'information du gouvernement relatives à toutes les questions sociales importantes devraient être ouvertes à tous les citoyens, et ce à titre gratuit.

6. Un nouveau site Internet du Conseil de la Fédération est opérationnel depuis 2006. Les informations mises à disposition sur ce site sont officielles et régulièrement actualisées toutes les deux à trois heures. Afin d'informer le public sur les activités de notre Chambre, des émission interactives des réunions du Conseil de la Fédération et des conférences Internet de sénateurs sont organisées.

L'organisation d'événements parlementaires avec la participation de cadres dirigeants de grandes sociétés qui travaillent dans le domaine des technologies de l'information et de représentants de la communauté Internet est devenue une pratique acquise.

La création de guichets Internet des membres du Conseil de la Fédération introduit une nouvelle qualité dans le travail des législateurs puisque les réactions des citoyens peuvent alimenter les travaux des membres du Conseil de la Fédération. Personnellement, je réponds à tous les courriels qui sont envoyés à mon site personnel. Les idées et propositions qui y sont contenues nous aident à définir plus clairement les priorités des activités législatives. Grâce à la démocratie en ligne, les citoyens n'ont pas seulement un accès très large aux informations, mais ils ont également la possibilité de participer à la préparation des décisions importantes de l'État.

Les technologies modernes de l'information permettent de manière efficace de procéder à un examen public des lois et des ordonnances et aussi d'obtenir des informations fiables sur la mise en application des lois sur le plan local.

7. Cependant, l'introduction de nouvelles technologies de l'information dans le travail des législateurs comporte encore un autre aspect. En effet, il s'agit de trouver une réponse intelligente et adéquate aux défis qui se présentent dans le domaine de l'information.

L'informatisation de la vie moderne n'exclut pas que diverses actions illégales soient commises. Au contraire, elle peut générer de nouvelles menaces. Nous sommes continuellement confrontés à ce genre de manifestations négatives, comme par exemple la diffusion d'idées extrémistes, d'images de violences et de cruautés, la dissémination de programmes hostiles, les violations du droit d'auteur, la cybercriminalité. En même temps, il convient de reconnaître honnêtement que ces défis ne peuvent pas toujours être neutralisés en vertu de la législation existante.

L'expérience du monde montre que la régulation par la loi des relations publiques qui découlent du processus d'application du droit de rechercher, obtenir, transmettre, produire et diffuser des informations est une tâche très complexe. Elle exige beaucoup de professionnalisme, et la responsabilité des parlementaires consiste à assurer que la législation prenne en considération la recherche de l'équilibre entre les intérêts de l'individu, de la société et de l'État.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler les paroles de Winston Churchill qui a dit que « la différence entre un homme politique et un homme d'État, c'est que le premier pense à sa prochaine élection et le second pense à la génération future. »

8. Chers collègues,

Vous vous souviendrez qu'à la dernière réunion de l'Association des Sénats d'Europe, le Conseil de la Fédération a proposé de tenir en 2008 une réunion extraordinaire en Russie. Cette initiative a été largement soutenue par tous les membres de l'Association.

Dans ce contexte, je voudrais remercier une fois de plus tous ceux qui nous ont offert leur coopération amicale et leur assistance en la matière. Je saisiss l'occasion d'être à la tribune pour vous dire que j'ai l'honneur de vous inviter à la réunion extraordinaire de l'Association des Sénats d'Europe à l'occasion du 15^e anniversaire du Conseil de la Fédération du Parlement de la Fédération de Russie qui se tiendra du 13 au 15 novembre 2008 dans la ville de Saint-Petersbourg. Il est proposé de faire porter les discussions sur les deux sujets suivants : « Le rôle des chambres hautes des parlements dans la promotion du dialogue

entre les cultures et les civilisations » et « Les aspects spécifiques de l'ancrage dans la législation de la création d'un espace juridique et humanitaire européen commun. »

J'attends avec plaisir l'occasion de vous revoir dans ma ville natale de Saint-Petersbourg.

Je vous remercie de votre attention.

Christoffel BRÄNDLI

Président du Conseil des Etats de la Confédération helvétique

Depuis l'invention de l'imprimerie, jamais l'information et la communication n'avaient subi de transformation aussi radicale que celle provoquée par l'avènement des technologies nouvelles. Une « révolution » qui n'épargne bien évidemment pas la vie politique. Alors que les plus jeunes élus ont grandi avec les ordinateurs, Internet et les téléphones mobiles, et qu'ils les manient avec dextérité, les élus plus âgés se heurtent parfois à la complexité de ces outils et repensent, non sans nostalgie, au temps où le travail bien fait ne nécessitait pas leur utilisation. Il est vrai que, en fin de compte, derrière tout processus législatif, c'est le facteur humain qui se révèle décisif. Toutefois, les politiques ont aussi pour mission de se fixer de nouveaux défis. Et nous n'avons pas le choix, parce que nous devons avoir une petite idée des sujets dont nous débattons. Or, une chose est sûre : les nouvelles technologies d'information et de communication, qui se développent si rapidement, nous occuperont toujours davantage. Permettez-moi de vous présenter brièvement l'évolution qu'a connue la Suisse dans ce domaine. Tout a commencé à l'automne 1995, avec la mise en ligne du site du Parlement fédéral. Depuis lors, comme partout ailleurs dans le monde, les services électroniques des institutions étatiques et politiques de notre pays n'ont cessé de s'étendre et de se professionnaliser. En ce qui concerne plus particulièrement le thème de notre réunion, je voudrais évoquer trois étapes essentielles de cette évolution.

Voilà bientôt 13 ans que le public a accès à la banque de données parlementaire « Curia Vista ». Il peut y consulter toutes les informations relatives aux objets qui sont traités par le Conseil national et le Conseil des États. En fait, ces objets sont saisis dans la banque de données avant même leur examen par les conseils, les pages concernées étant complétées au fur et à mesure des décisions. Et lorsque les projets sont débattus au Parlement, les procès-verbaux intégraux des débats – qui constituent un élément important en vue de

l'interprétation des lois – ainsi que les résultats des votes respectifs sont disponibles électroniquement.

Depuis 1999, ces procès-verbaux – et j'en arrive ainsi à la deuxième étape – sont publiés sur Internet environ une heure après les délibérations, soit pendant la séance en cours, au moyen d'un système de transcription numérique. Pour chaque intervention, le nom de l'orateur est rattaché à un lien permettant d'accéder à sa biographie et de lui adresser un message électronique. Il est aussi possible de se repasser à volonté l'enregistrement vidéo de son intervention. Ce système a permis notamment d'accélérer les processus, de réduire le délai de publication des procès-verbaux, de diminuer considérablement la consommation de papier et d'abaisser les frais généraux. En conséquence, les processus démocratiques au sein du Parlement sont devenus accessibles au public beaucoup plus rapidement et ils ont gagné en transparence, ce qui permet d'associer ainsi au débat politique les journalistes, les citoyens et les associations. Tous ces éléments représentent autant d'acquis majeurs pour le développement d'un État démocratique. Du reste, notre système de publication en ligne a reçu une distinction en 2000, dans le cadre du concours international Speyer, prix qui distingue chaque année la qualité et l'innovation dans le secteur de l'administration publique.

Dans ce contexte, permettez-moi d'émettre néanmoins une petite critique. Les citoyens doivent savoir ce que font leurs représentants, c'est une évidence. Cependant, un Parlement « transparent » et la personnalisation de l'action politique qui en découle incitent les députés à en faire souvent plus qu'il ne le faudrait. En effet, la quantité est malheureusement devenue aujourd'hui un critère de qualité. Régulièrement, d'ailleurs, les médias publient des estimations de la qualité du travail des députés qui s'appuient sur le nombre de leurs interventions, écrites ou orales.

Venons-en maintenant à la troisième étape essentielle de l'évolution des technologies d'information et de communication au Parlement fédéral : il y a quelques mois, nous avons mis en oeuvre le projet *e-parl*. Depuis le début de la législature en cours, soit décembre 2007, tous les documents nécessaires au fonctionnement des conseils sont consultables sur Internet – dans la mesure où ils existent sous forme électronique. Au niveau des commissions, en outre, les députés disposent d'un accès à un support électronique sécurisé (« extranet ») qui contient les procès-verbaux de séances de commission, les propositions, les projets de loi, etc. L'extranet accueille également les documents relatifs aux travaux des délégations auprès d'assemblées internationales et aux travaux des organes de surveillance. Si ce nouvel outil repose sur un système de droits d'accès différenciés, en revanche, tous les députés ont accès aux informations et aux prestations de services en matière

d'indemnisation, d'infrastructure et de logistique, ainsi qu'à celles concernant la documentation et la bibliothèque.

Malgré l'offre électronique, l'envoi et la distribution de documents papier aux députés sont pour l'instant maintenus. Nous estimons en effet que le changement de pratique prendra probablement le temps d'une législature. Cette phase de transition équivaut pour nos Services du Parlement à un surcroît de travail appréciable. Il faut toutefois considérer que, dans un avenir proche, il sera devenu plus simple de gérer et de distribuer la documentation nécessaire au processus législatif.

Pour les députés suisses, qui exercent une activité professionnelle à côté de leur mandat parlementaire et qui sont une majorité à vivre et à travailler ailleurs qu'à Berne, l'offre électronique constitue assurément un plus. Grâce à ce progrès technique, ils accèdent en effet plus rapidement, et de partout, aux documents servant de base aux travaux législatifs, dans leur version la plus récente. Par ailleurs, si, en Suisse, les trajets sont relativement courts en comparaison d'autres pays, les parlementaires fédéraux doivent souvent se déplacer car leur mandat les constraint à se rendre dans la ville fédérale en dehors des sessions également, par exemple afin d'assister à différentes séances ou de prendre part à d'autres événements. À cet égard, les technologies nouvelles apportent effectivement un gain d'efficacité : confortablement installé dans le train, je peux étudier les derniers procès verbaux et documents des séances de commission sans avoir à jongler avec une multitude de dossiers, je trouve rapidement les informations qui m'intéressent et je peux facilement échanger des données. Pourtant, une fois rentré chez moi, j'ai le sentiment de perdre tout ce bénéfice au moment où j'imprime les documents concernés... Parce que, personnellement, et je ne suis probablement pas le seul dans ce cas, je préfère encore travailler avec de la documentation papier.

À mon avis, les technologies nouvelles n'entraîneront pas d'accélération sensible du processus législatif, d'autant que les procédures, vous le savez comme moi, obéissent à des règles et à des rythmes qui leur sont propres – à quoi s'ajoute le fait que le cerveau humain a de toute façon ses limites. Et même si les outils électroniques lui permettaient de se démultiplier, ils ne pourraient raccourcir le temps nécessaire à un député à l'examen approfondi des projets qui lui sont soumis.

Enfin, permettez-moi de jeter un regard sur l'avenir immédiat. Une mutation cruciale nous attend certainement : bientôt, les droits politiques pourront s'exercer de façon généralisée par voie électronique et les citoyens pourront accepter ou rejeter un projet de loi sur Internet

ou au moyen de leur téléphone mobile. Pour la Suisse et sa démocratie directe, qui suppose des votations fréquentes, le vote électronique peut ouvrir de nouvelles perspectives. Après tout, les possibilités de participer à la vie politique doivent s'adapter aux changements de mode de vie des citoyens. Reste à voir quels seront les effets du vote électronique sur les travaux parlementaires. En tout état de cause, il me paraît peu probable que la politique devienne un jour une activité purement virtuelle, qui se jouerait exclusivement dans le cyberespace. La politique se nourrit de contacts réels, de débats vivants et surtout de ceux, hommes et femmes, qui la façonnent.

J'espère ne pas me tromper...

Blaž KAVČIČ

Président du Conseil National de la République de Slovénie

Monsieur le Président,
Distingués collègues,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Le thème de cette réunion anniversaire, la 10^{ème} de l'Association des Sénats d'Europe, consacrée à la contribution des technologies d'information et de communication au processus législatif, est très intéressant et ne concerne pas seulement les chambres basses, mais les parlements dans leur ensemble, donc les chambres hautes également. Je me félicite du fait que nous discutions des modalités modernes, rapides et efficaces de diffusion des informations qui sont d'une importance clé parce qu'elles permettent aux membres des parlements de prendre des décisions de bonne qualité, ceci d'autant plus lorsque les décisions doivent être prises rapidement. Le Conseil national de Slovénie est amené à prendre un grand nombre de décisions importantes pour lesquelles des dates limites sont fixées à l'avance. C'est ainsi qu'il doit par exemple adopter un véto suspensif ou demander un référendum dans les sept jours. Pour cette raison, il est urgent que les informations soient transmises aux membres du Conseil national dans un délai aussi court que possible et sous une forme très concise.

Avant de continuer avec la présentation de l'application des différentes technologies de communication au Conseil national, je voudrais vous présenter rapidement la composition,

les compétences et le fonctionnement du Conseil national de mon pays qui sont vraiment uniques. Ces conditions expliquent la nécessité du transfert rapide des informations ainsi que d'une discussion et d'une prise de décision rapides.

Le Conseil national de la République de Slovénie est un organe de représentation défini par la Constitution et appelé à représenter les intérêts sociaux, économiques, professionnels et locaux. Pour cette raison, il se compose de deux groupes fondamentaux : l'un qui représente les intérêts des travailleurs et les intérêts sociaux, et l'autre qui représente les intérêts locaux. Le Conseil national est composé de 40 membres dont 22 représentent les intérêts locaux, six les secteurs d'activité non marchande, quatre les employeurs, quatre les salariés, deux les agriculteurs, un les artisans et un les professions indépendantes.

Le Conseil national de la République de Slovénie est la Chambre haute du Parlement slovène, et il n'est pas placé sur un pied d'égalité avec la Chambre basse, à savoir l'Assemblée nationale de la République de Slovénie. Ce n'est pas un organe législatif, mais il peut participer au processus législatif. Ses compétences ne sont pas très développées, si bien qu'il peut seulement recevoir des informations, donner son opinion, demander l'introduction d'une enquête parlementaire et suspendre des décisions individuelles de l'Assemblée nationale. Le véto suspensif est une compétence importante du Conseil national, bien que ce ne soit pas celle qui ait le plus grand poids. La compétence la plus importante est le pouvoir de demander un référendum. C'est une compétence dont d'autres chambres hautes en Europe ou dans le monde ne disposent pas. Cette compétence représente une menace pour l'Assemblée nationale et le Gouvernement : en effet, si ces deux instances ne tiennent pas compte des observations du Conseil national, ce dernier peut demander que les électeurs décident en dernière instance. Il s'agit d'une compétence très intéressante qui fonde la légitimité du Conseil national. Je voudrais citer un exemple qui s'est produit en automne dernier lorsque le Conseil national a demandé, après un véto qui avait été rejeté par la Chambre basse, l'organisation d'un référendum sur la Loi relative à la transformation de la propriété des compagnies d'assurance. Seulement 30% des électeurs ont voté en faveur de la loi, ce qui était dans un certain sens un vote de non-confiance pour le Gouvernement. Le Conseil national est démocratiquement moins légitimé que l'Assemblée nationale du fait que ses membres ne sont pas élus au suffrage universel, mais il a obtenu la légitimation de ses décisions par l'institution du référendum, puisque dans ce référendum, les citoyens n'ont pas approuvé la loi que le Conseil national avait rejetée.

Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, le Conseil national dispose de très peu de temps pour prendre ses décisions. Après l'adoption d'une loi à l'Assemblée nationale, le Conseil national

a seulement sept jours pour opposer son véto ou pour demander un référendum, ces deux délais pouvant coïncider. Mais si le Conseil national met d'abord son véto et que malgré cela l'Assemblée nationale adopte la loi à la majorité absolue, le Conseil national dispose d'un nouveau délai de sept jours pour demander un référendum. Dans le cadre de la procédure d'avis, le Conseil national et ses groupes de travail doivent respecter les délais fixés pour le processus législatif dans le Règlement de l'Assemblée nationale. Ces délais sont courts, notamment dans le cas des lois qui sont adoptées par une procédure d'urgence ou une procédure abrégée. Dans ces cas, le Conseil national et ses organes ne disposent que d'un ou de deux jours pour formuler une opinion.

Cependant, les délais très brefs pour la prise de décisions ne sont pas le seul obstacle qui entrave le bon fonctionnement du Conseil national. En effet, les membres du Conseil national exercent leur fonction à titre auxiliaire, c'est-à-dire qu'ils continuent d'être employés là où ils l'étaient avant de devenir membres élus du Conseil national. Ils ne sont pas présents tous les jours au Conseil national où ils pourraient se familiariser au mieux avec le contenu des lois et le déroulement des procédures législatives. Ils viennent au Conseil national plusieurs fois par mois pour assister aux réunions des groupes de travail et à la séance plénière ; en dehors de cela, ils ne siègent pas au Conseil national. Mais ils sont joignables par téléphone portable, courriel, fax et d'autres moyens modernes de communication. Pour cette raison, la technologie de communication joue un rôle clé pour le fonctionnement du Conseil national.

Étant donné que les membres du Conseil national ne sont pas en mesure de suivre le processus législatif, le service d'experts du Conseil national assume cette tâche. Il incombe à ce service de suivre le cours du processus législatif de l'adoption de toutes les lois, et de notifier aux membres du Conseil national le déroulement de la procédure et aussi les possibilités d'une application des compétences individuelles du Conseil national et de ses groupes de travail.

Dans le passé, la communication entre le service d'experts et les membres du Conseil national est passée par les téléphones à ligne fixe, le télifax et la poste. Dans les cas d'un véto suspensif, cela signifiait que le texte de la loi adoptée a été envoyé aux membres du Conseil national par la poste. De cette manière, on perdait deux jours du délai déjà très court de sept jours prévu pour l'opposition d'un véto. Aujourd'hui, la communication se fait par courrier électronique et téléphone portable. Pour la plus grande partie, la communication entre les services d'experts et les membres du Conseil national prend la forme électronique. Étant donné que les membres du Conseil national reçoivent un grand nombre de mails, on

leur envoie aussi un message par téléphone pour leur annoncer qu'ils ont reçu un courrier électronique avec un bref résumé. Tous les messages sont envoyés dans un format unique, ils sont courts et clairs pour que les membres les identifient immédiatement.

Le Conseil national peut utiliser différents modes de communication, par exemple une réunion par correspondance peut être convoquée dans des cas urgents. Le président du Conseil national consulte les membres par téléphone ou par d'autres moyens – par fax ou par courriel. Malgré le fait que le Règlement ne limite pas le nombre des réunions par correspondance, dans la pratique, le Conseil national n'utilise pas cet instrument lorsqu'il s'agit d'adopter des décisions importantes comme par exemple un véto suspensif ou une demande de référendum.

Depuis le début de l'année 1993, le Conseil national utilise le système d'information de l'Assemblée nationale. Les membres du Conseil national n'ont pas directement accès à ce système, mais toutes les informations pertinentes leur sont transmises par le service d'experts. Puisque le système d'information de l'Assemblée nationale est surchargé et qu'il ne donne pas accès aux membres du Conseil national, le Conseil national a opté pour son propre système d'information afin de faciliter la communication entre le service d'experts et les membres du Conseil national.

La modernisation du Conseil national dans le domaine des systèmes d'information et de communication ne comporte pas seulement l'introduction d'un nouveau système informatique, mais aussi la rénovation de la salle de réunion du Conseil national. Ceci permettra un meilleur fonctionnement du Conseil national et de ses groupes de travail. Chaque membre aura directement accès au système d'information et disposera de toutes sortes de connexions et de dispositifs modernes.

Dans le cadre des discussions sur les technologies de la communication, je voudrais également souligner que la Slovénie a lancé un projet de vote électronique. Le groupe de projet « e-vote » a comme membres des représentants de l'administration publique et des organes élus, mais aussi des experts des universités ; le groupe propose que la réalisation du projet « e-vote » se fasse en trois phases.

La première phase consistera à informatiser le fonctionnement des organes électoraux et la communication avec eux (p.ex. pétitions électroniques, etc.) dans les cas où il n'est pas nécessaire de modifier la législation en vigueur. Dans la deuxième phase, le vote en ligne sera pratiqué dans un champ limité et sur la base d'une législation modifiée (p.ex. utilisation

de machines de votation électroniques pour le scrutin et vote en ligne par Internet comme équivalent du vote par correspondance). Dans la dernière phase, le vote électronique sera généralisé.

Les opinions des professionnels associés au projet d'introduction du vote électronique varient de l'enthousiasme sans réserve jusqu'au rejet total. Ceux qui préconisent le rejet total disent que le vote à distance par Internet comportera toujours un risque trop élevé. Ceux qui se situent à mi-chemin entre les deux approches extrêmes, les optimistes modérés, attendent des avantages directs de l'informatisation des élections par rapport à la méthode des bulletins de vote.

Pour le vote en ligne, tous les principes constitutionnels fondamentaux du scrutin doivent être respectés sans faille : le suffrage universel, direct, égal et libre ainsi que le vote au scrutin secret. Notamment le principe du scrutin secret est le plus menacé par l'introduction du vote en ligne, étant donné que les TIC ne garantissent pas encore une sécurité suffisante du scrutin et la prévention des abus. Pour l'avenir du vote en ligne, le développement des technologies à code et de meilleures méthodes de garantie d'un environnement informatique sécurisé sont d'une importance clé.

Je considère qu'il est approprié que les chambres hautes et les parlements introduisent et utilisent les nouvelles technologies de la communication qui permettent une transmission plus rapide des informations, des dossiers et des documents. Malgré cela, il nous faut être prudents puisque les nouveaux modes de communication sont accompagnés de différents dangers tels que l'accessibilité trop facile et la perte d'informations, la possibilité de surveiller les informations, etc. Les prises de décision hâtives et l'usage des nouveaux moyens de communication menacent les opportunités et la qualité des débats. A mon avis, le meilleur débat, le débat de qualité, est toujours celui qui a lieu en séance plénière lorsque les membres du parlement sont présents et qu'ils peuvent présenter leurs arguments.

Pour conclure, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier de l'excellente organisation de la conférence. Je vous félicite aussi de l'excellent choix du thème.

FRANCISCO JAVIER ROJO GARCÍA

Président du Sénat espagnol

M. le Président du Bundesrat,
chers collègues,

Mes premières paroles dans cette conférence seront des paroles de remerciement pour l'accueil que nous ont réservé nos hôtes autrichiens à l'occasion de cette 10^e Réunion de l'Association des Sénats d'Europe, et des félicitations pour le thème choisi qui porte sur un aspect crucial du travail des Parlements modernes.

L'impact que les technologies de l'information et de la communication ont sur les sociétés modernes est indéniable. Ceci vaut tout autant pour le monde des parlements où cet outil contribue sensiblement à faciliter les travaux associés au processus législatif. Ce fait a été démontré récemment dans une étude parrainée par les Nations Unies et l'Union Interparlementaire et qui a été réalisée par le Centre Mondial des Technologies d'Information et de Communication (TIC) au Parlement.

Le Sénat espagnol a commencé à utiliser les technologies de l'information il y a plus de vingt ans, toujours en conformité avec les Plans sur la technologie de l'information approuvés par la Commission permanente du Sénat. Nous disposons donc d'une expérience considérable dans ce domaine. Dans notre cas, et cela s'applique certainement à beaucoup d'autres pays, l'un des avantages majeurs de l'application des nouvelles technologies a été d'améliorer l'efficacité et l'efficience des services. De nos jours, on trouverait difficilement des procédures administratives ou parlementaires qui ne bénéficient pas de l'assistance de tel ou tel programme d'ordinateur. Tous ces logiciels sont basés sur un système qui permet d'accéder aux données de manière rapide et suffisamment sécurisée.

Il est évident que l'efficacité est une valeur en soi. Mais pour nous autres dépositaires de la volonté du peuple, les TIC doivent représenter une opportunité pour améliorer la qualité de notre démocratie, en conférant davantage de transparence à notre activité et en promouvant l'accès et la participation des citoyens. Nos communautés pluralistes, dynamiques et matures sont pleinement conscientes que la démocratie représentative ne suffit pas à elle seule pour résoudre les complexités de la société contemporaine, et elles demandent des progrès significatifs dans la démocratie participative.

Une démocratie de qualité a besoin de citoyens actifs et bien informés qui s'engagent dans les affaires publiques du gouvernement. Ceci est seulement possible sur la base d'une idée inclusive de ce que nous avons coutume d'appeler la citoyenneté, l'octroi des droits civils, politiques et sociaux et le rôle positif et actif des citoyens, tout en faisant confiance à l'autonomie de la politique et à sa capacité de changer la réalité. La transparence, l'accessibilité et la participation sont donc des valeurs et des attitudes qui enrichissent notre démocratie et qui sont en outre les éléments qui caractérisent ce que le rapport sous-mentionné des Nations Unies appelle le parlement électronique (e-Parlement).

J'ai le plaisir de pouvoir dire que le Sénat espagnol s'est attaché depuis un certain temps à devenir un parlement en ligne. L'action opiniâtre, conséquente et continue de ses Présidents à laquelle s'est ajouté l'excellent travail des professionnels au service de la Chambre, nous ont mis en mesure de répondre aux exigences attachées à un tel qualificatif. En ce qui concerne la transparence et l'information, quiconque consulte notre site internet peut voir les détails du travail accompli par le Sénat espagnol, aussi bien en termes de procédures législatives que de contrôle du gouvernement, un travail approfondi et précis, traitant les sujets sous leurs différents aspects.

Je voudrai consacrer une mention spéciale à l'inclusion sur notre site web des enregistrements vidéo des interventions des sénateurs pendant les séances plénières, comme complément visuel des textes qui sont reproduits dans le Journal. Ce projet qui était le premier de son genre et dont le Sénat espagnol est particulièrement fier, permet d'accéder à des séquences précises des vidéos de chaque intervention. Il est possible de consulter toutes les interventions d'un sénateur déterminé, toutes les interventions d'un sénateur sur un sujet déterminé, toutes les interventions de tous les sénateurs sur un sujet particulier, etc. Nous avons accordé une grande importance aux efforts visant à améliorer la convivialité de notre site ; dans ce contexte, je mentionnerai que nous avons une version « texte seulement » du site web que nous avons conçue avec le concours de l'Association espagnole des aveugles (ONCE) en vue de permettre aux internautes aveugles d'écouter le contenu de tous les textes en se servant d'un logiciel spécialisé.

L'un des défis de ce site web qui célèbre cette année son dixième anniversaire, tout en utilisant toujours le même système de base, c'est qu'il réussit à révéler la valeur de l'énorme quantité de données qu'il contient et qui sont toutes reliées grâce à des liens qui rendent la navigation cohérente et efficace. Ceci dit, le développement des nouvelles technologies au Sénat espagnol n'aurait jamais été possible sans l'implication de la population. Cet élément a fait partie intégrante de notre mode de travail depuis que, vers la fin des années mille neuf

cent quatre-vingt dix, une étude réalisée par la Commission des réseaux d'information sur les conséquences politiques, économiques, sociales et culturelles des réseaux d'information dans la société a donné des résultats extrêmement satisfaisants.

A l'époque, on avait consulté des experts espagnols et étrangers, les Sénateurs étaient impliqués et se sont plongés la tête la première dans un processus d'immersion dans les technologies ce qui leur a permis de tirer un maximum de profit des réseaux d'information à l'étude, saisissant les opportunités offertes par les nouvelles technologies et les appliquant à leur propre travail parlementaire ; les projets ont été rendus accessibles à la société dans son ensemble par le biais d'un site spécial permettant de consulter les actions en cours et de soumettre et de poster des opinions, suggestions et propositions dans ce contexte. Après toutes ces années, on peut dire à juste titre que les conclusions du rapport de cette Commission sont tout aussi valides aujourd'hui qu'elles ne l'étaient à l'époque et que ses recommandations ont été ratifiées depuis par des rapports ultérieurs compilés par des organes internationaux.

Nous sommes maintenant au début de la neuvième législature en Espagne, pour laquelle j'ai l'honneur d'avoir été réélu comme Président du Sénat, et le Sénat espagnol continuera d'être particulièrement sensible à l'impact que ces développements technologiques peuvent avoir sur la société. Nous allons utiliser les TIC encore plus souvent et pour une gamme plus large de thèmes en vue de consolider notre position comme e-Parlement. C'était notre objectif quand nous avons lancé un projet ambitieux basé sur un Intranet contenant un portail défini en fonction du profil de chaque utilisateur individuel qui pourra travailler sur des données classées en fonction de ses besoins et de ses préférences.

En dernière conséquence, l'idée est de progresser encore davantage en exploitant toutes les ressources disponibles telles que la technologie du web 2.0 qui permettra de participer activement à la compilation des informations, plutôt que de les consulter seulement passivement, de contribuer des idées, se joindre à des débats ou exprimer des critiques. Le progrès technologique réalisé par rapport à ce que les sites web pouvaient offrir au début de cette ère est basé sur deux mots d'ordre : participer et partager. Un site internet d'un parlement construit avec des outils qui utilisent cette technologie devrait ouvrir toute une série de nouvelles possibilités de coopération entre les parlements et permettre aux citoyens de s'engager davantage.

Tous ces progrès nous amèneront vers ce que nous avons appelé la *démocratie électronique* (*e-Démocratie*), à savoir l'usage de la technologie en vue de renforcer les

processus démocratiques dans le cadre du *status quo* existant pour ce type de processus. L'idée est donc de ne pas rompre avec le passé et de proposer la démocratie en ligne comme alternative par rapport à la démocratie représentative, mais de permettre une relation plus directe et immédiate entre la population et ses représentants.

Je pense que ceci est la voie de l'avenir. Et je pense que nous devrons continuer sur notre chemin en pleine connaissance de cause que notre rôle de parlementaires et de participer avec détermination au *réseau mondial d'information* qui émerge, plutôt que d'être laissés derrière, et de contribuer à adapter les avantages de l'évolution technologique dans une sphère aussi complexe, importante et décisive que les assemblées législatives, l'essence même de nos systèmes démocratiques.

Les expériences accumulées le long de toutes ces années de démocratie représentative doivent servir à nous aider à gérer de façon adéquate tout type de changement susceptible de se produire, et les conférences comme la présente sont une contribution valable à ce débat crucial.

Je vous remercie de votre attention.

Premysl SOBOTKA

Président du Sénat du Parlement de la République tchèque

Mesdames, messieurs,
chers collègues des sénats européens,

Permettez-moi de vous saluer très cordialement à cette Xème réunion de l'Association des Sénats d'Europe qui se tient sur le thème "La contribution des technologies de l'information et de la communication au processus législatif". Si nous avons l'année dernière à Bucarest débattu du sujet comment assurer une gouvernance transparente et responsable, je considère que notre thème d'aujourd'hui est très intéressant et digne de notre attention.

Mes expériences du Sénat tchèque sont pour ce qui est des technologies d'information et de communication liées avant tout aux questions de la gouvernance électronique, où notre Sénat s'est dans ses séminaires et autres contacts et activités focalisé sur le projet e.Etat

dans un effort de créer un Etat transparent et convivial qui serait réellement un service efficace pour le citoyen.

Le thème de l'Etat et de son administration est un thème de longue haleine qui dépasse dans nos pays les différents mandats électoraux. C'est pour cette raison que le consensus atteint autour de son concept devrait être maximal, il devrait comporter une vision transparente sur de nombreux points qui sont de nos jours dans le monde actuel résolus depuis longtemps par la théorie de la gestion. Les diverses représentations politiques placeraient dans un concept en fonction de leur orientation soit plus soit moins de régulation, de redistribution et d'influence administrative. Les pierres de base de l'administration de l'Etat et son rapport avec les collectivités locales demeureraient toutefois inchangées. Les Sénats d'Europe sont justement grâce à leur perspective globale un endroit propice pour concevoir de tels objectifs.

Cela est sans aucun doute également lié étroitement au processus d'intégration européenne qui n'est pas mise en péril par les différences entre nos pays, mais au contraire par les efforts communs d'accélérer ce processus à tout prix par des moyens bureaucratiques grâce aux règlements et directives venant d'un centre omniscient qui ignore les expériences des parlements nationaux.

Sauter les étapes de l'évolution historique naturelle n'a pas du tout réussi aux ingénieurs marxistes effectuant de l'expérimentation sociale. C'est aussi un motif pour que la partie de l'Europe qui s'est vue épargnée de cette expérience horrible prenne tout-à-fait au sérieux le regard réaliste sur l'intégration de notre part, nous qui venons des pays de 'ex-bloc soviétique. Notre idéal n'est vraiment pas un nouveau COMECON, même s'il présente une face accueillante.

Nous ressentons d'autant plus de sympathie pour l'exploitation mutuelle de toutes les nouvelles connaissances techniques, où l'informatique occupe la première place. C'est aussi vrai pour la base de données IPEX qui fonctionne pour l'instant sur le principe du volontariat où chacune des chambres des parlements nationaux télécharge les données en quantité et en fréquence en fonction de son libre choix. Comme je considère ce système comme un des instruments intéressants pour le suivi du contrôle de la subsidiarité, je m'intéresse aux possibilités de son développement et je suis convaincu qu'il pourra être approfondi sur le plan du contenu et surtout élargi à autant d'utilisateurs actifs que possible dans les différents pays d'Europe.

J'ai débattu de ces questions il y a quelque temps avec les ambassadeurs pragois des pays d'Europe centrale. Si je suis bien informé, nos collègues italiens sont dans ce sens les plus avancés, et je me réjouis ainsi que mes collègues tchèques pourront aussi profiter de leurs expériences et pourront s'intégrer à ce système. En tout cas, je suis persuadé que cette rencontre va faire avancer ces opportunités. Ainsi, c'est avec beaucoup d'intérêt que je vais intégrer toutes les impulsions de cette journée sur notre thème de notre réunion dans son ensemble, sachant que les trois principes d'PEX – simplicité, qualité, intégrité – sont adaptés aussi pour le thème plus large de notre conférence d'aujourd'hui et vont servir à l'avenir à renforcer le contrôle démocratique des questions de l'UE et à assurer la responsabilité dans les processus de prise de décision de l'UE où en accord avec le Traité de Lisbonne le rôle positif des parlements nationaux va être accru en tant que centres de prise de décisions fondamentaux qui sont dans l'Union au plus près du citoyen.

Merci pour votre attention.

Baroness Helen HAYMANN

Présidente du Chambre des Lords du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Madame la Vice-Présidente,

Je voudrais me joindre à tous ceux qui vous ont remerciée de votre généreuse hospitalité à l'occasion de cette réunion extrêmement intéressante qui est à mon avis d'une grande valeur. C'est un plaisir particulier pour moi de pouvoir y participer dans votre salle de séance. Au Royaume-Uni, nous sommes très réticents lorsqu'il s'agit d'admettre des personnes autres que des parlementaires dans notre salle de réunion, et à la Chambre des Communes cela ne s'est encore jamais produit. Je suis plutôt fière de pouvoir dire qu'à la Chambre des Lords nous avons enfreint la règle, et le prochain mois le parlement des jeunes du Royaume-Uni siégera dans la salle de la Chambre des Lords pour discuter des priorités pour l'année en cours. Ils verront pourquoi nous ne pouvons pas avoir un système de vote électronique à la Chambre des Lords parce que nous n'avons même pas un petit rebord pour y poser nos papiers, et encore moins suffisamment de places assises pour tous les membres. Mais les débats seront retransmis via webcast. Nous utiliserons la technologie qui permettra de voir ces jeunes en train de débattre dans leurs régions d'origine.

J'espère qu'il sera possible d'écarter certains des stéréotypes relatifs à la Chambre des Lords et à son fonctionnement. Mise à part la composition de la Chambre, l'un de ces stéréotypes est qu'on y trouve surtout des hommes blancs d'un certain âge appartenant à une famille aristocratique. Ceci ne correspond pas à la réalité, puisque nous avons une femme à la tête de la Chambre des Lords, une femme chef de file du groupe parlementaire du gouvernement, une femme chef de file du groupe parlementaire de l'opposition, une femme à la tête des pairs indépendants, et un tiers de tous les membres du gouvernement et des chefs de file de l'opposition sont des femmes. Nous sommes donc plutôt bien placés en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes. De la même façon, nous avons doublé la quote-part des lords appartenant à une minorité ethnique, et il y a aussi des membres de la Chambre des Communes qui sont originaires de minorités ethniques. Vous savez probablement que nous avons des évêques de l'Église d'Angleterre à la Chambre des Lords, mais nous avons aussi des musulmans, des juifs, des hindous, des catholiques, des Sikhs, ce qui signifie que nous avons une certaine diversité qui ne correspond pas à ce stéréotype. Un autre stéréotype veut que notre Chambre ne fait pas grand-chose, et ceci est en rapport direct avec notre sujet d'aujourd'hui : la technologie. En fait, nous nous sommes réunis 137 jours pendant la session ordinaire 2005-2006, ce qui était trois jours de plus que la Chambre des Communes. Nous pouvons amender la législation à trois stades : au stade de l'examen par une commission, au stade du rapport et au stade que nous appelons la troisième lecture. Les procédures de la Chambre des Communes ont changé au cours des dernières années : Les membres doivent respecter un calendrier législatif qui les amène à se concentrer sur les grandes questions de principe. La Chambre des Lords a compensé cela en procédant à l'examen minutieux des textes législatifs.

Ainsi l'année dernière, comme dans toute année moyenne, le Royaume-Uni a adopté plus de 3000 pages de législation de premier ordre. Pendant la dernière session, au cours des trois étapes législatives que j'ai mentionnées et dans le courant des échanges subséquents entre les deux Chambres, 5559 amendements ont été soumis pour examen dont 1911 ont effectivement été adoptés. Comme nous n'avons pas de procédure de conciliation, un grand nombre de ces amendements font la navette entre les deux Chambres. Ainsi il est extrêmement important pour nous de disposer de la technologie appropriée qui permet de tenir à jour, non seulement les législateurs mais aussi le public, des changements dans ce processus de législation complexe. Nous utilisons le logiciel « Adobe frame maker », un outil de rédaction très puissant qui a automatisé un grand nombre de tâches qu'il fallait exécuter manuellement dans le passé. C'est un changement de culture très difficile. À la Chambre des Lords, nous sommes les gardiens des archives du parlement et nous avons la législation actuelle et les textes des lois remontant jusqu'au 15^{ème} siècle. Vous pouvez voir le processus

par lequel les amendements ont été apportés à la main et lus devant les assemblées parlementaires au fil des siècles. De nos jours, nous pouvons accélérer ce processus. Comme d'autres intervenants l'ont dit, nous devons procéder de manière prudente et veiller à ce que, tout en profitant de la transparence vis-à-vis du monde extérieur, nous n'accélérions pas de façon excessive le processus de délibération et de réflexion caractérisant l'adoption de textes législatifs. Ce qui nous intéresse plus particulièrement, ce ne sont pas seulement les questions techniques du processus législatif, mais – comme l'ont mentionné d'autres intervenants aujourd'hui – nous sommes très intéressés à nous servir des outils de communication que beaucoup de citoyens, dont notamment les plus jeunes, utilisent continuellement. Notre site internet est donc extrêmement important.

Lorsque nous regardons ce site web, nous devons l'examiner non pas sous notre perspective pour voir à quel stade se trouve une loi déterminée ou bien où en est un processus législatif, mais nous devons plutôt permettre à la jeune personne qui s'intéresse au changement climatique de trouver des informations sur le changement climatique, sans être obligée de savoir que la Chambre des Lords discute le même jour de cette loi, tout en pouvant trouver la commission qui s'en occupe, quelle Chambre traite du sujet et quels sont les points et les questions discutées en rapport avec le changement climatique. Je pense qu'il est extrêmement important d'adapter ce site internet de manière à ce qu'il soit convivial, c'est pour nous la voie de l'avenir. Nous utilisons l'internet également pour la consultation. Certaines de nos commissions spécialisées appliquent un processus de consultation électronique qui permet au plus grand nombre d'y participer. Nous avons d'ailleurs le luxe de disposer non seulement d'une chaîne parlementaire à la télévision, mais les débats des deux Chambres et de nombreuses commissions sont retransmises via webcast sur l'internet en temps réel.

Il y a beaucoup de manières dont nous pouvons utiliser la technologie pour procéder à un examen rigoureux de notre travail, tout comme, en tant que parlementaires, nous examinons rigoureusement le gouvernement. Nous essayons également certaines méthodes innovantes et c'est ainsi que nous avons plusieurs membres qui ont ouvert leurs propres blogs dans le cadre du projet de la Chambre des Lords. Nous avons un site du parlement sur Youtube. Je viens de réaliser un clip de trois minutes et nous allons en réaliser deux autres sur les quelque 50 années depuis lesquelles la pairie à vie existe ainsi que sur le travail de la Chambre des Lords et sur le travail du Président de la Chambre des Lords. Ainsi nous offrons des morceaux facilement digérables comme les souhaitent les jeunes et les usagers de l'internet.

Ceci m'amène à parler d'un enjeu important en rapport avec l'usage des nouvelles technologies. En effet, nous constatons tous que nous-mêmes et ceux qui viennent après nous ont une durée maximale de l'attention toujours plus courte. Au parlement, nous montrons tout. Quand nous retransmettons les séances à la télévision, il est facile de dire que tout devrait être disponible. Mais l'enjeu devient d'autant plus important si la retransmission se fait en direct sur le site web et qu'il ne s'agit pas d'une émission dans laquelle seuls les points saillants sont présentés. Ces éléments attireront l'attention des spectateurs qui décideront eux-mêmes quelle a été la chose la plus intéressante au parlement aujourd'hui et qui l'a dite. Je n'ai pas besoin d'expliquer à quiconque dans cette salle que la question de savoir qui prend ces décisions est des plus passionnément discutées. Je pense que l'un des problèmes auxquels nous avons à faire face lorsque nous donnons accès à des informations est la question du contrôle rédactionnel.

Le dernier point que je voulais mentionner concerne les commentaires des personnes qui se plaignent de l'excès d'informations. Je pense que parfois la meilleure façon de garder le secret sur ce que vous faites dans une réunion consiste à mettre l'ordre du jour, le compte-rendu et toutes les discussions sur votre internet. En faisant cela, il y aura toujours beaucoup de personnes, même des membres de votre propre Chambre, qui viendront vous dire qu'elles n'étaient pas au courant. Il ne suffit pas de dire que c'était bien sur le site web. Parfois, le meilleur endroit pour cacher un arbre, c'est la forêt.

Le danger consiste à penser que diffuser toute la documentation et rendre accessibles toutes les informations est suffisant. Je ne pense pas que ce soit le cas. Je pense plutôt que nous sommes toujours confrontés au défi de susciter l'intérêt de la population par toute une variété de médias et de stratégies si nous souhaitons être respectés par nos électeurs et nos citoyens.

Je vous remercie de votre attention.

Albert HANSEN,
Conseiller d'Etat du Grand-Duché de Luxembourg

Monsieur le Président,
Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création en 1856, les documents du Conseil d'Etat du Luxembourg élaborés dans le cadre du processus législatif ont été publiés dans la collection des documents parlementaires de la Chambre des députés. La Chambre possède d'ailleurs depuis quelques années d'un site Internet, grâce auquel il est possible de consulter la partie de ces documents postérieure à 1945.

Depuis 1997, le Conseil d'Etat dispose également d'un site Internet, qui lui permet de rendre publics ses avis et l'ordre du jour de ses séances plénières. Le grand public peut ainsi prendre connaissance, le jour même de l'adoption des avis par l'assemblée plénière du Conseil d'Etat, des travaux de notre Institution.

Les conséquences bénéfiques de cette publicité se situent à différents niveaux:

Les avis du Conseil d'Etat sont mieux pris en compte par la presse et leur publicité via Internet permet de nourrir le débat public. Ce type de publicité fait la transparence, voulue par le citoyen du XXI^e siècle, quant à la part que prend le Conseil d'Etat dans les travaux législatifs. La rapidité de l'accès aux informations que constituent nos avis, et la faculté donnée à chaque citoyen d'y accéder directement, sans intermédiaire, constituent des atouts non négligeables.

Un autre aspect à ne pas négliger, dans le contexte qui nous intéresse, consiste à ce que les technologies d'information et de communication permettent non seulement aux Institutions intervenant dans le processus législatif ou aux citoyens d'avoir une meilleure vue d'ensemble au sujet de nos travaux, mais également aux conseillers d'Etat eux-mêmes. Ceci est tout à fait vrai dans la mesure où le nombre d'avis émis par le Conseil d'Etat est croissant et que les problèmes qui y sont abordés sont de nature très diverse, de plus en plus complexe. C'est la raison pour laquelle le recours à l'outil informatique est aujourd'hui indispensable comme permettant de garder une continuité dans l'examen des textes législatifs qui nous sont soumis.

Ceci est encore plus vrai si l'on touche à des problèmes juridiques, qui doivent absolument obtenir un traitement identique à travers le temps. Même si nous ne sommes pas une juridiction, il nous paraît impérieux de préserver la "jurisprudence" de notre Institution. Toute fluctuation dans l'examen juridique des textes qui nous sont soumis serait hautement préjudiciable à l'image du Conseil d'Etat luxembourgeois. En effet, le Conseil d'Etat préserve son autorité face aux autres acteurs du processus législatif dans la mesure qu'il est

prévisible dans ses réactions. Ce constat gagne encore en importance si l'on sait que nous assortissons notre droit de véto suspensif au non-respect des normes supérieures de droit, telles les prescriptions constitutionnelles ou internationales, voire les grands principes de droit.

Afin de mieux encore gérer la mémoire collective et faciliter ce travail de continuité de l'Institution, le Conseil d'Etat est sur le point de se doter d'un système Intranet, lui permettant de retrouver plus aisément les problèmes soulevés par le Conseil d'Etat dans le passé et les réponses qu'il y a donné, grâce à un moteur de recherche plus performant. Lorsque ce système aura fait ses preuves, il pourra, le cas échéant, être songé de le mettre à la disposition du grand public et des autres acteurs du processus législatif.

La question de la publicité de nos avis via Internet présente encore une autre facette. Le Conseil d'Etat émet des avis non seulement en matière législative, mais aussi en matière réglementaire. Du point de vue des dossiers examinés et du travail évacué, les deux branches s'équilibrent à peu près. Comme seuls les avis en matière législative sont publiés jusqu'ici, dans une version papier et dans une version électronique, tout le bloc des avis en matière réglementaire passe inaperçu. Chaque Ministre ne voit que les avis qui correspondent à un projet de règlement grand-ducal qu'il a préparé. Le Gouvernement dans son ensemble n'est pas conscient de l'existence de ces avis, ni du corps de doctrine qu'ils constituent. A fortiori, ni le public, ni les medias ne se rendent compte de cette partie importante de notre travail. Aussi le Conseil d'Etat vient-il de soumettre au Gouvernement la question de savoir si les avis rendus dans le cadre du processus réglementaire ne devraient pas être rendus publics eux aussi. Ce passage par le Gouvernement peut surprendre. Mais au Grand-Duché de Luxembourg, le Conseil d'Etat joue aussi le rôle de conseiller institutionnel du pouvoir exécutif. C'est le Gouvernement qui est le commanditaire de nos avis, c'est lui qui en est aussi le destinataire et qui est, dans ce cas, seul maître de la publicité qu'ils reçoivent ou ne reçoivent pas.

Je m'en voudrais de terminer mon intervention sans profiter de ma présence devant vous pour remercier d'abord l'Association des Sénats d'Europe qui a accepté d'accueillir le Conseil d'Etat luxembourgeois dans ses réunions et qui pousse la courtoisie jusqu'à permettre à un simple observateur de prendre la parole dans votre enceinte prestigieuse.

Je voudrais remercier aussi le Président du Conseil fédéral de la République d'Autriche, M. Helmut KRITZINGER, les autres membres du Conseil fédéral dont nous avons pu faire

connaissance et toute l'équipe qui les a entourés. Nous leur savons gré de l'hospitalité qu'ils nous prodiguent.

Helmut KRITZINGER

Président du Bundesrat (Conseil fédéral) autrichien

Conclusion

Depuis sa fondation le 8 novembre 2000 à Paris, par la signature de ses statuts par les présidents de ce forum, l'Association des Sénats d'Europe s'est révélée être un organisme important de la coopération internationale. Cette année, c'est déjà le dixième anniversaire de cette association encore jeune que nous célébrons. Je suis donc particulièrement heureux de vous annoncer que le fondateur et inspirateur de notre association, le Président du Sénat français, M. Christian Poncelet, nous fera dans le cadre de son intervention un petit résumé de notre brève mais riche histoire.

Le seul fait que depuis notre fondation en l'an 2000 nous ayons eu, dix fois déjà, l'occasion de discuter de nos problèmes dans le cadre d'une réunion témoigne de l'importance et du succès de notre association. En son sein, l'échange mutuel de notre savoir sur le rôle et la manière de travailler des secondes chambres nous permet non seulement d'aiguiser notre compréhension des différentes systèmes parlementaires et de leurs particularités structurelles, mais aussi de recevoir de précieuses impulsions, dont nous pourrons profiter pour le travail de nos propres chambres.

La réunion de cette année a pour but de discuter et d'évaluer les développements techniques des vingt dernières années, leur importance et leur utilité dans le cadre de la procédure législative.

Il serait très intéressant d'apprendre, dans le cadre de ces présentations si engagées, où en est le processus d'introduction des nouvelles technologies dans vos pays respectifs et quels sont les projets dont la réalisation est prévue dans un proche avenir.

Je crois pouvoir dire que ce développement qui, à juste titre, est qualifié de révolution dans le domaine de la technologie d'information et de communication a évidemment aussi

changé de manière profonde la vie de l'élu et qu'elle a confronté les acteurs politiques avec de nouveaux défis.

Tout compte fait, cette technologie a aussi accéléré les processus de travail à l'intérieur des institutions parlementaires dont les résultats sont plus rapidement accessibles au public et sont, dans leur ensemble, devenus plus transparents.

Les citoyennes et citoyens intéressés peuvent se faire une idée beaucoup plus immédiate de l'état d'avancement du débat politique. Une démocratie pleinement développée a besoin de citoyennes et citoyens informés et associés précocement aux procédures démocratiques. La transparence et un meilleur accès sont des valeurs qui enrichissent notre démocratie et permettent de construire, grâce à un parlement électronique, une démocratie quasi électronique.

L'idée n'est nullement de rompre avec les institutions démocratiques, mais de créer un lien plus rapide et plus étroit vers les citoyennes et les citoyens.

Les nouveaux média de la technologie d'information et de communication permettent de se faire une idée plus complète des processus parlementaires aux citoyennes et citoyens qui n'ont pas la possibilité d'assister personnellement aux débats dans les hémicycles des organes parlementaires respectifs.

Les technologies électroniques créent ainsi la possibilité d'un échange rapide d'informations entre citoyennes et citoyens d'un côté et les parlementaires de l'autre et offrent ainsi la chance de rapprocher encore davantage la politique de proximité. C'est précisément cette proximité vis-à-vis du citoyen qui constitue le défi par excellence devant lequel sont placées les deux chambres : vérifier la compatibilité de la législation européenne avec le principe de subsidiarité.

Au-delà de toutes les possibilités de participation des citoyennes et citoyens, il y a une chose qu'il ne faut jamais oublier : La politique est faite pour l'homme. Elle vit des contacts directs et des débats avec les personnes. Ce contact immédiat et cette discussion des préoccupations individuelles ne sauraient être remplacés par un média virtuel. C'est pourquoi nous avons aussi la responsabilité de veiller à ce que les citoyens sans accès à l'Internet ne soient pas exclus.

Notre réunion s'approchant de sa fin, je voudrais saisir l'occasion de remercier chaleureusement toutes les délégations de leurs contributions intéressantes.

Je me réjoui que nos échanges si vifs puissent trouver une continuation dans le cadre de la réunion extraordinaire de l'Association des Sénats d'Europe qui aura lieu du 13 au 15 novembre 2008 en Russie à Saint - Petersbourg à l'occasion du 15^e anniversaire du Conseil de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie. Les sujets de discussion de cette réunion extraordinaire seront les suivants :

- le rôle des chambres hautes des parlements dans la promotion du dialogue entre les cultures et les civilisations
- les aspects spécifiques de l'ancrage dans la législation de la création d'un espace juridique et humanitaire européen commun.

C'est un honneur et un plaisir particulier pour moi de donner maintenant la parole à M. Christian Poncelet, Président du Sénat français, qui nous fera un résumé des 10 années d'existence de notre association.

Christian PONCELET,
Président du Sénat de la République française

Monsieur le Président du Bundesrat,
Mes chers collègues,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

J'ai été très touché, et honoré, lorsque vous m'avez proposé de dire quelques mots pour marquer la dixième réunion de notre association.

C'est vrai que j'ai fait partie de ses promoteurs. C'est vrai que j'étais très attaché à cette idée. Et c'est une satisfaction pour moi –comme je crois pour nous tous – de voir que, huit ans après sa création, notre association est bien vivante. Pendant cette période, nous avons donc tenu dix réunions. Et la famille s'est même agrandie : nous étions au départ quatorze, nous sommes aujourd'hui seize. Nous voyons bien que si notre club n'existant pas, il faudrait l'inventer tout de suite ! Notre association a été lancée dans la foulée de la

réunion des Sénats du monde, au printemps 2000, à Paris. Cette réunion nous avait permis de prendre la mesure de l'ampleur et de la diversité du bicamérisme dans le monde. Elle nous avait aussi fait prendre conscience de la proximité particulière qui existait entre les secondes Chambres de notre continent.

Les Chambres hautes de nos pays européens sont assurément très diverses, mais elles se fondent sur un même héritage de civilisation, ce que le traité de Lisbonne appelle les « héritages culturels, religieux et humanistes » de l'Europe.

De plus, nos assemblées sont confrontées à des problèmes souvent similaires. Et il nous faut nous adapter en permanence pour continuer à remplir nos missions, traditionnelles comme nouvelles. Nous devons ainsi adapter le parlementarisme à la construction européenne, et plus généralement à la nouvelle organisation de l'Europe, puisque notre association déborde les frontières actuelles de l'Union européenne. Nous devons aussi adapter le parlementarisme, et singulièrement le bicamérisme, aux évolutions de nos sociétés et de nos systèmes politiques. Bien sûr, chaque contexte national est spécifique mais qui peut nier l'utilité d'une réflexion commune entre Chambres hautes sur tous ces thèmes !

Nous avons conçu cette association comme un espace d'échanges et de réflexions, où chacun peut présenter son expérience, et certainement pas comme un lieu où l'on jugerait, où l'on condamnerait ou bien encore où certains chercheraient à imposer leur modèle. Je vois dans cette pondération une des raisons essentielles du succès de notre projet.

Le bicamérisme et ses fonctions ont naturellement été au cœur de nos réunions.

Nous avons d'abord souligné combien il contribue à une démocratie équilibrée, réfléchie, respectueuse des droits de chacun.

À Bruxelles, en 2001, nous avons donc examiné la contribution des Sénats à la qualité de la législation.

À Madrid, en 2003, nous avons étudié leur apport spécifique aux activités de contrôle parlementaire.

À Berne, en 2006, nous avons débattu du rôle de nos assemblées pour une politique plus proche des citoyens. À Bucarest, l'année dernière, nous avons examiné la contribution de

nos assemblées à une gouvernance transparente et responsable. Et aujourd’hui, à Vienne, nous débattons des effets sur notre fonctionnement du développement des nouvelles technologies de l’information.

Nous avons ensuite examiné comment il contribue, que le système soit fédéral ou non, à la représentativité du Parlement dans son ensemble et à la prise en compte de la diversité nationale dans le système institutionnel.

À Paris, en 2000, nous avons ainsi débattu de la représentation des collectivités locales. À Ljubljana, en 2002, nous avons examiné le rôle de la société civile. En 2003, à Prague, nous avons examiné la question de la différence de composition entre les deux Chambres. Puis en 2005, à Berlin, nous avons étudié le lien entre les mutations actuelles du fédéralisme et l’évolution du bicamérisme.

Je tiens aussi à mentionner la réunion extraordinaire que nous avons tenue à Prague en 2006, à l’occasion du dixième anniversaire du renouveau du Sénat tchèque et centrée sur le thème, général, de « la fonction des Chambres hautes ».

Enfin, le rôle de nos assemblées dans la construction européenne a été au centre des débats, lors de notre réunion de Varsovie en 2004.

Certains des problèmes rencontrés dans le cadre de la construction européenne peuvent en effet intéresser toutes nos assemblées. Je pense par exemple au thème de la subsidiarité qui n’est pas seulement pertinent pour la construction européenne, même s’il y a pris, désormais, une grande importance. Il peut aussi être un point de repère pour chacun de nos pays, membres de l’Union ou pas, puisqu’il touche à des problèmes comme la décentralisation et les rapports entre les pouvoirs publics et la société civile.

Mais, mes chers collègues, en rappelant les questions que nous avons abordées, j’ai l’impression de passer à côté de quelque chose d’essentiel.

Bien sûr, nos réunions nous permettent d’échanger des expériences et de réfléchir collectivement aux indispensables évolutions qu’il nous faut mener. Mais l’aspect humain de nos réunions est sans doute tout aussi important.

Un écrivain allemand célèbre avait une formule : « *Les Français, il faut les aimer pour les comprendre ; les Allemands, il faut les comprendre pour les aimer* ».

Cette formule plaisante vaut aussi, je crois, pour nous tous. Dans nos réunions, nous apprenons à mieux nous connaître, à mieux nous comprendre, et finalement à mieux nous apprécier. Et inversement, plus nous nous apprécions, mieux nous nous comprenons. C'est pourquoi, si je fais le bilan de nos réunions, je dirai que l'enrichissement humain a été tout aussi important que l'enrichissement intellectuel. Au fond, mes chers collègues, la grande leçon qu'on peut tirer de la vie de notre association, n'est-ce pas que le bicamérisme est une idée essentiellement moderne ?

Il est une idée moderne, parce qu'après tant de tragédies, les Européens savent désormais que le pouvoir politique doit toujours être équilibré, contrôlé, modéré.

Il est une idée moderne parce qu'il permet une représentation parlementaire diversifiée et que partout s'observe une tendance à une meilleure prise en compte de la diversité.

Et même notre association, aussi, est une idée moderne. Nous sommes à l'âge des réseaux. Nous voyons bien qu'on résout mieux ses problèmes en étant ouvert sur les autres qu'en se refermant sur soi-même. À notre échelle, nous contribuons à rapprocher nos pays. C'est pourquoi je souhaite une longue vie à notre association, une longue vie en continuant dans le même esprit et dans le même climat d'amitié.

Je vous remercie.

10^{ème} réunion de l'Association des Sénats d'Europe à Vienne

17 à 19 Avril 2008

Liste des participants

Sénat du Royaume de Belgique

S.E. M. Armand DE DECKER, Président
M. Georges BRION, Secrétaire Général adjoint

Chambre des Nations de l'Assemblée Parlementaire de la Bosnie et Herzégovine

M. Mladen IVANIC, Vice-Président
M. Marin VUKOJA, Secrétaire au Chambre des Nations de l'Assemblée parlementaire
Mme. Mirsada BUKARIC-KOVAČEVIĆ, Directeur du Bureau des relations internationales

Conseil fédéral de la République Fédérale d'Allemagne

M. Dirk Brouër, Secrétaire Général du Conseil fédéral
Mme. Sonja MELLIES, Fonctionnaire au Bureau de la présidence et relations parlementaires

Sénat de la République Française

S.E. M. Christian PONCELET, Président
M. Jean CABANNES, Directeur de Cabinet du Président
M. Jean LAPORTE, Directeur du service des Affaires européennes
M. Bruno BAUFUME, Directeur du service des Relations internationales
M. Jérôme CAUCHARD, Conseiller diplomatique du Président
M. François MENARD, Agent de sécurité

Sénat de la République Italienne

Mme. Maria Valeria AGOSTINI, Directrice du Bureau des Affaires internationales

Première Chambre des Etats Généraux du Royaume des Pays-Bas

S.E. Mme. Yvonne E.M.A. TIMMERMAN-BUCK, Présidente
M. G.J.A. HAMILTON, Secrétaire Général

Conseil fédéral de la République d'Autriche

S.E. M. Helmut KRITZINGER, Président
Mme. Susanne NEUWIRTH, Vice-Présidente
Mme. Susanne BACHMANN, Directrice du Conseil fédéral
M. Alexis WINTONIAK, Chef du Service européen et international
Mme. Alice ALSCH-HARANT, Vice-Directrice du Conseil fédéral
M. Christian HÜTTERER, Service européen et international
M. Yilmaz KARA, Service européen et international

Sénat de la République de Pologne

S.E. M. Bogdan BORUSEWICZ, Président
Mme. Joanna URBAN, Chef du Cabinet du Président
M. Leszek KIENIEWICZ, Directeur du bureau des affaires internationales et de l'UE
Mme. Urszula GEGNIEWICZ, Bureau des Affaires internationales et de l'UE
M. Stanislaw PUZYNA, Bureau des Affaires internationales et de l'UE
Mme. Małgorzata MARCINKOWSKA, Interprète (anglais)
M. Eugeniusz IDZIK, Interprète (allemand)
M. Jaroslaw SLEDZINSKI, Agent de sécurité

Sénat de la Roumanie

S.E. M. Nicolae VACAROIU, Président
M. Ghiorghe PRISACARU, Conseiller du Président
Mme. Adriana PESCARU, Conseiller parlementaire au département des relations extérieures
Mme. Carmen IONESCU, Conseiller parlementaire au service des relations bilatérales
M. Octavian Mircea CIULEA, cameraman
Mme. Lilioara POPA, Interprète (anglais, français)
M. Vasile BUHUS, Agent de sécurité

Conseil de la Fédération de l'Assemblée Fédérale de la Fédération de Russie

S.E. M. Sergey MIRONOV, Président
M. Ruslan TATARINOV, Chef du Cabinet du Président
M. Vladimir EREMENKO, Porte-parole du Président
M. Anatoly KUZNETSOV, Conseiller du Président
M. Vitaly LITVIN, Directeur du Bureau des relations internationales
Mme. Alla AKZHIGITOVA, Vice-directrice du bureau financier et économique
M. Alexander CHUMITCHEV, Photographe du Président
M. Vsevolod SALOMATOV, Member du Département de Protocol
Mme. Olga PLATO, Conseillère au Cabinet du Président
M. Michail MUCHLAEV, Cameraman du Président
M. Yury MERKULOV, Membre du Département pour les actes officielles
M. Olga MOSTINSKAYA, Interprète
M. Anna TUNEVA, Interprète
M. Konstantin CHRITANKOV, Vice-chef de l'administration, chef du département du courrier de l'Etat
M. Vadim ZVEZDOCHKIN, Aide du camp
M. Dmitry KORMILIZYN, Aide du camp
M. Evgeny RAZUMOV, Aide du camp
M. Alexander STUDENIKIN, Aide du camp
M. Petr TCHESTEISHIN, Aide du camp
Mme. Tamara YEGOROVA, Agente de sécurité
M. Igor AKIMOV, Agent de sécurité
M. Igor BOCHKO, Médecin

Conseil des Etats de la Confédération Suisse

S.E. M. Christoffel BRAENDLI, Président
M. Christoph LANZ, Secrétaire Général de l'Assemblé fédérale
M. Philippe SCHWAB, Secrétaire au Conseil des Etats (à partir de 1 juin 2008)

Conseil National de la République de Slovénie

S.E. M. Blaz KAVCIC, Président
Mme. Lilijana ZURMAN, Conseillère
Mme. Zdenka SIMCIC, Protocol et Interprète

Sénat du Royaume d'Espagne

S.E. M. Francisco Javier ROJO, Président
M. Manuel CAVERO, Secrétaire Général
Mme. Maria Eligia FERNANDEZ, Directrice du Cabinet du Président
M. Jorge VILLARINO, Directeur du service des Relations internationales
Mr. Ángel CAPAPÉ, Conseiller au Cabinet du Président
M. Luis SPATH, Interprète
Mme. Evelin URBAN, Interprète

Sénat de la République Tchèque

S.E. M. Premysl SOBOTKA, Président
Mme. Radmila SOBOTKOVA, son épouse
M. Edvard KOZUSNIK, Chef du Cabinet du Président
Mme. Eva HELLOVA, Chef du Protocol
M. Radek MERKL, Directeur du Bureau des Affaires internationales
M. Petr KOSTKA, Secrétaire de la presse
M. Tomas OPOCENSKY, Interprète
M. Ondrej STANEK, Interprète
M. Milos SVOBODA, Agent de sécurité

Chambre des Lords du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S.E. Baronne HAYMAN, Présidente
M. Rhodri Walters, Reading Clerk and Clerk of the Overseas Office

Observateur:

Conseil d'Etat du Grand-Duché de Luxembourg

M. Albert HANSEN, Conseiller d'Etat
M. Marc BESCH, Secrétaire Général



© HBF/Harald Minich